



Fonds Français pour  
l'Environnement Mondial

# Conserver la biodiversité du Bassin du Congo

*Capitalisation des expériences  
cofinancées par le FFEM*



Auteurs :  
Francis Lauginie  
Christian Chatelain  
David Brugière

Coordination :  
FFEM / Christophe du Castel

# Conserver la biodiversité du Bassin du Congo

## Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM

### Auteurs :

Francis Lauginie,  
Christian Chatelain,  
David Brugière

### Coordination :

FFEM / Christophe du Castel

### Note aux lecteurs :

*Le présent document de capitalisation constitue la synthèse d'une évaluation rétrospective externe de 13 projets "Biodiversité" cofinancés par le FFEM dans le Bassin du Congo. A la suite d'un appel à propositions, cette étude a été confiée en 2010 à BRLi par le Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Ce travail ne vise qu'à partager les leçons tirées des expériences menées ; les observations, appréciations et recommandations exprimées ne reflètent pas nécessairement l'opinion du FFEM ou de ses institutions de tutelle.*

### Remerciements :

*La mission remercie tous les interlocuteurs qu'elle a pu rencontrer et qui ont facilité, par leurs commentaires sur les constats et les perspectives, l'élaboration des rapports d'évaluation et la production de cette synthèse pour le compte du FFEM. Avec une mention particulière pour les responsables des projets évalués qui ont su garantir le bon déroulement des programmes de travail et surmonter des contraintes logistiques conséquentes liées à l'éloignement d'une grande partie des sites visités.*

### Référence pour citation :

FFEM (2010). - Conserver la biodiversité du Bassin du Congo - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM. Fonds Français pour l'Environnement Mondial, Paris, 72 pp.

### Photos de couverture :

Photo de fond et petites photos centrales : FRANCK RIBAS / BRLi

### Conception graphique et réalisation :

ASSOKO STUDIO 06 18 04 37 26

Imprimé par : édips - octobre 2011

Dépôt légal : octobre 2011

ISSN en cours

Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée "PEFC" sous le numéro 10-31-1332 et membre du réseau IMPRIM'VERT\*  
Il est imprimé avec des encres végétales en utilisant un mouillage sans alcool, sur un papier certifié PEFC.



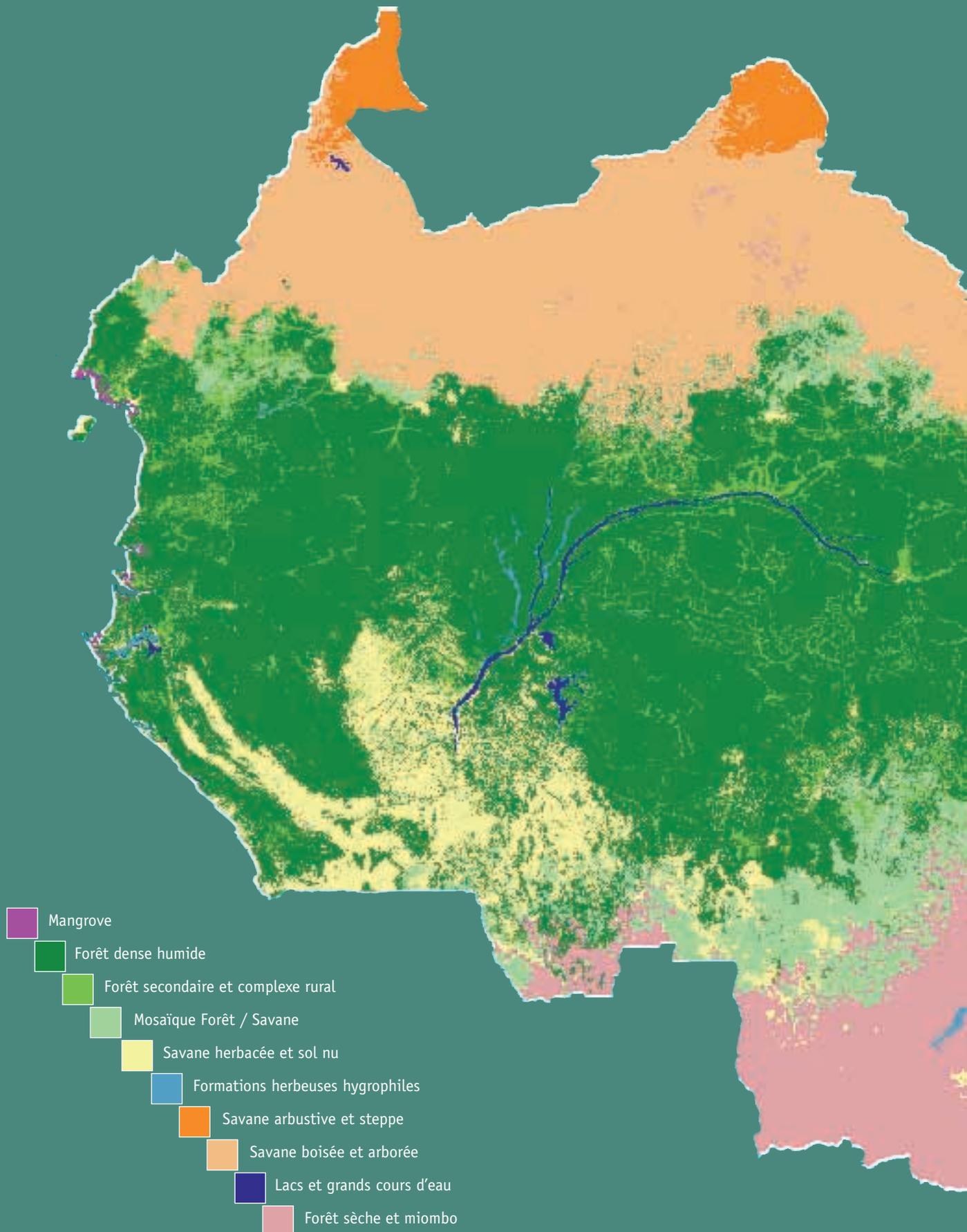
\* Réseau engagé dans la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. C'est une marque crédible parce que son cahier des charges est fondé sur trois critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques.



**Conserver la biodiversité  
du Bassin du Congo**

*Capitalisation des expériences  
cofinancées par le FFEM*

# Végétation d'Afrique centrale



Mayaux, P., Janodet E., Blair-Myers, C. et P. Legeay-Janvier, 1997 : Carte de la végétation d'Afrique centrale au 1 : 5 000 000, TREES Series

## Une grande richesse biologique

Les forêts d'Afrique centrale, tous types confondus, couvrent environ deux millions de km<sup>2</sup> pour constituer la deuxième réserve de forêts tropicales au monde, représentant 70 % du couvert forestier dense du continent africain.

Il s'agit, pour plus de 80 %, de forêts de type guinéo-congolais, avec deux zones de forêt afro-montagnarde, au Cameroun et dans la partie la plus orientale de la région. Les six pays du Bassin du Congo\* possèdent encore un couvert forestier dense représentant 1 620 000 km<sup>2</sup> soit 40 % de leur superficie totale (4 081 205 km<sup>2</sup>).

## Une biodiversité menacée

Les menaces sur ces écosystèmes forestiers ne manquent pas : ouverture des voies de communication, agriculture sur brulis, exploitation forestière et minière, chasse non contrôlée installant le "syndrome des forêts vides ou silencieuses", commerce de l'ivoire, prélèvements informels, manque de planification.

Si les taux de déforestation quantitative apparaissent faibles (moins de 1 %), les pertes annuelles n'en sont pas moins conséquentes du fait de l'immensité de la région. En ce sens, les chiffres sont trompeurs : si le Bassin du Congo affiche 341 aires protégées, ce total comprend, pour 380 000 km<sup>2</sup>, 188 aires de la catégorie VI de l'UICN au très faible statut de protection et, finalement, il n'existe que 46 parcs nationaux totalisant 180 000 km<sup>2</sup> soit seulement 4,4 % de la superficie des six pays concernés.

Les "cœurs" de conservation de la biodiversité que constituent les parcs nationaux sont encore trop peu nombreux et leur renforcement, en liaison avec l'aménagement des territoires, devrait constituer une haute priorité pour les six pays du Bassin du Congo.

\* Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, Guinée Equatoriale, République démocratique du Congo

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| Préface  | 5         |
| Avant-propos   | 6         |
| Abréviations et acronymes  | 8         |
| <b>1 Introduction</b>  | <b>10</b> |
| Objectifs de l'étude   | 10        |
| Méthodologie   | 10        |
| Localisation et objectifs généraux des projets cofinancés  | 13        |
| <b>2 Le Bassin du Congo, état actuel et enjeux</b>   | <b>14</b> |
| Une région aux vastes ressources forestières   | 14        |
| Une remarquable biodiversité régionale de plus en plus fragilisée  | 15        |
| Le peuplement humain   | 18        |
| Les services rendus par les forêts du Bassin du Congo  | 19        |
| Les pressions et leurs effets sur le milieu forestier  | 20        |
| La déforestation   | 20        |
| La fragmentation   | 21        |
| La dégradation   | 21        |
| L'attention particulière des partenaires au développement  | 23        |
| Les principaux enjeux  | 23        |
| Le développement d'une exploitation forestière durable   | 23        |
| La gestion durable de la faune sauvage   | 24        |
| La relance des politiques d'aménagement du territoire  | 25        |
| <b>3 Les projets cofinancés par le FFEM</b>  | <b>26</b> |
| <b>Un engagement fort dans une région vitale</b>   | <b>26</b> |
| Appui à une exploitation plus durable des forêts   | 27        |
| PAF Gabon - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon   | 27        |
| CIB Congo - Aménagement des UFA attribuées à la Congolaise industrielle des bois (CIB)   | 29        |
| PPF Gabon - Projet d'extension de la dynamique d'aménagement durable aux petits permis forestiers  | 31        |
| PAF2C - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun  | 33        |
| REDD FORAFAMA – Appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et du Bassin amazonien brésilien  | 35        |
| ECOFORAF - Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale   | 36        |
| Appui à une meilleure valorisation économique des ressources naturelles  | 37        |
| BIODIVALOR - Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales au Gabon   | 37        |
| RAPAC - Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale  | 38        |
| PGTCV RCA - Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier  | 39        |
| Appui au renforcement des capacités  | 41        |
| PRGIE - Contribution au Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo  | 41        |
| UGADEC - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo   | 42        |
| Appui à la gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques   | 44        |
| CAWHFI – Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique centrale / Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo | 44        |
| LOMAKO - Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie (RD Congo)   | 48        |
| PPI - Le Programme de petites initiatives : l'appui à des petits projets pour un programme aux vastes enjeux   | 52        |
| <b>4 Un outil et des expériences au service des partenaires du Bassin du Congo</b>   | <b>54</b> |
| Les points forts du FFEM   | 55        |
| Les succès de l'action du FFEM dans le Bassin du Congo   | 55        |
| Les limites de l'approche du FFEM  | 57        |
| Des inquiétudes à la hauteur de la gravité des enjeux  | 58        |
| Des axes d'amélioration  | 60        |
| Suggestions de priorités d'intervention  | 63        |
| <b>5 Suggestions pour un fonds dont l'utilité est unanimement reconnue</b>   | <b>64</b> |
| Maintenir une approche projet maîtrisée  | 64        |
| Renforcer le suivi des projets   | 65        |
| Se concentrer sur la biodiversité  | 65        |
| Intégrer la dimension culturelle de la conservation  | 66        |
| Le Programme de petites initiatives  | 66        |
| Mieux valoriser le potentiel du FFEM en laissant le temps de capitaliser   | 67        |
| En guise de conclusion   | 67        |
| <b>Annexes</b>   |           |
| Principaux documents consultés   | 68        |
| Personnes rencontrées et interlocuteurs pour les entretiens téléphoniques  | 70        |

# Préface



La mission d'évaluation rétrospective et de capitalisation des projets biodiversité du FFEM sur le Bassin du Congo avait pour finalité de capitaliser les acquis de treize projets - représentant un engagement de quinze millions d'euros - concourant à la conservation de la biodiversité de cette région.

Cette capitalisation approfondie se fonde sur les évaluations de ces projets, dont trois ont pu être réalisées avec des visites de terrain au cours de la mission, et doit notamment permettre de soutenir :

- la capitalisation et la valorisation des acquis,
- et la réflexion de la coopération française dans ce secteur d'activité.

Les objectifs de cette démarche étaient multiples : partager les bonnes pratiques (c'est-à-dire celles ayant fait leurs preuves sur le terrain !), évaluer les impacts socio-économiques apportés par les projets aux populations locales, stimuler la réflexion et les échanges entre les principaux acteurs, étalonner les appuis du FFEM à l'aune des contributions fournies par les autres partenaires du secteur et assurer une base objective et complète pour communiquer et rendre compte de l'utilisation de fonds publics par le FFEM.

Pour résumer, la question posée par le FFEM était la suivante :

Dans le contexte du Bassin du Congo, comment cibler l'aide alors que les besoins sont considérables (exploitation forestière durable, aires protégées) et comment la mettre en œuvre de la meilleure manière possible (rôle des Etats, des ONG, du secteur privé) ?

Après une description de l'état actuel du Bassin du Congo et des enjeux qui y sont rattachés, cette publication de capitalisation présente les principaux acquis, les limites et les leçons à tirer des treize projets soutenus par le FFEM. De ce constat de terrain, découle un certain nombre de réflexions relatives à l'approche FFEM et de recommandations susceptibles d'en améliorer l'efficacité.

Le Bassin du Congo constitue le deuxième plus grand écosystème forestier de la planète. Les différents types de services - d'approvisionnement, de régulation et culturels - qu'apporte cet écosystème aux communautés humaines sont considérables. Ils dépassent amplement le seul cadre géographique du Bassin du Congo.

Au-delà des liens historiques tissés entre la France et cette région, ces services justifient le développement d'une politique active de coopération avec les pays du Bassin du Congo. Dans le domaine de la biodiversité en particulier mais aussi dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des ressources en eau ou la lutte contre la dégradation des terres, le FFEM est et restera l'instrument privilégié de cette coopération, notamment au regard de sa capacité à identifier, en partenariat avec les acteurs locaux, des solutions innovantes pour faire face aux nouveaux défis environnementaux.



François-Xavier Duporge,  
Secrétaire général du FFEM

Michel Griffon,  
Président du Comité scientifique et technique du FFEM

# Avant-propos



## *Le FFEM, un partenaire pour la préservation et la gestion durable des*

*Le FFEM encourage, dans les pays en développement :*

- *la conservation des espèces et des espaces,*
- *l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations,*
- *la gestion durable des ressources naturelles pour en faire un atout de développement économique et social*

Instrument de coopération de la France, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est dédié à la promotion d'innovations dans les domaines de l'environnement mondial. Il contribue à des programmes et des projets de développement durable sous forme de subventions.

Ses domaines privilégiés d'action sont la préservation de la diversité biologique et des eaux internationales, la lutte contre le changement climatique et contre les polluants organiques persistants, la dégradation des terres, la désertification et la déforestation.

L'une des particularités du FFEM est de promouvoir l'action, le retour d'expériences et de mettre en place des partenariats multi-acteurs favorisant les échanges entre secteur public, secteur privé, administrations locales et ONG.

### *La mission du FFEM en matière de conservation de la biodiversité*

La diversité biologique constitue historiquement le domaine d'intervention le plus important du FFEM.

Le FFEM soutient des actions de conservation dans les écosystèmes où la biodiversité est riche, menacée ou dotée d'espèces rares ou endémiques ; il agit là où la perte de biodiversité présente un enjeu mondial dépassant le pays ou la zone concernée.

Les secteurs prioritaires d'intervention du FFEM visent la préservation des écosystèmes, la conservation des espèces et le développement local par la valorisation des services rendus par les écosystèmes,

*Conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ?*

*Préservation bien sûr, mais aussi gestion durable*

*et gouvernance partagée !*



## ressources naturelles

la création d'activités génératrices de revenus afin de valoriser ainsi les produits issus de la biodiversité, l'articulation des patrimoines naturel et culturel, ainsi que le développement d'outils de financement innovants de la conservation de la biodiversité.

La promotion de la gestion durable des forêts est l'un des axes prioritaires d'intervention du FFEM en Afrique centrale. Il est important de mesurer les impacts de cette exploitation sur la biodiversité animale et végétale, d'étendre les mesures d'exploitation rationnelle à des concessions de petite taille, de promouvoir la gestion par les collectivités locales ou de renforcer leur implication et de déboucher sur des certifications encore rares dans cette région.

L'exploitation des autres ressources naturelles, qu'il s'agisse de la faune ou des produits forestiers non ligneux, a suscité de nombreux espoirs de revenus pour les populations locales mais le principal bénéfice que celles-ci peuvent en tirer réside souvent dans l'accès et l'usage de leurs ressources traditionnelles.

Plus encore que dans d'autres régions, le FFEM contribue en Afrique centrale à la gestion durable des milieux terrestres en encourageant la conservation des espèces et des espaces naturels, l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations et l'exploitation durable de ces ressources.

## Quelques chiffres globaux

S'ajoutant à la contribution de la France au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les ressources du FFEM au titre de l'aide publique au développement s'élèvent au total à **354,11 M€ pour la période 1994-2014**. Ses appuis ont permis de générer **2,8 milliards d'euros de cofinancements** au profit de **218 projets** mis en œuvre dans plus de **80 pays**.

Limité à 30 % du coût global des projets, le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de **1,1 million d'euros**, représentant environ **12 %** du coût du projet concerné. L'effet de levier moyen est de **neuf euros de cofinancement pour un euro du FFEM**.

**Le secteur de la biodiversité** regroupe **52 %** des projets appuyés par le FFEM représentant **116 millions d'euros de subventions** qui ont permis de mobiliser **976 millions d'euros de cofinancements pour 113 projets instruits**, 58 % d'entre eux étant mis en œuvre sur le continent africain. Le FFEM intervient dans les écosystèmes où la biodiversité est riche, menacée ou dotée d'espèces rares ou endémiques : il agit là où la perte de biodiversité présente un enjeu mondial dépassant le pays ou la zone concernée. Dans ce cadre, il encourage les projets qui concernent :

- la conservation des espèces et des espaces
- l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations
- la gestion durable des ressources naturelles pour en faire un atout de développement économique et social

Les appuis du FFEM visent la préservation des écosystèmes, la conservation des espèces et le développement local par la valorisation des services rendus par les écosystèmes, la création d'activités génératrices de revenus afin de valoriser ainsi les produits issus de la biodiversité, l'articulation des patrimoines naturel et culturel, ainsi que le développement d'outils de financement innovants de la conservation de la biodiversité.

# Acronymes

|          |  |
|----------|--|
| ACFCam   | Association des communes forestières du Cameroun   |
| ADIE     | Association pour le développement de l'information environnementale  |
| AFD      | Agence française de développement  |
| ATIBT    | Association technique internationale des bois tropicaux  |
| AWF      | <i>African Wildlife Foundation</i>   |
| BAD      | Banque africaine de développement  |
| BRLi     | BRL Ingénierie – Filiale du Groupe BRL, anciennement Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc                               |
| CARPE    | <i>Central Africa Regional Program for Environment</i>   |
| CAWHFI   | <i>Central African World Heritage Forest Initiative / Initiative pour le Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale</i>                                   |
| CBG      | Compagnie des bois du Gabon  |
| CEMAGREF | Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (devenu Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement) |
| CENAREST | Centre national de la recherche scientifique et technique  |
| CFAD     | Concession forestière à aménagement durable  |
| CIB      | Congolaise industrielle des bois   |
| CIFOR    | Centre international de recherche sur les forêts (CIFOR - <i>Center for International Forestry Research</i> )  |
| CIRAD    | Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement  |
| COMIFAC  | Commission des forêts d'Afrique centrale   |
| CPAET    | Convention provisoire d'aménagement, exploitation et transformation  |
| CTFC     | Centre technique de la forêt communale   |
| DGEF     | Direction générale des eaux et forêts (Gabon)  |
| ECOFAC   | Programme de conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale de la Commission européenne  |
| EFIE     | Exploitation à faible impact sur l'environnement   |
| FAO      | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  |
| FED      | Fonds européen de développement  |
| FFEM     | Fonds français pour l'environnement mondial  |
| FEICOM   | Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal   |
| FEM      | Fonds pour l'environnement mondial   |
| FIDA     | Fonds international de développement agricole  |
| FLEGT    | <i>Forest Law Enforcement Governance and Trade / Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux</i>                          |
| FORAF    | Projet Forêts d'Afrique centrale   |
| FRM      | Forêt Ressources Management  |
| FSC      | <i>Forest Stewardship Council</i>  |
| GPS      | Système satellitaire de positionnement sur le globe / <i>Global Positioning System</i>   |
| GRET     | Groupe de recherche et d'échanges technologiques   |
| GTZ      | Agence de coopération technique allemande (GIZ depuis 2011)  |
| ICCN     | Institut congolais pour la conservation de la nature   |
| ICRAF    | <i>World Agroforestry Centre / Centre international pour la recherche en agroforesterie</i>  |
| IEC      | Information, éducation, communication  |
| IEPF     | Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie   |
| IFO      | Industries forestières d'Ouessou   |
| IRD      | Institut de recherche pour le développement  |

|          |   |
|----------|---|
| ISO      | Organisation internationale de normalisation  |
| JGI      | <i>Jane Goodall Institute</i>   |
| KFW      | <i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> / Banque nationale allemande pour le développement  |
| MAEE     | Ministère français des affaires étrangères et européennes   |
| MLW      | Maringa-Lopori-Wamba (paysage)  |
| OAB      | Organisation africaine du bois  |
| ODA      | <i>Overseas Development Institute</i> / Institut de recherche sur les politiques et stratégies de développement international (Royaume-Uni)                                   |
| OFAC     | Observatoire des forêts d'Afrique centrale  |
| OIBT     | Organisation internationale des bois tropicaux  |
| ONG      | Organisation non gouvernementale  |
| ONFI     | Office national des forêts International  |
| PAF2C    | Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun   |
| PFBC     | Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo  |
| PFNL     | Produits forestiers non ligneux   |
| PGTCV    | Projet de gestion des terroirs de chasse villageoise (RCA)  |
| PNUD     | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| PNUE     | Programme des Nations Unies pour l'environnement  |
| PPI      | Programme de petites initiatives du FFEM  |
| PRGIE    | Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo   |
| PROLAB   | Projet de lutte anti-braconnage   |
| PROGEPP  | Projet de gestion des écosystèmes périphériques au Parc de Nouabalé Ndoki   |
| RAPAC    | Réseau des aires protégées d'Afrique centrale   |
| RCA      | République Centrafricaine   |
| RD Congo | République Démocratique du Congo  |
| REDD     | Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers   |
| REFADD   | Réseau des femmes africaines pour le développement durable  |
| SARL     | Société anonyme à responsabilité limitée  |
| SBL      | Société des bois de Lastourville  |
| SIG      | Système d'information géographique  |
| TEREA    | Terre Environnement Aménagement   |
| TNS      | Tri-National de la Sangha   |
| TRIDOM   | Tri-National Dja Odzala Minkébé   |
| UFA      | Unité forestière d'aménagement  |
| UGADEC   | Union des associations de conservation des gorilles pour le développement (RD Congo)  |
| UICN     | Union internationale pour la conservation de la nature  |
| UCNDK    | Université de la conservation de la nature et du développement (Kasugho, RD Congo)  |
| UNESCO   | <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                           |
| USAID    | <i>United States Agency for International Development</i> / Agence des Etats-Unis pour le développement international   |
| WCS      | <i>Wildlife Conservation Society</i>  |
| WWF      | <i>World Wildlife Fund</i> (section américaine) ou <i>World Wide Fund for Nature</i> (Secrétariat international et autres sections nationales) / Fonds mondial pour la nature |

# Introduction

FRANCK RIBAS / BRLi

*Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a souhaité disposer d'une évaluation rétrospective externe des treize projets Biodiversité qu'il a appuyés dans le Bassin du Congo pour un montant total de 14,8 millions d'euros au cours de la dernière décennie.*

## Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude était de :

- compléter, par trois nouvelles évaluations externes, les évaluations rétrospectives déjà réalisées pour quatre projets,
- proposer un bilan global des actions soutenues par le FFEM sur la base de cet ensemble d'évaluations rétrospectives et d'une analyse documentaire pour les six autres projets,
- élaborer un document de capitalisation et de valorisation des principales conclusions et recommandations.

La liste des 13 projets est donnée dans le tableau I en précisant leurs principales références – nom du projet (en abrégé et complet), institution membre ayant porté le projet, thème d'intervention, pays concernés, période de mise en œuvre, montant de la subvention FFEM et budget total, date et type d'évaluation.

## Méthodologie

Les consultants ont combiné :

- l'analyse de la documentation disponible,
- l'observation directe grâce à des visites de sites et
- des entretiens semi-dirigés avec de nombreux interlocuteurs aux profils variés. Les quatre évaluations disponibles portaient sur les projets suivants :

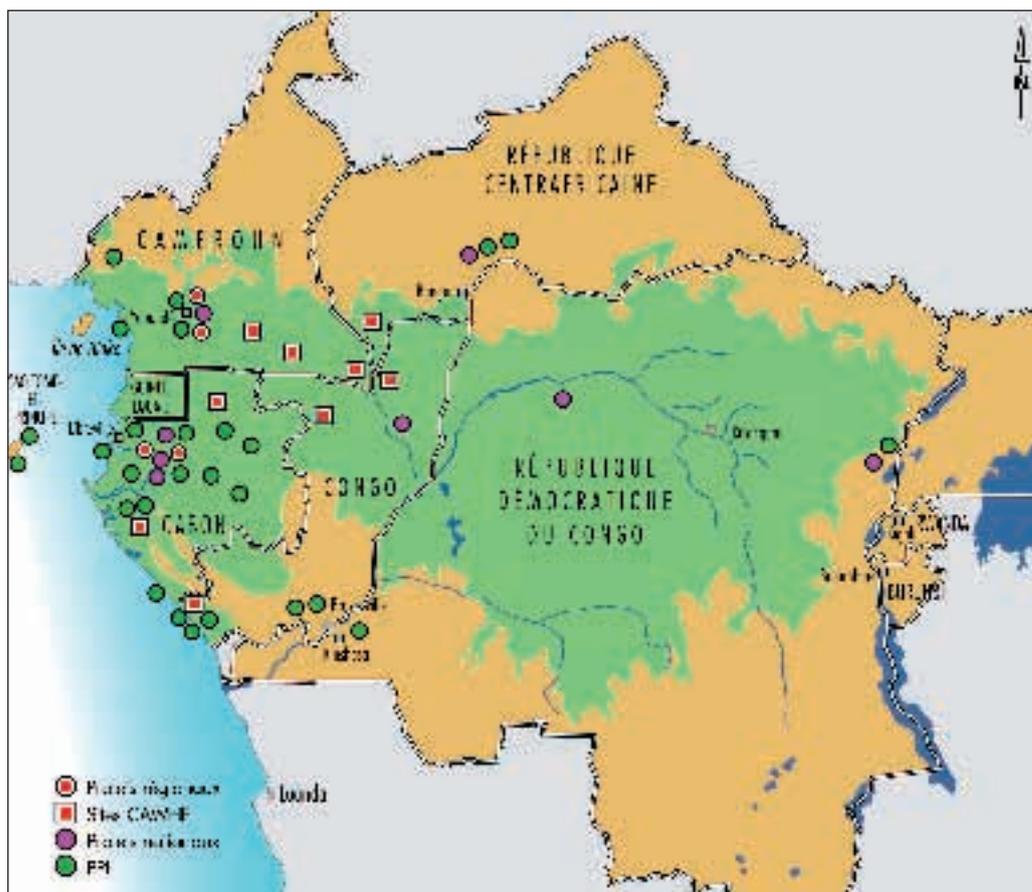
- **Biodivalor** - Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales du Gabon,
- **PAF/Gabon - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon** - Soutien aux entreprises forestières pour l'élaboration des plans d'aménagement de leurs concessions,
- **CIB** - Appui à l'aménagement des unités forestières attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) au Congo,
- **PGTCV RCA** - Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier.

TABLEAU I

| Nom du projet (abrégé et complet)   | Institution membre | Thème d'intervention   | Pays concernés   | Période de mise en œuvre | Subvention FFEM, budget total et partenaires   | Evaluation (date, bureau et type)             |
|---|--------------------|--|--|--------------------------|--|---|
| <b>Biodivalor</b><br>Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales du Gabon  | MAEE               | Valorisation des ressources génétiques végétales   | Gabon  | 1998-2004                | FFEM : 450 792 €,<br>MAEE : 300 325 €,<br>Autres : 74 699 €. Total : 825 816 €               | Avril 2009 / IRD et GRET<br>Evaluation finale |
| <b>PRGIE</b> - Contribution au Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo                                | MAEE               | Gestion de l'information environnementale  | 6 pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RD Congo | 1999-2007                | FFEM : 762 245 €. FEM, BM, BAD, Coop. belge, allemande et canadienne, FIDA. Total : 16,3 M € | #   |
| <b>PAF Gabon</b> - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon   | AFD                | Exploitation forestière durable  | Gabon  | 1999-2007                | FFEM: 954 598 €, AFD: 7M €, Exploitants forestiers : 2,2 M €. Total : 10,3 M €               | 2005 / Oréade Brèche<br>Evaluation finale     |
| <b>RAPAC</b> - Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale  | MAEE               | Valorisation économique par le tourisme dans une sélection d'aires protégées                     | Congo, Gabon, Sao Tome et Principe                                 | 2002-2006                | FFEM : 939 000 €<br>CE (ECOFAFAC) : 982 000 €<br>Total : 1,9 M €                             | Supervision FFEM                              |
| <b>CIB</b> - Aménagement des UFA attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (CIB), Congo  | AFD                | Exploitation forestière durable  | Congo  | 2005-2007                | FFEM : 873 000 €<br>CIB, GTZ, AFD, OIBT<br>Total : 6,9 M €                                   | 2010 / BIOTOPE<br>Evaluation rétrospective    |
| <b>Chasse villageoise</b> - Gestion des terroirs de de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier en République Centrafricaine | AFD                | Gestion durable de la faune pour la production de viande de gibier                               | RCA  | 2005-2008                | FFEM : 1 M €<br>CIRAD : 150 000 €<br>Gouvernement de RCA : 223 000 €. Total : 1,373 M €      | Juillet 2008<br>Evaluation finale             |
| <b>CAWHFI</b> - Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo                                | MAEE               | Gestion durable des ressources naturelles, en particulier de la faune                            | Cameroun, Congo, Gabon, RCA  | 2007-2011                | FFEM : 2,5 M €, UNESCO, FNU, Gouvernements, WWF, WCS, CI, JGI. Total : 7,93 M €              | 2010 / BRLi<br>Evaluation à mi-parcours       |
| <b>Lomako</b> - Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie  | MAEE               | Conservation participative d'une forêt et gestion durable de la faune dans sa périphérie         | RD Congo, Province de l'Équateur                                   | 2006-2010                | FFEM : 781 000 €<br>USAID, AWF, JGI, CI<br>Total : 3,17 M €                                  | 2010 / BRLi<br>Evaluation mi-parcours/finale  |
| <b>PPF</b> - Extension aux petits permis forestiers de la dynamique d'aménagement durable au Gabon  | AFD                | Exploitation forestière durable  | Gabon  | 2007-2012                | 2 M € (sur 14,5M). AFD 9,2 M€, Secteur privé, Etat. Total : 14,5 M €                         | 2010 / BRLi<br>Evaluation à mi-parcours       |
| <b>PAF2C</b> - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun  | MAEE               | Exploitation forestière durable  | Cameroun   | 2007-2011                | FFEM : 1,3 M €, GTZ : 680 000 €. Total : 1,98 M €  | 2010 / BRLi<br>Evaluation à mi-parcours       |
| <b>REDD/FORAFAMA</b> - Appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et du Bassin amazonien brésilien                                      | AFD                | Intégration de l'aménagement forestier dans le processus REDD                                    | Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo                              | 2010-2013                | FFEM ; 1,2 M € CIFOR, AFD, BM, WWF, WCS, CI. Total : 3,3 M €                                 | Projet récent                                 |
| <b>UGADEC</b> - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo   | MEDDLT             | Formation de cadres pour la conservation des ressources naturelles et de réserves communautaires | RD Congo   | Janv. 2010 - Déc. 2011   | FFEM : 0,8 M € CI, CARPE et communautés<br>Total : 1,99 M €                                  | Projet récent                                 |
| <b>ECOFORAF</b> - Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale   | AFD                | Exploitation forestière durable  | 5 pays : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo                     | 2010-2013                | FFEM : 1,5 M €, ATIBT, KfW, fondations privées, entreprises. Total : 3,7 M €                 | Projet récent                                 |

FIGURE 1

### Localisation des projets cofinancés par le FFEM



Les trois évaluations réalisées en 2010 ont concerné :

- **le Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C),**
- **le Programme de conservation de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo ;** ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour le Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale – *Central African World Heritage Forest Initiative (CAWHFI)* dont deux sites de mise en œuvre sur 12 ont pu être visités par la mission :
  - la concession forestière à aménagement durable de Mandji en périphérie du Complexe des aires protégées de Gamba au Gabon et
  - la périphérie du Parc national de Nouabalé-Ndoki (PNNN) au Congo, dans le Complexe Tri-National de la Sangha (TNS), avec une composante "Pêcheries" et une composante "Peuples semi-nomades",
- **le Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie en République Démocratique du Congo.**

Parmi les six autres projets n'ayant pas fait l'objet d'évaluations, trois ont récemment débuté et ce

sont donc seulement trois projets pour lesquels il a simplement été procédé à une capitalisation sur la base des divers documents produits au cours de leur mise en œuvre et d'entretiens directs ou par voie téléphonique avec des personnes ressources.

Les évaluations externes ont été menées selon les règles et le canevas définis par le Secrétariat du FFEM. Les visites sur le terrain ont été privilégiées, en réalisant le plus possible d'entretiens au cours des déplacements. Compte tenu des contraintes de temps, le nécessaire recoupement des informations collectées sur place a ensuite nécessité de nombreux échanges téléphoniques au retour des missions de terrain, la difficulté à obtenir, dans la plupart des cas, les informations nécessaires n'ayant pas facilité la tâche. Dans la dernière phase de l'étude, 43 entretiens avec différents responsables et personnes ressources ont porté sur l'ensemble des 13 projets et du Programme de petites initiatives ; ils ont permis, selon le cas, de conforter les constats établis ou de nuancer des points de vue par la prise en compte d'éléments contextuels complémentaires n'ayant pas auparavant été portés à la connaissance de la mission.

## Localisation et objectifs généraux des projets cofinancés

Les 13 projets cofinancés dans le Bassin du Congo se répartissent en huit projets nationaux et cinq à vocation sous-régionale auxquels il convient d'ajouter 25 petites initiatives également subventionnées par le FFEM (voir Figure 1 page ci-contre).

L'analyse des objectifs généraux des 13 projets permet de distinguer quatre grandes catégories :

- six ont pour objet de contribuer à une gestion plus durable des forêts ;
- trois portent sur une meilleure valorisation des ressources naturelles ;
- deux contribuent au renforcement des capacités ;
- deux, enfin, concernent la gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques.

Les objectifs généraux de ces 13 projets sont donnés dans le tableau II ci-dessous.

TABLEAU II

### Objectifs généraux des projets cofinancés par le FFEM dans le Bassin du Congo

|  |  |
|--|--|
| <b>Biodivalor</b> - Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales du Gabon                  | Valorisation des ressources génétiques végétales. Mise en application des principes édictés par la Convention sur la diversité biologique par la promotion et le développement de projets de valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales au profit des populations propriétaires de la ressource naturelle tout en assurant la protection de la biodiversité.  |
| <b>PRGIE</b> - Contribution au Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo | Amélioration de la planification et de la gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo, avec un accent particulier sur la préservation de la diversité biologique en fournissant, aux différents partenaires, une information sur l'environnement appropriée à leurs besoins (valorisation des résultats des projets, mise à disposition facilitée de l'information environnementale, renforcement des capacités nationales).  |
| <b>PAF Gabon</b> - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon  | Contribution à la mise en place de modes de gestion durable dans les forêts du Bassin du Congo. Promotion de l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement et d'actions pilotes (I) dans l'amélioration des méthodes d'exploitation et (II) en matière de développement social en faveur des populations présentes sur la concession.   |
| <b>RAPAC</b> - Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale                       | Appui au développement du tourisme dans une sélection d'aires protégées de la région, afin de contribuer à la pérennisation des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable de ces territoires.   |
| <b>CIB</b> - Aménagement des UFA attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (CIB), Congo                         | Production, sur la base d'études forestières, socioéconomiques et environnementales, de plans d'aménagement durable pour chacune des unités forestières attribuées à la CIB dans le but d'assurer une gestion durable des concessions.   |
| Gestion des terroirs de <b>chasse villageoise</b> pour la production durable de viande de gibier en RCA                | Contribuer à la valorisation durable de la diversité biologique – Production durable de la viande de gibier, atténuation de la pression sur la ressource faune.  |
| <b>CAWHFI</b> - Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo | Améliorer la gestion durable des paysages écologiques dans le Bassin du Congo, incluant des complexes protégés qui pourraient être proposés comme sites du Patrimoine mondial - Améliorer la gestion des aires protégées sélectionnées dans le Bassin du Congo. Améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier la faune, autour des aires protégées sélectionnées. Utiliser le statut de Patrimoine mondial pour promouvoir la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo. |
| <b>Lomako</b> - Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie, RD Congo | Contribuer à la conservation participative du paysage du Maringa - Lopori - Wanga par la protection et la valorisation de la faune de la forêt de Lomako et de sa périphérie. Appui à la conservation de la Réserve de Lomako. Mise en place de modes de gestion durable de la faune en périphérie de la réserve. Développement d'activités économiques qui offriront une alternative à la viande de brousse.  |
| <b>PPF</b> - Extension aux petits permis forestiers de la dynamique d'aménagement durable au Gabon                     | Relance de la dynamique d'aménagement forestier durable au Gabon, en rendant possible l'entrée des petits permis forestiers dans le processus. Renforcement des capacités du ministère de tutelle et promotion de bureaux d'aménagistes privés.  |
| <b>PAF2C</b> - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun   | Promotion de la protection et de la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Constitution d'un réseau organisé de forêts communales dotées de plans d'aménagement.  |
| <b>REDD/FORAFAMA</b> - Appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et du Bassin amazonien brésilien       | Préservation de la biodiversité des deux principaux massifs forestiers (Amazonie brésilienne et Bassin du Congo) et limitation des émissions de gaz carbonique en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts.  |
| <b>UGADEC</b> - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo                      | Formation des cadres de la conservation au service des communautés pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles et des réserves communautaires (volet "Université"). Conduite d'une étude sur la biodiversité et la gestion des aires protégées en RD Congo (volet "Etude Biodiversité"). Réduction du taux de dégradation forestière et de la perte de biodiversité en augmentant la capacité locale, nationale et régionale de gestion des ressources naturelles.                 |
| <b>ECOFORAF</b> - Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale                          | Préservation de la biodiversité des forêts du bassin du Congo – Promotion d'une exploitation des ressources ligneuses compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux produits par ces forêts pour les populations actuelles et futures, au niveau local, national et mondial.   |



## Le Bassin du Congo : état actuel et enjeux

*Deuxième plus grand massif forestier au monde après l'Amazonie, le Bassin du Congo abrite, sous une apparente homogénéité forestière, une diversité biologique exceptionnelle. Mais malgré une densité humaine encore relativement faible, cette biodiversité est de plus en plus fragilisée.*

### Une région aux vastes ressources forestières

Les forêts du Bassin du Congo se répartissent au sein de six pays d'Afrique centrale : le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Congo et la République Démocratique du Congo (RD Congo). Elles forment un bloc forestier de basse altitude quasi continu entre les parallèles 6° N et 6° S. Si l'on trouve, à l'ouest du Cameroun et surtout à l'est de la RD Congo, des forêts de haute altitude, 96 % des forêts d'Afrique centrale sont situées en-dessous de 1 000 mètres. Elles reçoivent des précipitations annuelles comprises entre 1 500 et 2 500 mm, celles-ci pouvant atteindre 3 000 mm le long du littoral atlantique et au centre de la RD Congo. La surface couverte par ces forêts a fait l'objet de nombreuses études et des chiffres très variables peuvent être obtenus en fonction des méthodes utilisées et de la définition, plus ou moins large, donnée au terme "forêts". L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) donne, pour l'année 2008, une superficie totale de forêts denses (incluant les mangroves mais excluant les mosaïques forêt-savane) de 1 619 878 km<sup>2</sup> dont plus de 60 % s'étendent en RD Congo (voir tableau III).

TABLEAU III

**Statistiques forestières des six pays d'Afrique centrale**

|  | Gabon | Guinée<br>équatoriale | Cameroun | RCA  | Congo | RDC  | Total        |
|--|-------|-----------------------|----------|------|-------|------|--------------|
| Population (M hab.) 2006   | 1,3   | 0,5                   | 18,2     | 4,3  | 3,7   | 60,6 | <b>88,6</b>  |
| Densité de population (hab./km <sup>2</sup> ) 2008                           | 5     | 18,4                  | 39       | 4,3  | 3,7   | 26   |              |
| Superficies forestière 2008 (M ha)   | 21,08 | 2,0                   | 16,8     | 4,6  | 18,4  | 98,9 | <b>161,9</b> |
| Taux annuel net de déforestation (%) 1990-2000                               | 0,09  | 0,1                   | 0,14     | 0,06 | 0,02  | 0,2  | <b>0,16</b>  |
| Nombre de concessions forestières 2008                                       | 44    | Nd                    | 103      | 11   | 52    | 65   | <b>275</b>   |
| Surface des concessions forestières (M ha)                                   | 9,4   | Nd                    | 6        | 2,3  | 11,9  | 9,1  | <b>39</b>    |
| Nombre de concessions forestières dotées d'un plan d'aménagement validé 2008 | 11    | Nd                    | 65       | 8    | 3     | 0    | <b>87</b>    |
| Nombre de parcs nationaux 2008   | 13    | 3                     | 15       | 5    | 3     | 7    | <b>46</b>    |
| Superficie des parcs nationaux (M ha)  | 2,1   | 0,3                   | 2,6      | 3,1  | 2,1   | 8,2  | <b>18,7</b>  |

Source: OFAC, 2008.

Nd : Non disponible

## Une remarquable biodiversité régionale de plus en plus fragilisée

En dépit d'une apparente homogénéité, les forêts du Bassin du Congo sont représentées par une grande diversité de types forestiers. Il n'existe pas de classification universellement acceptée mais l'une des plus abouties distingue, pour ce bassin, dix écorégions forestières et trois écorégions de mosaïques forêt-savane (voir Figure 2 page suivante).

Ces écorégions, définies comme de "vastes zones terrestres contenant un assemblage distinct d'espèces, d'habitats et de processus écologiques", ne diffèrent pas nécessairement les unes des autres par les espèces qui s'y trouvent mais davantage par l'organisation des communautés animales et végétales. Ainsi, par exemple, l'abondance de l'Okoumé, une espèce ligneuse très présente dans les forêts côtières de la façade atlantique du Congo, du Gabon et de la Guinée Equatoriale (écorégions 5 et 6) diminue significativement dans les peuplements forestiers à mesure que l'on progresse vers l'intérieur des terres (comme, par exemple, dans l'écorégion 7).

Globalement, les forêts de plaine et de basse altitude du Bassin du Congo sont constituées d'environ 10 000 espèces végétales dont 30 % sont endémiques tandis que les forêts de montagne, nettement moins riches avec environ 4 000 espèces, présentent en revanche un taux d'endémisme plus prononcé (70 %). La diversité animale est tout autant élevée, certains groupes zoologiques ayant connu, dans cette



ROMAIN BÉVILLE/PROGRAM

Éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*)

FIGURE 2

Carte des écorégions forestières et péri-forestières du Bassin du Congo (d'après Burgess et al., 2004).



- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Iles océaniques du golfe de Guinée (Annobon, Sao Tomé, Principe)</li> <li>2. Forêts de Cross River-Sanaga-Bioko</li> <li>3. Forêts montagnardes du Mont Cameroun et de Bioko</li> <li>4. Forêts montagnardes du Cameroun</li> <li>5. Forêts atlantiques littorales</li> <li>6. Forêts atlantiques des reliefs</li> <li>7. Forêts congolaises du nord-ouest</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>8. Forêts congolaises marécageuses de l'ouest</li> <li>9. Forêts congolaises marécageuses de l'est</li> <li>10. Forêts congolaises du nord-est</li> <li>11. Forêts congolaises centrales</li> <li>12. Forêts montagnardes du rift Albertin</li> <li>13. Mosaïque forêt-savane du Sud-Congo</li> <li>14. Mosaïque forêt-savane du Nord-Congo</li> <li>15. Mosaïque forêt-savane de l'Ouest-Congo</li> </ul> |
|---|---|



FRANCK RIBAS / BRU

Cercocèbe à collier (*Cercopithecus torquatus*)

région, des radiations adaptatives remarquables à l'origine de l'émergence de nombreuses espèces. C'est notamment le cas, au niveau des mammifères, des primates (26 espèces diurnes, 6 espèces nocturnes) ou, pour les oiseaux, des touracos (10 espèces). Ces forêts abritent des espèces emblématiques qui ont une résonance particulière pour le grand public ainsi que pour les décideurs politiques : Éléphant, grands singes (Gorille, Chimpanzé, Mandrill), Okapi, antilopes forestières. Ces espèces de grands mammifères jouent un rôle important dans le fonctionnement écologique des forêts, en particulier dans la structuration des micro-habitats forestiers et la dispersion des graines.

L'organisation actuelle des communautés écologiques au sein des forêts du Bassin du Congo est le résultat d'une longue histoire au cours de laquelle les cycles climatiques ont joué un rôle majeur : l'alternance de périodes chaudes et humides avec des périodes

froides et sèches (elles-mêmes liées au cycle des glaciations dans l'hémisphère nord) s'est traduite par une succession de phases d'extension et de régression du couvert forestier. Durant la dernière période glaciaire qui a atteint son maximum d'intensité il y a 18 000 ans, la pluviométrie en Afrique centrale était très faible et les forêts s'en sont trouvées réduites à quelques zones naturellement humides, des "refuges" situés le long de la côte atlantique et sur les reliefs montagneux. Avec le réchauffement progressif du climat, les forêts ont ensuite recolonisé les zones de basse altitude. En termes de biodiversité, les zones de refuges forestiers climatiques sont particulièrement intéressantes car la richesse spécifique et les taux d'endémisme y sont particulièrement élevés. De fait, si les forêts d'Afrique centrale sont connues pour leur forte biodiversité comparativement aux autres grands biomes d'Afrique, celle-ci est loin d'être répartie de façon homogène. Au sein du Bassin du Congo, on constate en effet une tendance générale à la diminution de la richesse spécifique et du taux d'endémisme au fur et à mesure que l'on s'éloigne des bordures du bassin (zone de refuges) en allant vers l'intérieur ; ainsi l'écovégétation des forêts atlantiques littorales (n° 5 – voir Fig. 2) abrite 484 espèces d'oiseaux tandis que seulement 342 sont recensées au sein de l'écovégétation "Forêts congolaises centrales" (n° 11), pourtant deux fois plus étendue. Le contraste est encore plus marqué chez les végétaux, avec environ 6 000 espèces pour la première écovégétation contre 3 500 pour la seconde.

Même si elle a fait l'objet de nombreuses investigations ces dernières années, la diversité biologique des forêts d'Afrique centrale reste mal connue. Le faible développement des voies de communication, la difficulté à travailler dans le milieu forestier dense humide, la



FRANCK RIBAS / BRLI

faiblesse des structures nationales de recherche et la difficulté d'identification des spécimens accentuée par la grande diversité de certains groupes biologiques, expliquent en partie ce constat. De nouvelles espèces sont régulièrement découvertes, y compris dans les groupes biologiques *a priori* bien connus (mammifères, ligneux). Ainsi, le Singe à queue de soleil *Cercopithecus solatus*, dernière espèce de primate découverte en Afrique centrale, ne l'a été qu'en 1986 dans le centre du Gabon. Pour certains groupes taxonomiques (invertébrés notamment), il reste très certainement davantage d'espèces à découvrir qu'il n'en est connu à ce jour. D'une manière générale, la biodiversité des forêts du Bassin du Congo reste encore mal décrite, même si le niveau de connaissance varie considérablement d'un groupe biologique à l'autre et d'une région à l'autre (les forêts de la façade atlantique étant globalement plus étudiées que celles du centre du bassin).

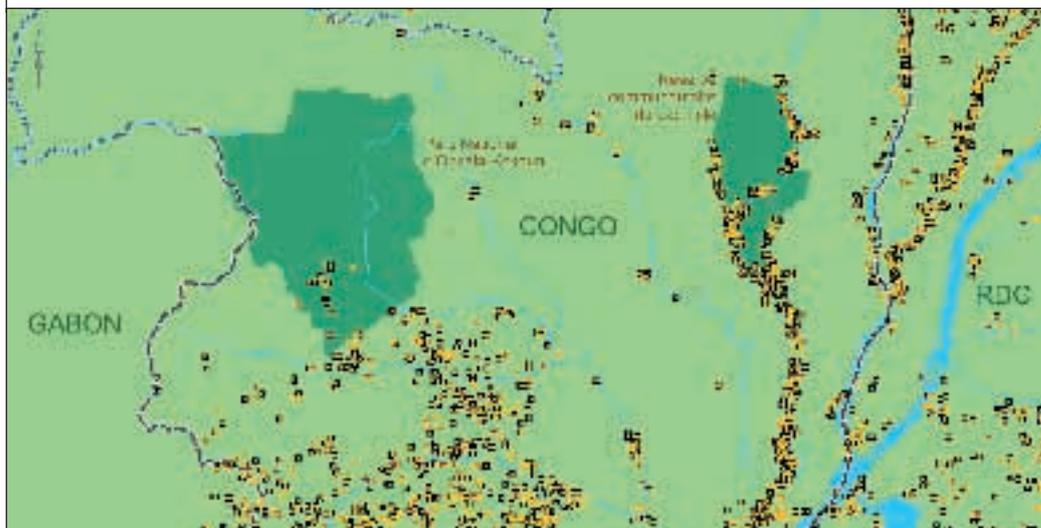


FRANCK RIBAS / BRLI

## Le peuplement humain

FIGURE 3

**Carte des feux de brousse dans la région du Parc national d'Odzala et du Lac Télé (de janvier à août 2010)** (Source : site FIRMS Web mapper [www.maps.geog.umd.edu/firms/shapes.htm](http://www.maps.geog.umd.edu/firms/shapes.htm)).



Les six pays du bassin du Congo regroupaient en 2006 une population totale de 88,6 millions d'habitants et une projection, à raison d'un taux de croissance moyen de 2,87 % par an, la portait à environ 99 millions en 2010. Cette population est très inégalement répartie, à la fois entre les pays de la région et au sein de chaque pays. Ainsi, la RD Congo, le plus grand des pays de la région, comptait à lui seul plus de 60 millions d'habitants en 2005, la densité de population pouvant varier, selon les zones, d'un habitant au km<sup>2</sup> (région de l'Equateur) à plus de 100 habitants par km<sup>2</sup> (région du Kivu).

Les facteurs responsables de cette répartition sont à la fois historiques, écologiques et économiques. Les zones de montagne, en Afrique centrale comme partout ailleurs en zone tropicale, ont toujours été davantage peuplées que les zones de plaine en raison d'une moindre prévalence des maladies (plus faible pression parasitaire en altitude) et d'une qualité des sols (souvent d'origine volcanique) favorisant une meilleure productivité agricole. En plaine, l'un des facteurs clés de répartition des populations reste la présence de voies de communication pour assurer les échanges économiques et sociaux. Les grands fleuves ont toujours constitué, en Afrique centrale, des axes de communication privilégiés et ils demeurent, dans certains pays, la seule voie praticable toute l'année. Le réseau routier, au fur et à mesure de son développement (qui reste encore limité dans la plupart des pays) amène, en toute logique, les populations à se fixer le long de ses axes principaux tandis que les pistes d'exploitation forestière et minière ouvrent de plus en plus la voie à l'installation de campements et villages sur de vastes superficies jusqu'alors à l'abri. Les cartes de suivi satellitaire des feux de brousse reflètent bien l'avancée des implantations humaines au cœur de cet ensemble forestier en voie de dislocation (voir Figure 3).



FRANCK RIBAS / BRLI

Enfant pygmée, Cameroun

## Les services rendus par les forêts du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo rendent de nombreux services aux communautés humaines qui les habitent. Il est estimé que plus de 90 % des populations y dépendent, directement ou indirectement, des ressources fournies par les forêts et les rivières qui les parcourent, que ce soit pour leurs besoins alimentaires, médicinaux ou en matériaux de construction. Dans une région où l'agriculture de rente est peu développée, ces ressources sont à la base d'échanges commerciaux plus ou moins développés qui fournissent souvent, aux populations rurales, leurs seuls revenus monétaires.

Parmi les services d'approvisionnement les plus significatifs dont bénéficient les populations locales, peuvent être mentionnés :

- la fourniture d'eau (de consommation, à vocation agricole mais aussi pour la navigation),
- le maintien et le renouvellement des stocks halieutiques,
- la fourniture de produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois de feu),
- les produits forestiers non-ligneux utilisés pour l'alimentation, la médecine traditionnelle ou les travaux de construction.

L'évaluation monétaire des services d'approvisionnement ainsi rendus est délicate car la quantification de ces services à l'échelle de la région se heurte à l'absence de données systématiques. En outre, les prix peuvent varier considérablement d'une zone à l'autre en fonction de la nature du bien ou de la demande locale. Il est néanmoins possible d'estimer que, par exemple, les 120 000 tonnes de poissons commercialisées annuellement génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 72 millions d'euros. Environ cinq millions de tonnes de viande de gibier sont extraites chaque année des forêts d'Afrique centrale mais la valeur monétaire de la partie commercialisée reste, à l'échelle du Bassin du Congo, non évaluée.

Les services dits de régulation (services résultant de la régulation des écosystèmes) couvrent, notamment :

- la régulation du climat et le maintien du cycle de l'eau,
- le maintien de la fertilité des sols grâce à la prévention de l'érosion,
- la pollinisation des espèces végétales utilisées par l'homme,
- l'atténuation du réchauffement climatique par le stockage de carbone.

Concernant la captation du carbone, il est estimé que les forêts denses humides d'Afrique centrale, qui couvrent comme déjà indiqué environ 40 % du territoire des six pays de la région, stockent un total d'environ 30 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>. Comparativement, les savanes, mosaïques forêts-savanes et cultures (soit 60 % de la superficie la région) en concentrent seulement 16 millions.



FRANCK RIBAS / BRU

Famille bantou, Cameroun

## Les pressions et leurs effets sur le milieu forestier

La faible densité globale de population, l'état de développement économique peu avancé des pays de la région et un réseau de voies de communication encore peu dense font que les forêts du Bassin du Congo demeurent, en général, en meilleur état que leur homologues des autres régions tropicales du monde. Il n'en reste pas moins que les pressions existent, qu'elles s'accroissent et qu'il est nécessaire d'évaluer leurs effets si l'on veut en atténuer la portée. Ces effets peuvent être regroupés en trois grandes catégories : la déforestation, la fragmentation et la dégradation.

### La déforestation

La déforestation, qui se définit par la disparition de la forêt dense au profit d'une autre forme de couverture des sols (cultures et friches, plantations industrielles, urbanisation, etc.), est, à l'échelle du Bassin du Congo, un processus de relativement faible ampleur : sur la période 1990-2000, le taux de déforestation annuel net est, en effet, estimé à 0,16 % (soit un taux annuel de déforestation brut de 0,17 % compensé par une reforestation spontanée de 0,01 %). Cela signifie que, sur la période considérée, environ 29 000 km<sup>2</sup> de forêts denses ont été perdus. Ce taux de déforestation est deux fois plus faible que celui du bassin de l'Amazonie et quatre fois inférieur à celui des grandes îles forestières de l'Asie du Sud-est (Sumatra, Bornéo, etc.).

La déforestation en Afrique centrale est, par ailleurs, loin d'être répartie de façon égale dans les six pays du bassin et, en réalité, elle se concentre dans 17 zones bien définies appelées "Points chauds de déforestation" représentant environ 15 % de la surface forestière totale de la région. La RD Congo et le Cameroun regroupent respectivement huit et quatre de ces points chauds qui en font les deux pays avec les plus forts taux de déforestation annuels. Il est intéressant de constater, en toute logique, que la majorité des points chauds de déforestation sont situés en bordure du massif forestier du Bassin du Congo, là où les densités humaines sont les plus fortes. En fait, la principale cause actuelle de déforestation en Afrique centrale est l'agriculture itinérante sur brûlis. Là où la densité humaine est modérée et où le paysage forestier dans lequel s'effectue l'agriculture itinérante n'est pas trop modifié, l'abandon des parcelles agricoles au bout de quelques années (en raison de la perte de fertilité des sols) peut entraîner une reforestation naturelle (c'est ce qui explique le taux annuel de 0,01 % de reforestation spontanée du bassin).

### Plus des trois-quarts du couvert forestier sont déjà en exploitation

En Afrique centrale, la dislocation du bloc forestier et la destruction des populations fauniques, du fait d'un manque d'application des législations, de l'ouverture de pistes pour l'exploitation forestière, de l'expansion des fronts de cultures itinérantes et de la mondialisation de l'économie qui va favoriser les grands investissements agricoles, ne sont malheureusement pas des vœux de l'esprit.

Le mythe de ces forêts du Bassin du Congo restant inaccessibles appartient au passé. Selon l'état 2008 des forêts d'Afrique centrale, si seulement un bon tiers des forêts denses humides de la région est affecté à des exploitants, dans plusieurs pays (Congo, Gabon, Guinée équatoriale et RCA) ce sont plus des trois-quarts du couvert forestier qui sont déjà en exploitation légale ou non (OFAC, 2009).

Toutefois, l'agriculture itinérante génère plus généralement un paysage constitué d'une mosaïque de parcelles agricoles, de jeunes jachères forestières, de vieilles forêts secondaires et de fragments de forêt dense. A mesure que la densité humaine s'accroît, les temps de rotation deviennent plus courts et les îlots forestiers disparaissent pour laisser place à des parcelles agricoles permanentes. Toutes les forêts denses d'altitude d'Afrique centrale sont incluses dans les points chauds de déforestation ce qui, d'un point de vue de la conservation de la biodiversité, est particulièrement inquiétant au regard du taux d'endémisme particulièrement élevé qu'elles possèdent (voir la section précédente consacrée à la diversité biologique de la région).

L'exploitation forestière industrielle joue un rôle indirect dans la déforestation en ouvrant les massifs forestiers aux populations humaines en quête de terres. Toutefois, ce phénomène reste encore marginal à l'échelle du Bassin du Congo, contrairement à ce qui peut être observé en Afrique de l'Ouest ou en Asie du Sud Est ; mais, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est évident que c'est aujourd'hui que se joue l'avenir



FRANCK RIBAS / BRLI

Dégradation d'une forêt causée par une retenue d'eau induite par la construction d'une piste forestière

des forêts du bassin du Congo. Il est donc nécessaire de prendre les mesures appropriées sans lesquelles le sort de ce bloc forestier, encore relativement préservé, sera irrémédiablement scellé comme ce fut le cas pour ceux des deux régions précitées.

### La fragmentation

La fragmentation se caractérise par la rupture de la continuité de la couverture forestière et l'apparition, au sein d'un paysage forestier, d'autres formes d'utilisation des sols. Elle permet de quantifier l'hétérogénéité du paysage. La fragmentation correspond souvent, en fait, à la première étape du processus de déforestation. C'est une étape importante à suivre car les études de biologie de la conservation réalisées au cours des dernières décennies ont montré que plusieurs fragments de forêt abritent au total moins d'espèces et, surtout, en perdent à un rythme beaucoup plus rapide qu'un seul bloc de forêt d'une taille équivalente au cumul des fragments. Ce phénomène est dû à l'effet de lisière qui caractérise l'ensemble des perturbations générées par les ruptures de continuité d'un milieu.

Le ratio lisière/surface constitue donc un bon indicateur du niveau de fragmentation : faible dans la partie centrale du bloc forestier, il augmente sur sa périphérie corrélativement à l'accroissement de la densité de population pour atteindre son

maximum dans les forêts d'altitude de l'est de la RD Congo et de l'ouest du Cameroun, ces deux régions étant précisément les plus importantes du point de vue de la diversité biologique.

### La dégradation

La dégradation des forêts, que l'on peut définir comme une perte de structure, de composition et de fonctionnement des milieux forestiers, est le résultat des activités qui se déroulent au sein des forêts sans pour autant causer une disparition du couvert. Le fort taux de couverture forestière d'Afrique centrale et, plus encore, le faible taux de déforestation annuel peuvent laisser penser que la situation générale de ces forêts est satisfaisante. En réalité, sous la canopée, de nombreuses formes d'exploitation se déroulent et celles-ci altèrent plus ou moins le fonctionnement des forêts. Parmi les plus importantes, on peut mentionner l'exploitation forestière industrielle et l'utilisation de la faune sauvage.

L'exploitation forestière industrielle constitue l'une des formes les plus importantes d'utilisation des forêts en Afrique centrale : en 2006, environ 32 % du massif forestier était inclus dans des concessions forestières (en cours d'exploitation ou non). Contrairement à d'autres régions tropicales (Asie du Sud-Est notamment), l'exploitation forestière industrielle en Afrique centrale ne se traduit généralement pas par une déforestation et il est



FRANCK RIBAS / BRLI

Transport en forêt du gibier fraîchement abattu

souvent difficile, lorsque l'on survole une concession, de distinguer les zones qui ont déjà été exploitées de celles encore intactes. La raison principale de cette situation est le faible taux de prélèvement qui est appliqué, en général de l'ordre d'un à deux arbres par hectare. Ce taux de prélèvement est trop faible pour entraîner une modification drastique de structure de la forêt, même s'il conduit à une réduction du taux de couverture de la canopée de l'ordre de 10 %. Les zones ouvertes sont alors colonisées par des espèces dites "cicatricielles" qui recréent un microclimat favorable à la croissance des espèces de forêts matures. Toutefois, certaines zones forestières, plus riches que d'autres en bois d'œuvre, font l'objet d'une exploitation plus intensive qui peut entraîner un phénomène de "secondarisation" de la forêt : les espèces cicatricielles deviennent alors envahissantes (comme, par exemple, le Parasolier - *Musanga cecropioides*), retardant ou empêchant le retour à une forêt dense. Certaines forêts de la côte atlantique gabonaise, exploitées de longue date en raison de leur accessibilité, présentent cette caractéristique qui, d'un point de vue de la biodiversité, est préoccupante, ces forêts étant beaucoup moins riches que les forêts matures. Par ailleurs l'exploitation forestière peut entraîner des problèmes d'érosion des sols et de dégradation de la qualité des cours d'eau en raison de l'intense réseau de pistes qui parcourt les concessions forestières. L'optimisation de ce réseau de voies de communication qui, à lui seul, est responsable de la destruction de plus de 80 % des arbres d'une concession, est un enjeu majeur de la mise en place d'une exploitation à faible impact environnemental.

Moins visible que l'exploitation forestière, l'utilisation de la faune à des fins commerciales représente une pression d'une ampleur considérable. Elle concerne le commerce, d'une part, de l'ivoire - un sous-produit à haute valeur monétaire - dont la commercialisation est pourtant illégale et, d'autre part, du gibier à des fins alimentaires. L'intensité du braconnage des éléphants varie selon les zones mais elle atteint, le plus souvent, un niveau ne pouvant qu'entraîner des extinctions locales, y compris dans les aires protégées (cas de la Réserve de Faune de Douala-Edea au Cameroun par exemple). Le trafic d'ivoire s'est considérablement accru en Afrique centrale ces dernières années depuis l'implantation de sociétés asiatiques, la Chine et le Japon représentant le principal débouché sur le marché mondial. Le commerce de viande de gibier trouve, quant à lui, son origine dans la difficulté à développer l'élevage en milieu forestier en raison de l'absence de pâturage et de la forte pression parasitaire. Les populations locales se tournent donc essentiellement vers la faune sauvage pour satisfaire leurs besoins en protéines animales.

La demande en viande de gibier ne cesse de s'accroître avec l'augmentation des populations humaines en milieu urbain et dans les nombreux centres de peuplement que représentent les campements des concessions forestières. Elle a donné lieu au développement d'un véritable commerce informel et illégal impliquant des volumes considérables, commerce au demeurant lucratif en raison du prix plus élevé de la viande d'élevage importée. Comme déjà indiqué, il est estimé qu'environ cinq millions de tonnes de viande de gibier sont extraites chaque année des forêts d'Afrique centrale. Une ville comme Yaoundé (Cameroun) comptait, en 2004, pas moins de 160 points de vente de viande de gibier (15 marchés et 145 restaurants et cafétérias). Les concessions forestières jouent un rôle important dans ce trafic car l'important réseau de pistes créé par leur implantation facilite considérablement l'accès aux zones forestières.

L'exploitation de la faune se traduit, dans un premier temps, par une diminution drastique des densités animales dans les zones chassées (notamment pour les plus grandes espèces), pouvant aller jusqu'à l'extinction locale. Les conséquences de cette diminution de densité sur le fonctionnement global de l'écosystème forestier restent pour l'instant mal appréhendées. Toutefois, sachant qu'environ 70 % des graines, dans les forêts denses, sont dispersées par les animaux, on peut s'attendre à ce que la disparition de certaines espèces animales ait un impact significatif sur la régénération de nombreuses espèces végétales. Dans la forêt de Kibale en Ouganda, il a ainsi été montré que la disparition des primates de certaines zones s'était traduite par une moindre densité et diversité des jeunes plants forestiers.

## L'attention particulière des partenaires au développement

Plusieurs structures et initiatives de coopération environnementale existent sur le plan régional. En 1992, est lancé le programme de conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC) sur financement du Fonds européen de développement (FED), dont la cinquième phase s'est mise en place en fin d'année 2010. Trois ans plus tard, en 1995, débute le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) de l'USAID. Prévu pour une durée de 20 ans, ce programme concerne 11 paysages prioritaires répartis sur six pays. Débutée en 2003, sa phase II s'achèvera fin 2011.

Dans le but de rationaliser les efforts des donateurs, d'améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs programmes et politiques, le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été créé le 4 septembre 2002, à l'occasion du Sommet de la Terre sur le développement durable à Johannesburg. Structure informelle, il regroupe une trentaine de partenaires publics et privés dans le but d'offrir un appui international à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Yaoundé. Ces

objectifs comprennent le développement économique, la lutte contre la pauvreté ou encore l'amélioration de la gouvernance et de la conservation des ressources naturelles à travers l'appui à un réseau de parcs nationaux, de réserves et de concessions forestières bien gérées, ainsi que par l'assistance aux communautés qui dépendent des ressources de la forêt et de la faune.

Des sommes conséquentes sont réunies dans plusieurs fonds pour aider la conservation et réduire les effets de la déforestation en Afrique centrale. Une première fondation, pour le Tri-National de la Sangha, dispose d'un conseil d'administration constitué d'une majorité de représentants du secteur privé. La COMIFAC a facilité un accord sous-régional sur le contrôle forestier et adopté, en 2005, un Plan de convergence pour une meilleure conservation des forêts de la région. Ce plan définit le cadre pour l'élaboration d'objectifs communs de conservation des forêts et encourage le développement de nouveaux efforts régionaux et transfrontaliers de conservation.

## Les principaux enjeux

La perte de la diversité biologique en Afrique centrale résulte d'un processus combiné de déforestation, de fragmentation et de dégradation des forêts. Pour stopper ce processus ou du moins le ralentir, des actions à court et long terme sont impératives. Sans nécessairement prétendre les passer en revue de façon exhaustive, elles vont constituer, pour les prochaines années, autant d'enjeux que l'on peut résumer ci-après.

### Le développement d'une exploitation forestière durable

Compte tenu, d'une part, du fait que l'exploitation forestière industrielle représente l'une des formes les plus communes d'utilisation des ressources naturelles en Afrique centrale et, d'autre part, que son impact direct et indirect sur l'environnement est loin d'être négligeable, l'évolution d'un mode d'exploitation de type minier vers une utilisation durable des forêts est prioritaire. Ce processus a débuté au milieu des années 1990 et se poursuit actuellement. Il s'est, notamment, traduit par le développement de plans d'aménagements forestiers et de la certification forestière.

Le plan d'aménagement forestier, outil de planification et de suivi de l'exploitation qui intègre des normes environnementales, est de plus en plus adopté par les exploitants forestiers, encouragés



FRANCK RIBAS / BRILI

Évacuation de grumes d'un parc à bois

en cela par un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. Alors qu'en 2000, aucune concession forestière d'Afrique centrale n'était dotée d'un plan d'aménagement approuvé, environ 11,3 millions d'hectares répartis sur 87 concessions se trouvaient sous aménagement forestier en 2008 (soit 31 % de la surface totale des concessions en Afrique centrale) tandis que des plans d'aménagement sont en cours d'élaboration pour 21,4 millions d'hectares supplémentaires. Parallèlement, certains exploitants forestiers se sont engagés dans un processus de certification forestière internationale (FSC) visant à doter leur production d'un label attestant d'une exploitation respectueuse de normes forestières, environnementales et sociales. Les superficies bénéficiant d'un label FSC restent encore faibles (trois millions d'hectares en 2008) mais sont en augmentation constante.

Une autre innovation intervenue au cours de la dernière décennie est une participation accrue des populations locales à la gestion forestière par le biais des forêts communales ou communautaires et de la fiscalité décentralisée. Même si la mise en œuvre de ces mécanismes (qui concernent surtout le Cameroun et la RCA) se heurte encore à des difficultés, elle témoigne d'un élargissement du champ de l'exploitation forestière à la société civile.

L'exploitation forestière semble donc désormais engagée dans un processus vertueux qu'il convient d'appuyer. Il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes persistent. Des réponses devront impérativement être apportées, notamment pour améliorer des cadres légaux et institutionnels non finalisés et parfois incohérents et, surtout, se départir d'une gouvernance forestière insatisfaisante. Ce dernier point fait l'objet d'une attention particulière de la part de certains partenaires au développement (Commission européenne avec le processus FLEGT notamment) car l'application transparente des lois reste encore, dans le domaine forestier comme dans tous les autres, déficiente en Afrique centrale.



FRANCK RIBAS / BRLI

Mandrill (*Mandrillus sphinx*)

FRANCK RIBAS / BRLI

### La gestion durable de la faune sauvage

La gestion rationnelle de la faune sauvage à des fins alimentaires constitue une priorité, au regard de l'ampleur du commerce de viande de gibier en Afrique centrale et de son impact sur les espèces affectées. Les tentatives d'élevage d'espèces forestières pour alimenter les marchés urbains, réalisées à compter du milieu des années 1990, n'ont pas eu les effets escomptés. Si pour certaines espèces (Aulacode notamment), cet élevage est désormais techniquement maîtrisé, il se heurte à des problèmes d'ordre culturel (pas de tradition d'élevage, réticence à consommer, donc à acheter, de la viande d'élevage, etc.), ce qui en limite considérablement le développement.

De façon similaire, la substitution de la viande d'élevage à celle de gibier ne peut concerner qu'une fraction de la population urbaine qui dispose des moyens financiers adéquats. De ce fait, la mise en place de méthodes de prélèvement durable de la faune sauvage représente la seule voie réaliste pour combiner les besoins des populations locales en protéines animales et la pérennité des espèces cibles. Ces méthodes peuvent sans doute s'inspirer de celles mises en œuvre depuis des millénaires par les peuples autochtones semi-nomades d'Afrique forestière, sous réserve qu'il soit tenu compte que les méthodes traditionnelles d'utilisation de la faune ne se justifient qu'avec de très faibles densités de population et l'absence d'accès à des marchés. Elles devront s'appuyer sur des mécanismes simples de contrôle de l'impact du prélèvement sur la dynamique des populations concernées de façon à adapter le prélèvement à la capacité biologique des espèces sans trop grever les coûts de gestion. L'utilisation durable de la faune sauvage passera également par la structuration de la filière d'approvisionnement des centres urbains et l'adaptation du cadre réglementaire relatif à la chasse.



les plus appropriés, la sélection des sites d'exploitation des ressources naturelles en adéquation avec les autres formes d'utilisation de l'espace rural constituent autant d'axes de réflexion qui pourront concourir à un développement équilibré des régions et garantir, à la fois, la satisfaction des besoins des populations et le maintien des grands équilibres forestiers. Mais, cette approche, on ne peut plus recommandable, se heurte souvent à un manque d'initiative et de volonté politique et, plus encore, aux faiblesses structurelles des Etats et des collectivités locales lorsqu'elles existent. L'histoire aimant à se répéter, ceci est d'autant plus regrettable que l'on dispose déjà, sur le continent, de l'exemple de la destruction, en seulement trois décennies et par simple laxisme, du bloc forestier guinéo-congolais d'Afrique de l'Ouest.

### La relance des politiques d'aménagement du territoire

L'acquisition de données spatiales assez détaillées sur l'état des ressources en Afrique centrale au cours des vingt dernières années permet désormais aux Etats de la région de disposer d'informations nécessaires à la planification de leurs territoires.

La mise en place d'un réseau cohérent et représentatif d'aires protégées, l'identification des voies de communication et des centres de développement



FRANCK RIBAS / BRLI

Hocheur (*Cercopithecus nictitans*)

FRANCK RIBAS / BRLI

Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*)

FRANCK RIBAS / BRLI

Cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*)



## Les projets cofinancés par le FFEM

*Les projets cofinancés par le FFEM constituent une réponse aux enjeux de conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.*

*Globalement, ces projets visent à contribuer à l'élaboration et à la concrétisation des politiques d'aménagement et de gestion des territoires dans une perspective de protection et de gestion durable des ressources naturelles.*

L'action de la Coopération française en matière de conservation de la diversité biologique dans les forêts du Bassin du Congo porte principalement sur :

- la promotion de la filière "bois durable" avec des appuis à la mise en œuvre de plans d'aménagement dans les concessions forestières, en particulier à travers la mise en défens des zones les plus sensibles ;
- l'appui à la gestion des aires protégées ;
- la promotion de nouvelles filières liées à la valorisation des ressources naturelles : promotion des produits forestiers non ligneux, écotourisme, valorisation des ressources génétiques ;
- le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs : formation professionnelle, appuis aux ONG, appuis aux administrations en charge des forêts.

### Un engagement fort dans une région vitale

Pour sa part, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a privilégié, depuis une quinzaine d'années, la mise en place de projets innovants en matière de protection et de gestion des ressources naturelles dans cette région d'Afrique centrale. Depuis 1998, il a ainsi financé 13 projets :

- huit sont achevés après avoir bénéficié d'un financement FFEM de huit millions d'euros : Biodivalor, PRGIE, PAF Gabon, RAPAC, CIB, PGTCV/Chasse villageoise, CAWHFI et Lomako,
- quatre d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective : Biodivalor, PAF Gabon, CIB et Chasse villageoise,

- les quatre autres ont bénéficié d'une évaluation à mi-parcours (CAWHFI, Lomako et PAF2C) ou d'une supervision FFEM (RAPAC),

• les cinq autres projets (avec un apport de 6,8 millions d'euros du FFEM) sont en cours de mise en œuvre : PPF, PAF2C, REDD / FORAFAMA, UGADEC et ECOFORAF, l'un d'entre eux (PPF) ayant fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Le montant des subventions accordées au titre de la conservation de la biodiversité s'élève à 14,8 millions d'euros pour un budget global de 74,2 millions d'euros soit un taux de cofinancement de 20 %. Il s'agit d'un engagement conséquent, plaçant le FFEM parmi les tout premiers donateurs pour le financement de la protection de l'environnement dans le Bassin du Congo.

L'action du FFEM se caractérise par sa diversification puisque, comme déjà indiqué en introduction et en se référant aux quatre grands thèmes d'intervention susmentionnés de la Coopération française, peuvent être distingués :

- six projets ayant pour objet une gestion plus durable des forêts ;
- trois projets portant sur une meilleure valorisation des ressources naturelles ;
- deux projets contribuant au renforcement des capacités ;
- deux concernant la gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques.

A compter de 2006, le FFEM a également subventionné, pour un montant de 831 000 euros, 25 projets dans cinq des six pays du Bassin du Congo, dans le cadre du Programme de petites initiatives.

## Appui à une exploitation plus durable des forêts

### PAF Gabon - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon

**Le projet PAF Gabon avait pour finalité de contribuer à la mise en place de modes de gestion durable dans les forêts du Bassin du Congo avec, comme objectif spécifique, le développement d'actions innovantes dans le cadre d'une gestion rationnelle de l'exploitation basée sur l'élaboration de plans d'aménagement.**

L'appui du FFEM a débuté en novembre 1999 pour s'achever en juillet 2007. Une évaluation externe finale a été effectuée en octobre 2005, en liaison avec une autre évaluation concernant le projet AFD d'appui à l'aménagement forestier (proposition au secteur privé de prêts bonifiés pour financer cet aménagement).

Ce projet s'inscrivait dans deux domaines d'intervention éligibles au FFEM, à savoir la protection de la biodiversité d'intérêt mondial et la lutte contre l'effet de serre. Son objectif supposait l'atteinte de quatre grands résultats :

- Inciter les exploitants forestiers à intégrer la préservation de la biodiversité dans leur plan d'aménagement et définir des méthodes d'inventaires et d'analyses reproductibles ;
- promouvoir des actions pilotes pour :
  - l'amélioration des méthodes d'exploitation afin de limiter les dégâts en forêt et augmenter la qualité des grumes et le rendement matière de l'exploitation ;

- le développement local en faveur des populations présentes sur les concessions ;

- évaluer les conséquences de la nouvelle loi forestière sur les petites et moyennes entreprises forestières ;
- capitaliser les résultats et définir une méthodologie d'actions.

#### Principales réalisations

Grâce à la subvention du FFEM, le Projet PAF Gabon a apporté un appui financier à sept sociétés d'exploitation forestière pour la réalisation des actions suivantes :

- **La prise en compte de la biodiversité dans les inventaires d'aménagement** : cinq sociétés ont inventorié 40 000 placettes d'une surface totale de 4 600 hectares. Au moins un chef prospecteur par équipe de comptage a été formé à la reconnaissance des espèces non commerciales, soit une vingtaine de personnes pour l'ensemble du Gabon. Des informations sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) ont également été collectées lors de ces inventaires, de même que sur la présence d'espèces animales d'intérêt particulier. Une vingtaine d'espèces de mammifères ont été identifiées dans chaque concession et une quinzaine d'agents ont été formés à leur reconnaissance et observation.

**" L'apport financier du FFEM a été déterminant dans la prise en compte de la biodiversité et dans la progression des certifications".**

*Paul Koumba Zaou  
Directeur Général des  
Eaux et Forêts du Gabon*

- **Exploitation à faible impact sur l'environnement (EFIE) :** Quatre programmes de formation ont eu lieu au sein de trois sociétés distinctes (LEROY, SBL, ROUGIER - Haut Abanga et Ogooué Ivindo). Au total, 32 équipes d'abattage ont été formées, soit entre 10 et 15 % des abatteurs opérant actuellement au Gabon.
- **Placettes permanentes de suivi :** Deux cents placettes, dont plus de cent permanentes, ont été mises en place et sont suivies tous les un à trois ans.
- **Volet social :** Deux sociétés, la Compagnie équatoriale de bois (CEB) et la Compagnie des bois du Gabon (CBG) ont surtout bénéficié de l'appui du FFEM pour réaliser des actions de développement. La ferme de Bambidie, dépendant de la CEB, a reçu une aide en aquaculture, élevage et maraîchage. Fut également financée, la création du Bureau d'Appui à l'Environnement Villageois (BAEV) qui a mené des actions locales (construction de

maisons, adduction d'eau sommaire, dispensaire, formation). A la CBG, une analyse détaillée de la situation socio-économique a pu être réalisée, avec une grille de lecture basée sur la méthode Principes / Critères / Indicateurs de l'OAB. La production d'une "fiche village" et un certain nombre de recommandations en vue d'une cogestion de la ressource et de la mise en place d'une cellule sociale sont à citer parmi les résultats de cette étude.

#### Succès du projet

Le projet a permis de mieux définir les séries de protection, au-delà des simples critères de difficultés d'exploitation (fortes pentes, zones rocheuses, etc.) ou de pauvreté en espèces exploitables. Il a aussi permis de constituer ou d'étendre le réseau des placettes permanentes installées dans les différentes concessions concernées.

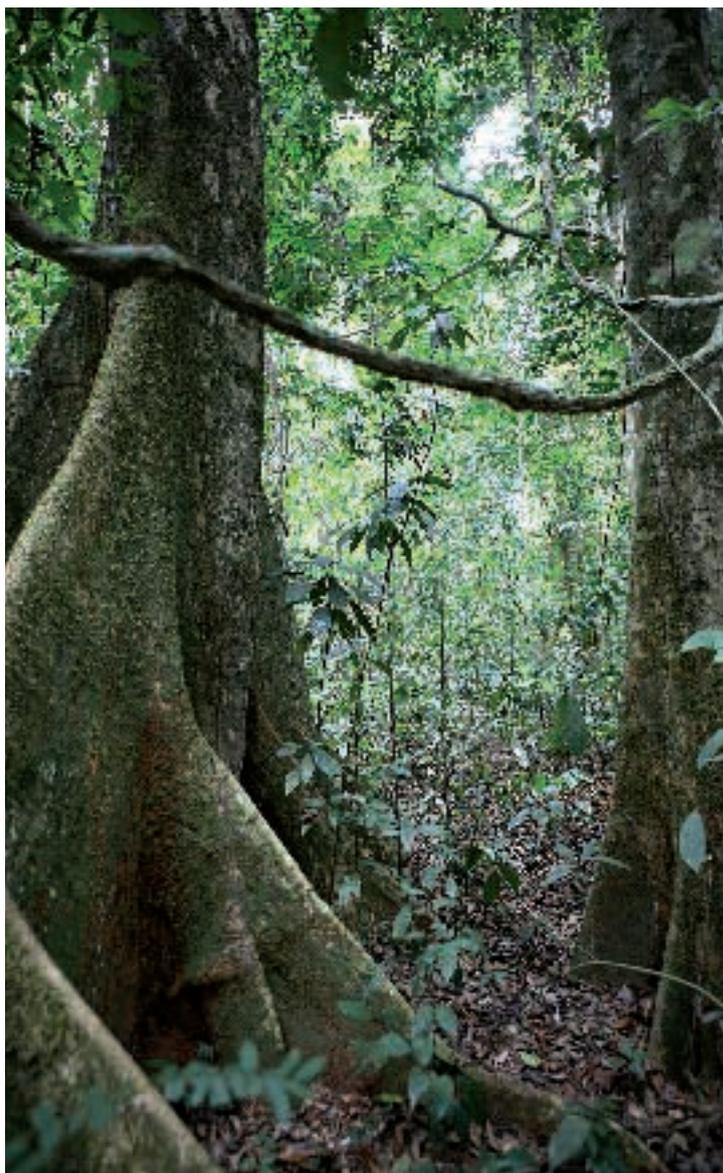
Il a donné, aux acteurs de la filière, l'occasion de se rencontrer et de réfléchir sur la certification forestière ou la démarche qualité ISO, voire sur l'instauration de partenariats entre les entreprises et la société civile, notamment les ONG environnementalistes. Il a également permis d'élaborer des propositions de gestion cynégétique, grâce aux connaissances acquises sur les densités de grands mammifères et sur les zones de forte pression de chasse.

Sur le plan social, les lieux d'expression créés ont permis une baisse des conflits et une augmentation du nombre des microprojets portés par les associations villageoises qui se sont constituées.

Par les dispositions concernant, d'une part l'intégration des inventaires de biodiversité dans les plans d'aménagement forestier et, d'autre part, les rétrocessions de taxes forestières aux communautés, maintenant préconisées dans les textes officiels du Gabon, l'appui du FFEM aura eu un effet catalyseur essentiel et ce, d'autant plus que, parmi les partenaires institutionnels, il est le seul à avoir prôné une pareille approche en direction des entreprises.

#### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

- **Inventaires et suivis forestiers :** La collecte des données sur le terrain s'est faite avec beaucoup de pragmatisme, en utilisant les moyens techniques et humains disponibles. Au début, les méthodes de travail n'ont pas été harmonisées ni scientifiquement validées, notamment en ce qui concerne les biais induits par la création de layons (qui attirent en particulier les herbivores), par le mode de comptage (application du logiciel "Distance" ou non), par la programmation de la collecte des données sur la faune (période de l'année ; avant, pendant ou après l'inventaire classique). La centralisation, l'archivage et l'interprétation des données devraient impérativement être assurés par un



FRANCK RIBAS / BRLI

organisme scientifique comme, par exemple, l'Institut de recherche agronomique et forestière (IRAF).

- **Maîtres d'œuvre** : Il n'existe pas, au Gabon, d'associations spécialisées dans le domaine de l'exploitation forestière et le recours à des ONG de conservation (WWF, WCS), dont ce n'est pas le domaine de compétence spécifique, ou à des structures universitaires étrangères, qui peuvent manquer de disponibilité et de réactivité sur le terrain, limite l'efficacité des actions. Ce qui milite en faveur de la formation et du développement de compétences locales et nationales spécifiques.

- **Développement local et Produits forestiers non ligneux (PFNL)** : L'impact de la Composante "développement local" du projet FFEM est resté assez faible. Peu d'actions ont été engagées par le projet sur les PFNL alors que cette option avait été envisagée lors de sa préparation. Cela s'explique par la nécessité de mettre en œuvre un inventaire spécifique, par la faiblesse du marché potentiel de ces produits et par le manque de motivation des opérateurs qui ont tendance à se recentrer sur le cœur de leur métier en limitant les dépenses dans les domaines jugés secondaires ou insuffisamment rémunérateurs. Les PFNL, comme d'ailleurs l'agriculture, l'élevage et bien d'autres activités socio-économiques, sont pourtant un élément clef dans les modes de vie des communautés et ils méritent une attention toute particulière. Leur gestion gagnerait à être détachée des actions d'appui aux sociétés d'exploitation forestière (avec des cellules spécifiques recourant largement à une externalisation des tâches).

- **Recherche et formation** : Une implication plus forte des organismes de recherche est souhaitable. Une coopération avec les aménagistes au sein des sociétés forestières permettrait, en effet, d'assurer à court terme une première valorisation des données. A plus long terme, l'implication d'équipes de recherche forestière, gabonaises et internationales, doit permettre de pérenniser tout ou partie des dispositifs de placettes permanentes financés par le FFEM. A ce titre, un effort de formation à l'exploitation à faible impact environnemental (EFIE) et au suivi de ces placettes doit être maintenu, l'administration forestière elle-même devant, dans le même temps, devenir un partenaire à part entière.

L'appui du FFEM s'est fait par le biais d'un projet ayant eu un indéniable impact puisque, sur les quatre millions d'hectares aménagés en Afrique centrale, environ deux millions le sont au Gabon où quatre opérateurs sont certifiés FSC.

## CIB Congo - Aménagement des UFA attribuées à la Congolaise industrielle des bois (CIB)

Le projet CIB – Congo avait pour objectif d'assurer une gestion durable des concessions forestières attribuées à la CIB avec, comme enjeu, d'assurer une production soutenue et durable de bois d'œuvre tout en garantissant que les grandes fonctions écologiques de la forêt ainsi que les biens et services qu'elle peut fournir aux populations locales ne soient pas menacés. Par son caractère pionnier, le projet devait également servir de modèle pour l'établissement de normes nationales d'aménagement des unités forestières du nord du Congo.

L'appui du FFEM au projet a débuté en juillet 2004 pour s'achever en milieu d'année 2007. Son évaluation rétrospective a été effectuée sur le terrain en avril 2010. Les trois composantes suivantes traduisent les résultats qui étaient attendus pour pouvoir satisfaire l'objectif du projet :

- Composante Dynamique forestière, visant une meilleure connaissance des paramètres de l'aménagement forestier (régénération des essences, vitesses de croissance)
- Composante Faune, destinée à assurer une meilleure prise en compte des aspects environnementaux (inventaires de produits forestiers autres que le bois d'œuvre, dont la faune sauvage)
- Composante Agroforesterie, se limitant à une stabilisation des cultures par l'agroforesterie autour de la ville de Pokola et des chantiers CIB.

De façon concrète, ce cadre d'intervention devait permettre de produire, sur la base d'études forestières, socioéconomiques et environnementales, des plans d'aménagement durable pour chacune des unités forestières attribuées à la CIB.

### Principales réalisations

- **Au titre de la Composante Dynamique forestière**, le projet a mis en place un dispositif performant d'étude de la dynamique des populations végétales (phénologie, croissance) et de la régénération des essences. Il a également permis un renforcement de capacités (formations, matériel didactique, protocoles de suivis).

- **Sa Composante Faune** a permis de réaliser l'inventaire et l'étude des principales espèces de mammifères (densité, distribution) avant de donner des orientations de protection et gestion de la faune aux exploitations forestières du Nord Congo (habitats à préserver, zones de conservation, modes de gestion).

- Dans le cadre de la Composante Agroforesterie, un diagnostic foncier et un zonage agro-écologique ont été établis, de même que des scénarios de développement agro-forestier (à cet effet, des espèces ligneuses agro-forestières ont été collectées et testées). Des formations spécialisées au niveau des techniciens et ingénieurs de travaux ont également été dispensées.

### Succès du projet

Les résultats ont bien été atteints pour les deux premières composantes du projet. Celui-ci a contribué à faire avancer, de façon significative, la connaissance de la dynamique forestière dans la Région du Nord Congo et la diversification des essences exploitées qu'elle va induire permettra une exploitation plus durable des ressources forestières. La démarche initiée dans le cadre du projet (notamment les dispositifs de suivi permanent) tend à se généraliser dans les exploitations forestières du Nord Congo.

Les dirigeants de la CIB sont maintenant conscients de leur responsabilité dans la conservation de la faune au sein des UFA qui leur sont attribuées. Les inventaires ont permis de définir un zonage des aires de chasse et d'orienter les mesures de lutte anti-braconnage qui se poursuivent aujourd'hui.

A l'échelle du Bassin du Congo, les retombées indirectes du projet sont considérables car sa contribution à la certification des UFA de la CIB a été significative, ouvrant ainsi la voie à d'autres démarches de certifications.

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

La composante *Agroforesterie* a souffert de son caractère expérimental. Un meilleur cadrage, en amont du projet, des attentes de la CIB et des réelles possibilités de cette composante, aurait pu en améliorer l'efficacité. Cependant, le projet a su favoriser une prise de conscience, par les dirigeants de la CIB, de la nécessité de modifier leur politique sociale.

Les activités menées dans le cadre de chaque composante ont fait l'objet de diverses publications qui ont permis une assez large diffusion des résultats obtenus mais, par manque d'unité et de cohésion entre ces composantes, et parce que les résultats issus de recherches appliquées sont beaucoup moins publiés que ceux issus de la recherche fondamentale, le projet en lui-même et l'implication du FFEM ont manqué de visibilité.

Une meilleure coordination et mutualisation des moyens engagés par les différents partenaires techniques et financiers intervenant en appui à la CIB aurait permis de bénéficier de synergies

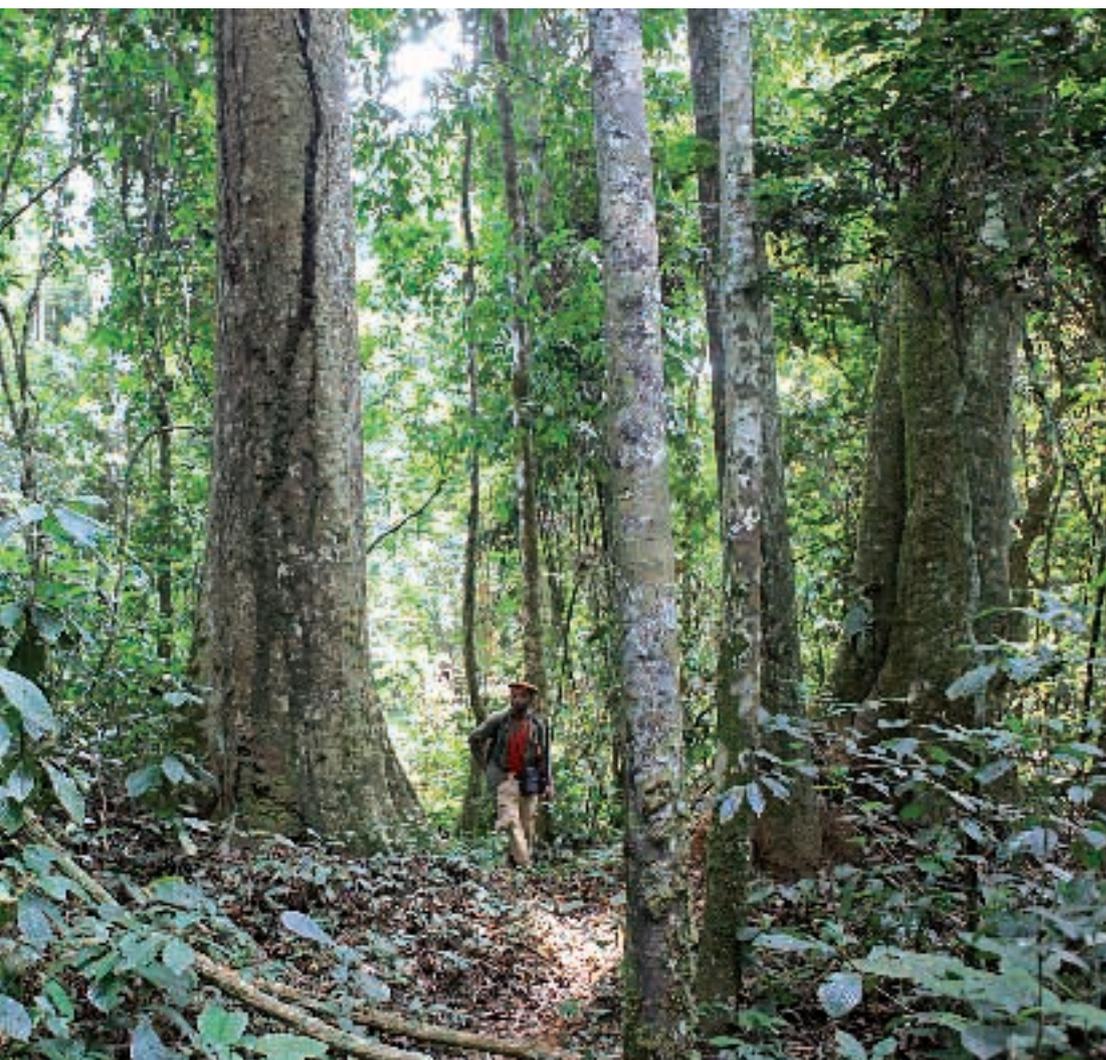


FRANCK RIBAS / BRLI

d'action et communication (par exemple, dans le cas de la promotion des activités alternatives pilotée par WCS et financée par l'OIBT).

Deux axes d'améliorations sont soulignés dans les conclusions de l'évaluation :

- l'élaboration d'un nouveau schéma de prise en compte de la dimension sociale dans les exploitations forestières.
- l'enrichissement forestier : le modèle d'exploitation basé sur la cueillette de quelques essences à forte valeur commerciale n'est pas viable et il doit laisser la place à un modèle plus rationnel associant, de façon durable, l'exploitation des essences naturelles et celle de peuplements issus de plantations (enrichissements forestiers).



### PPF Gabon - Projet d'extension de la dynamique d'aménagement durable aux petits permis forestiers

Le Projet PPF contribue à relancer la dynamique d'aménagement forestier durable au Gabon en rendant possible l'entrée des petits permis dans le processus, tout en renforçant les capacités du ministère de tutelle en matière d'aménagement. Il vise ainsi à structurer un secteur de l'économie gabonaise en accompagnant des opérateurs nationaux dans la mise en conformité de leur activité.

Le Projet PPF a débuté en juin 2007 et se terminera en mai 2012, au terme d'une période de mise en œuvre de cinq ans. Une évaluation externe à mi-parcours a été effectuée pour le compte du FFEM en juin 2010. Les cinq composantes du projet portent sur :

- l'information, éducation, communication (IEC)

après des différents acteurs (titulaires de permis, petites et moyennes entreprises d'exploitation, négociants et agents de l'administration) sur l'évolution du contexte et du Code forestier ou sur les enjeux liés à la gestion durable des forêts, tout en obtenant, en retour, une meilleure connaissance de ces acteurs ;

- le regroupement des titulaires de petits permis et la constitution de concessions forestières à aménagement durable (CFAD) pouvant alors mieux justifier l'adoption d'un plan d'aménagement ;
- l'appui technique, soit directement, soit par l'intervention ponctuelle et encadrée de prestataires de service pour l'élaboration du plan d'aménagement et du premier plan de gestion de chacune des CFAD qui auront été constituées grâce aux regroupements de permis ;
- l'appui aux acteurs engagés dans la démarche du projet pour les différents aspects de la mise en œuvre d'une exploitation forestière durable, depuis les inventaires d'exploitation jusqu'aux mesures de mise en conformité avec la législation ou les procédures de certification ;

- l'implication des services forestiers dans la dynamique et le suivi du processus de mise sous aménagement durable des forêts de production du Domaine forestier permanent.

### Principales réalisations

- **En matière d'IEC et de formation**, le projet s'est montré très actif par sa participation à différents grands événements du monde forestier et par ses efforts sur le plan de la communication (bulletins trimestriels, relais auprès des services déconcentrés, contacts directs), par l'organisation des formations, séminaires et ateliers (partage de l'information, procédures de gestion de projets, logiciels de base, SIG, expression écrite, secrétariat, bureautique) et de voyages d'étude. Le SIG, avec une base de données adéquate, est opérationnel et la mise à jour de la cartographie des permis est un résultat majeur du projet.
- **Regroupements de titulaires de permis** : avec 1 142 000 hectares de regroupements constitués, le projet avait atteint, en juin 2010, 46 % de son objectif et le modèle de convention provisoire d'aménagement, exploitation et transformation (CPAET) simultanément développé a été approuvé par la Direction Générale des Eaux et Forêts.
- **Plans d'aménagement** : une assistance technique a été fournie pour les inventaires d'aménagement, les études socio-économiques et celles portant sur la faune et la biodiversité. En juin 2010, deux plans d'aménagement achevés ou sur le point d'être achevés concernaient 153 000 hectares de forêts.
- **Gestion forestière durable** : le projet a appuyé la délimitation d'assiettes annuelles de coupe, les inventaires d'exploitation (trois étaient en cours au mois d'avril 2010), la formation d'abatteurs et l'édition d'un guide technique en collaboration avec l'OIBT.
- **Capitalisation au sein de la DGEF** : des renforcements de capacités ont porté sur l'utilisation de GPS et la cartographie numérique (25 agents), l'aménagement (50 agents), la création d'un SIG et la télédétection (2 agents) ainsi que sur les procédures d'appels d'offres.

### Succès du projet

Le projet a réussi une tâche peu facile, à savoir identifier, dans toutes les provinces du pays, les opérateurs dont la plupart se trouvaient à la limite de l'exploitation informelle, gagner leur confiance, les fédérer et vulgariser auprès d'eux les principes de la gestion forestière durable.

Les stratégies de collaboration avec l'administration ont bien fonctionné : mise à disposition

d'agents par le ministère de tutelle, actions d'information et de formation, participation des services forestiers aux réflexions du projet, transfert des itinéraires techniques et des procédures développés durant le projet.

Près de 1 200 000 hectares de permis étaient regroupés et en voie d'aménagement en juin 2010, ce qui laisse espérer l'obtention d'une superficie des regroupements d'environ 1 600 000 hectares à la fin du projet. Les outils de gestion sont appropriés et désormais exploités par la Direction Générale des Eaux et Forêts : bases de données (cartographie des permis, enregistrement des titulaires, unité de première transformation) et guides techniques (inventaire d'exploitation, exploitation à faible impact environnemental). Bien qu'elle soit encore à améliorer, l'expertise des prestataires engagés a pu également être renforcée.

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

L'objectif de 2,5 millions d'hectares de regroupements, fixé en fonction du budget du projet (14,5 millions d'euros) ne pourra être atteint. S'il est envisageable qu'une superficie de 1 600 000 hectares puisse être obtenue en fin de projet, l'objectif de 2,5 millions d'hectares ne pourra l'être qu'en bénéficiant d'une prolongation ou d'une seconde phase ; sous réserve de prévoir alors un assouplissement des critères d'éligibilité qui limitent actuellement le nombre des candidats potentiels au regroupement.

La démarche de regroupement semble, en effet, être le facteur limitant du projet. Le succès mitigé des regroupements n'est pas à imputer seulement à l'équipe du projet car les aspects juridiques de ce processus ne sont toujours pas réglés (notamment le problème posé par la formule CPAET qui, basée sur plusieurs permis délimités, reste inadaptée au passage en CFAD qui exige de n'avoir qu'une seule aire délimitée).

Le modèle applicable aux grands groupes forestiers ne devrait pas nécessairement s'appliquer aux titulaires de petits permis. Rappelons que la loi exige l'élaboration du plan d'aménagement puis du plan de gestion d'un premier bloc et d'un premier plan annuel d'opération, l'initiation à l'EFIE étant un complément souhaitable. La recherche de la traçabilité et de la certification ne sont donc pas des passages obligés pour la démarche engagée, l'équipe du projet n'ayant d'ailleurs, ni les ressources, ni le temps d'accompagner entre 15 et 20 regroupements jusqu'à la phase du pré-audit en certification.

La stratégie d'intervention en matière de traçabilité et de certification s'est avérée lourde. Des propositions d'inscription dans le processus FLEGT ont été faites, tout en invitant les organismes habilités à faire eux-mêmes la promotion de la certification.

## PAF2C - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun

Le PAF2C a pour finalité de contribuer à promouvoir la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales. Son objectif est donc de constituer un réseau organisé de forêts communales, animé par des maires motivés et formés, en accompagnant ceux-ci dans leurs demandes de classement, puis en dotant ces forêts de plans d'aménagement, garants de gestion durable, de développement local et de sources d'emplois ruraux.



CHRISTIAN CHATELAIN / AFRIQUE NATURE IMAGES

Récupération de grumes abandonnées avec la scie mobile de la commune de Dimako (Cameroun)

Débuté en novembre 2007, le PAF2C se terminera en octobre 2011. L'évaluation externe à mi-parcours pour le compte du FFEM a été effectuée en août 2010. L'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCam) est le promoteur et le Maître d'ouvrage du PAF2C avec, comme Maître d'œuvre, le Centre technique de la forêt communale (CTFC) qui s'appuie sur des cellules de la foresterie communale.

Tout en contribuant à la gestion durable de la forêt naturelle camerounaise et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, le principal résultat attendu du PAF2C est le renforcement d'un réseau de forêts communales en mettant en œuvre, à cette fin, six composantes (appui institutionnel ; aménagement et gestion des forêts communales ; valorisation de leurs produits ; amélioration du niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local ; atténuation des impacts environnementaux de la gestion forestière et participation à la lutte contre le changement climatique ; pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale).

### Principales réalisations

Le bilan des actions menées à mi-parcours peut se résumer comme suit :

- six forêts sont classées à la date de septembre 2010 en plus des cinq qui l'étaient déjà avant le début du projet ; parmi les 37 autres demandes de classement enregistrées, 19 sont dans l'attente de la prise du décret de classement, les 18 autres dossiers étant en cours de traitement.
- deux plans d'aménagement ont été réalisés avec l'appui du projet et six autres sont en cours ; 6 000 hectares ont été plantés ou enrichis dont 200 grâce aux fonds FFEM et 200 avec une subvention de la Ville de Paris ; 450 000 m<sup>3</sup> de bois provenant de 26 essences ont été prélevés entre 2006 et mi-2010

sur 20 400 hectares d'assiettes de coupe dans les cinq forêts communales en exploitation (soit un prélèvement moyen de 22 m<sup>3</sup> par hectare proche de l'objectif de 25 m<sup>3</sup> fixé pour la fin du projet).

- les recettes ont fortement augmenté dans les comptes administratifs des quelques communes exploitantes ; une vingtaine d'agents permanents ont pu être recrutés dans les cellules de forêt communale. Des projets de transformation de bois sont initiés ou envisagés dans trois communes.
- une étude d'impact environnemental n'a été menée que sur une commune mais cinq autres sont en cours depuis juin 2010.
- Enfin, le CTFC a mené de nombreuses actions de communication et de défense des intérêts des communes forestières (articles de presse, participation à divers événements nationaux et régionaux, dénonciation de coupes illicites).

### Succès du projet

Le projet concrétise les principes d'utilisation durable des ressources forestières et renforce la prise de conscience environnementale au Cameroun. Il permet même, selon certains maires, de pallier, pour ce secteur, les manquements de l'Etat en matière de soutien à la décentralisation.

Très dynamique, le CTFC mène de nombreuses activités qui attendent d'être appuyées par une dizaine de partenaires financiers pressentis, autres que le FFEM et la GTZ. 29 conventions d'assistance ont été signées avec des communes dont 13 d'entre elles possèdent ou sont en train de créer une cellule de foresterie communale. Les compétences en gestion forestière s'améliorent, notamment grâce à des renforcements de capacités à plusieurs niveaux appuyés par des jumelages avec des communes forestières françaises et allemandes qui apportent l'expérience et la technicité de systèmes éprouvés depuis plusieurs décennies.



FRANCIS LAUGINIE  
Gisèle Moampang  
Ingénieur des Eaux et Forêts  
attachée à la Commune de Doumé, Cameroun

*"Lorsque j'ai vu que 85 % du budget de la commune voisine est assuré par la forêt communale, j'ai eu envie de faire quelque chose pour ma propre commune en m'engageant avec le CTFC. Mais il y a aussi l'esprit de conservation de la biodiversité et de toutes ces ressources de la forêt, dont l'écotourisme ou la pharmacopée, qui m'a plu".*

Le partenariat avec le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (FEICOM), la "banque des communes", est une réussite. Ce fonds, qui doit récupérer 50 % de la part des redevances forestières destinées aux communes (avec un mécanisme de péréquation régionale au bénéfice des communes qui n'ont, ni UFA, ni forêt domaniale de production), pourrait bien devenir le principal outil de pérennisation des structures de mise en œuvre de ce projet.

#### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

- **Gouvernance et droits traditionnels** : Les dossiers de classement des forêts communales subissent des blocages issus d'oppositions diverses qui révèlent une crise de confiance entre communautés et communes. Le CTFC devrait :
  - suivre un processus plus clair de gouvernance partagée des ressources naturelles,
  - abandonner une vision essentiellement aména-

giste pour une approche plus globale visant à mettre en place un cadre de gestion, en accordant un intérêt particulier à la répartition équitable des bénéfices,

- prendre en compte les droits traditionnels sur le foncier comme sur les usages et construire des accords de cogestion.

- **Gestion** : La régie directe, encouragée par certains maires, est dangereuse pour la réussite du programme. Elle demande aux mairies des qualités et capacités dont peu d'entre elles peuvent faire état aujourd'hui. De même, l'exploitation en une année des coupes prévues sur cinq ans n'est pas adaptée au contexte de ces communes qui ont besoin de progressivité et d'adaptabilité dans leurs rentrées d'argent. Il apparaît donc plus opportun de
  - favoriser les micro-entreprises locales d'exploitation / transformation et
  - mener une étude comparative des bénéfices et risques entre régie directe, régie d'entreprise et contrat d'exploitation bénéficiant d'un appui technique.

Le CTFC est le pilier technique de l'ACFCam. Il est envisagé de faire passer son statut d'ONG à celui de SARL, alors que son rôle actuel de conseil est primordial. L'ACFCam gagnerait à :

- maintenir le CTFC dans son rôle, essentiel, de conseiller technique des communes forestières avec un statut d'association caritative et
- faire appel à des bureaux d'études spécialisés en aménagement forestier intervenant sous le contrôle technique du CTFC.

- **Biodiversité** : En se focalisant sur l'exploitation forestière et les reboisements, les communes ont tendance à minorer les actions de protection de la biodiversité. Il est souhaitable d'être plus exigeant sur les critères de sélection des projets afin que ceux-ci prennent mieux en compte la protection et la gestion rationnelle de la biodiversité.

- **Forêts communautaires** : ces forêts semblent être en compétition avec les forêts communales alors qu'elles devraient coexister afin de coordonner et mutualiser les moyens. Le CTFC devrait favoriser leur rapprochement dans l'intérêt de la conservation et de l'amélioration équitable des conditions de vie des populations par l'exploitation forestière durable.

Les principales autres recommandations de l'évaluation peuvent se résumer comme suit :

- renforcer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- transformer les comités "Paysans / Forêts" en comités "Riverains / Usagers / Forêts" ;
- alléger l'obligation d'affecter 70 % des recettes forestières aux investissements communaux, cette mesure générant des coûts récurrents difficiles à assumer par les communes ;
- faciliter l'immatriculation foncière et encourager les communes pour la création de quelques UFA.



FRANCIS LAUGINIE / ARIQUE NATURE IMAGES  
La pépinière de la commune de Doumé

## REDD FORAFAMA – Appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et du Bassin amazonien brésilien

L'objectif général du projet FORAFAMA est de préserver la biodiversité des deux principaux bassins forestiers (Amazonie brésilienne et Bassin du Congo) et de limiter les émissions de gaz carbonique en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Deux objectifs spécifiques sont visés :

- l'intégration des politiques de gestion durable des forêts dans le futur mécanisme REDD adopté par la Convention climat grâce à l'échange d'expériences entre le Bassin du Congo et le Bassin Amazonien
- la promotion de l'exploitation durable des ressources ligneuses dans le cadre d'aménagements forestiers compatibles avec la préservation des forêts et de services environnementaux participant au maintien de leur stock de carbone sur pied et à l'augmentation des revenus forestiers pour les populations locales.

Pour mémoire, les forêts tropicales s'étendent sur plus de 7 % des terres émergées et concentrent plus de 75 % de la diversité biologique de la planète. Elles subissent une intense dégradation qui, affectant plus de sept millions d'hectares par an, se trouve à l'origine de 20 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Depuis 2007 et sur la base de ce constat, la communauté internationale négocie un mécanisme de financement de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers (REDD) en vue de son intégration dans le futur accord "Climat" qui devrait prendre la suite du Protocole de Kyoto à compter de 2012.

Les négociations en cours sur le mécanisme de financement REDD pourront permettre de conforter les politiques d'aménagement forestier durable mises en œuvre ces dernières années dans les pays du Bassin du Congo et ainsi favoriser leur développement, tout en apportant une contri-

bution significative à la lutte contre le changement climatique.

En Afrique centrale, le projet FORAFAMA propose d'apporter, dans cinq pays (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo), une contribution à l'intégration de l'aménagement forestier dans le cadre des stratégies REDD, en développant les axes suivants :

- synthétiser l'ensemble des connaissances existantes, tant en matière de comparaison (sociale, économique, environnementale) de l'utilisation des territoires forestiers que d'évaluation des stocks de carbone ;
- fournir des éléments permettant d'apprécier l'impact de l'aménagement forestier sur les émissions de carbone ;
- appuyer la préparation et la mise en œuvre de projets permettant d'évaluer ces impacts ;
- faciliter les échanges entre l'Amazonie brésilienne et l'Afrique sur ces sujets ;
- fournir, aux négociateurs de l'Afrique centrale, les moyens de défendre leurs positions lors des futures négociations sur le climat.

Confié au Centre International de recherche sur les forêts (CIFOR - *Center for International Forestry Research*), le projet FORAFAMA est porté par l'AFD avec plusieurs partenaires : *Forest Carbon Partnership Facility*, trois ONG (Conservation International, WCS et WWF) et plusieurs structures d'étude ou de recherche (ONFI, TERA, FRM, CIRAD et IRD). Le projet devait débiter au premier trimestre 2009 pour une durée de trois ans mais sa préparation, sans doute du fait des nombreux accords de partenariat à établir, a connu du retard et sa mise en œuvre n'a effectivement débuté qu'au début de l'année 2011.



CHRISTIAN CHATELAIN / ARIQUE NATURE IMAGES

## ECOFORAF – Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale

Le projet ECOFORAF a pour objectif de promouvoir une exploitation des ressources ligneuses compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux produits par ces forêts pour les populations actuelles et futures, au niveau local, national et mondial.

Les quatre grands résultats attendus de ce projet portent sur :

- l'élévation du niveau de qualité des aménagements forestiers en Afrique centrale en améliorant les méthodes et les techniques de conception et de préparation des plans d'aménagement durable (notamment pour leurs composantes sociales et environnementales) ;
- le renforcement de la capacité de gestion (suivi et contrôle des plans d'aménagement) des entreprises forestières, des administrations forestières et des autres parties prenantes (notamment les organisations non gouvernementales) ;
- la diffusion auprès des entreprises d'exploitation forestière, en relation avec les administrations forestières, des modalités et démarches de certification de légalité (en relation avec les conditions de l'initiative FLEGT) et d'éco-certification, dans un cadre de renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués ;

- la promotion des labels d'éco-certification auprès des importateurs européens de produits ligneux.

En toute logique, ces résultats attendus sont traduits en quatre composantes :

- amélioration des plans d'aménagement ;
- formation à la certification ;
- adaptation des standards aux forêts du Bassin du Congo ;
- développement du marché des produits éco-certifiés.

Après avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité, le projet a débuté au second semestre 2010 pour une durée de trois ans. Sa mise en œuvre est confiée à un réseau d'échanges, d'information et de formation, l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT). Le nombre de partenaires (FFEM, AFD, KFW, Fondation Prince Albert II, Fondation Chirac, *Tropical Forest Trust*, Le Commerce du Bois et les entreprises) a demandé un travail important de coordination et de rédaction de conventions. Le projet est maintenant sur les rails et le climat de confiance et d'échanges constructifs, qui a pu être développé entre ces partenaires au cours de la phase préparatoire, devrait constituer un élément de réussite.

*"La certification oblige à utiliser des outils magnifiques qui ont permis d'améliorer la CBG, tant sur le plan social (gens heureux de travailler dans la société) que technique (par exemple cartographie, traçabilité). Nous l'avons recherchée pour nous inscrire dans la durée".*

Hubert Fenart  
Directeur Général de la Compagnie des Bois du Gabon



FRANCIS LAUGINIE / AFRIQUE NATURE IMAGES

Bois gabonais portant le logo du Forest Stewardship Council (FSC)

## Appui à une meilleure valorisation économique des ressources naturelles

### BIODIVALOR - Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales au Gabon

Le projet Biodivalor avait, comme objectif principal, la mise en place d'un système de valorisation durable des ressources biologiques pour les besoins de l'industrie pharmaceutique, cosmétique et agrochimique, au profit des populations locales.

Préparé dès 1994, le Projet Biodivalor a officiellement débuté au Gabon en février 1998 pour une durée initiale de trois ans, prolongée jusqu'en décembre 2004. Il a été mis en œuvre par l'Institut de pharmacopée et de médecine traditionnelle dépendant du Centre national de la recherche scientifique et technique (CENAREST), avec l'appui de l'ONG française Pro Natura International (maître d'œuvre délégué). L'évaluation finale du projet s'est déroulée sur le terrain en mars 2009, quatre ans après le dernier décaissement du projet.

Les résultats attendus se sont traduits par trois composantes :

- la mise en place d'un système d'approvisionnement durable en ressources biologiques pour l'industrie pharmaceutique, cosmétique et agrochimique, incluant le partage des avantages,
- la mise en place d'un fonds d'écodéveloppement ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux pour la conservation de la biodiversité.

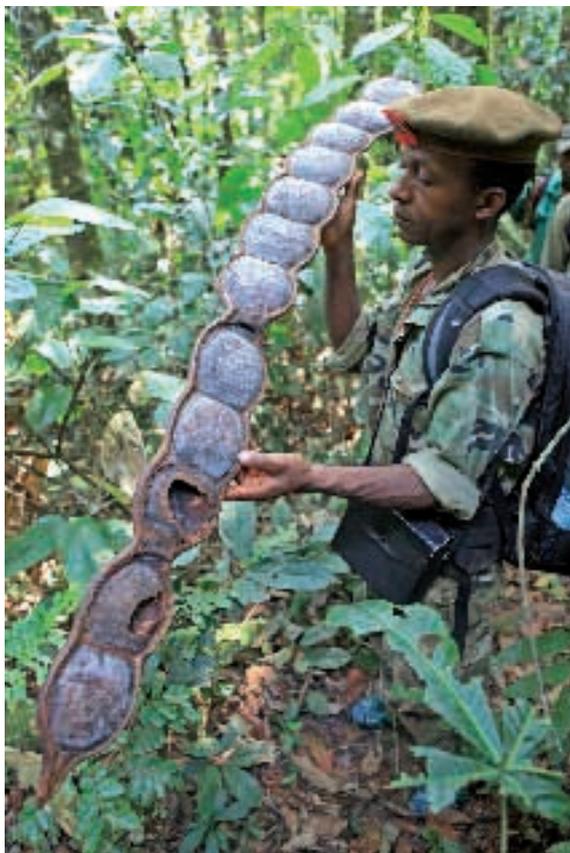
#### Principales réalisations

Les actions ont principalement porté sur :

- la mise en œuvre de la cellule "IPHA-Biodivalor" basée au CENAREST de Libreville ;
- la collecte, le traitement et l'identification d'échantillons végétaux ;
- la conduite de tests et la commercialisation d'échantillons auprès d'industriels, sur une base contractuelle.

Bien que des contrats aient été signés avant l'implantation du projet, l'utilisation de la résine d'Okoumé comme base pour vernis à ongles (avec développement du produit et dépôt d'un brevet par la maison Dior) apparaît comme la réalisation marquante de ce projet.

Un important recentrage a eu lieu avec l'abandon du projet de Fonds d'écodéveloppement jugé trop incertain quant à sa faisabilité (coûts de bio-prospection plus élevés que prévu et demande industrielle en échantillons de ressources biologiques plus faible que prévue).



FRANCK RIBAS / BRLI

Gousse de la liane *Entada gigas* (famille des Fabaceae ; sous-famille des Mimosaceae)

#### Succès du projet

Bien que la plupart des acteurs impliqués le considéraient avec réserve, Biodivalor a démontré que la bio-prospection ne saurait être considérée comme une panacée en matière de protection et de valorisation durable de la biodiversité. Même s'il n'a pas abouti aux résultats escomptés, il aura eu le grand mérite de montrer que la moralisation des relations entre les conservationnistes et les sociétés pharmaceutiques ou de cosmétiques était envisageable.

#### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

- Comme le PRGIE, le projet Biodivalor fait partie de la première génération de projets financés par le FFEM. A cette époque, les procédures d'instruction et de contractualisation étaient moins précises pour les opérateurs qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le manque de rigueur dans la gestion du projet, les contradictions entre les différents contrats ("bases de contrat" en application des principes de la CDB et contrats commerciaux) n'ont pas permis au projet d'atteindre tous ses objectifs et pourront servir *a contrario* d'expériences pour d'autres programmes.

- Il n'avait pas été procédé à une étude de faisabilité approfondie ; les risques n'ont donc pas été anticipés (par exemple, baisse de la demande de l'industrie vis-à-vis des substances naturelles du fait du génie génétique, durée trop courte du projet pour pouvoir obtenir des résultats tangibles) et aucune mesure palliative n'a été prévue en conséquence.

- Un autre enseignement important de Biodivalor est d'éviter de se focaliser sur un seul outil (la bioprospection dans ce cas) pour, au contraire, explorer d'autres thématiques comme la valorisation des produits forestiers non ligneux, la gestion durable des écosystèmes forestiers, les mécanismes de développement propre, de déforestation évitée, le paiement des services environnementaux, etc.

### RAPAC - Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale

**Le projet mis en œuvre par le RAPAC avait pour objectif de développer le tourisme dans une sélection d'aires protégées de la région, afin de contribuer à la pérennisation des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable de ces territoires.**

Instruit par le Programme ECOFAC sur financement de la Commission européenne, le projet d'appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique a bénéficié d'un financement FFEM de 939 000 euros représentant 49 % du budget. Cette subvention a été accordée à une structure associative, le Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), dont la finalité est la promotion de la conservation de la biodiversité dans cette région, notamment à travers l'aménagement des aires protégées. D'autres cofinancements ont été apportés par Conservation International et par le Projet Espèces phares également financé par la Commission européenne.

Au début du projet, en novembre 2002, le RAPAC, accompagné et financièrement soutenu par le programme ECOFAC, se trouvait alors en phase de mise en place. Débuté en novembre 2002, le projet a connu deux phases : le RAPAC a commencé par déléguer sa mise en œuvre au programme ECOFAC jusqu'au 30 juin 2005 avant de la prendre lui-même en charge du 1er juillet 2005 au 20 novembre 2006. Une mission de supervision conjointe (FFEM, AFD, RAPAC) s'est déroulée au mois de décembre 2005.



FRANCK RIBAS / BRU

Écotourisme sur la rivière Dja, Cameroun

#### Principales réalisations

Le projet est intervenu sur seulement deux parcs nationaux (Odzala-Kokoua au Congo et la Lopé au Gabon) et, à Sao Tomé et Príncipe, sur le Jardin botanique et un site touristique de ponte de tortues marines (Praia Jalé). Une composante (Monte Alen en Guinée Equatoriale) a dû être abandonnée faute de structure appropriée pour assurer la continuité des actions qui auraient pu être menées. Les principales activités ont porté sur :

- la réalisation de prospections et inventaires ;
- la remise en état et la construction des infrastructures d'accueil des touristes sur les différents sites : Mboko et Romani à Odzala-Kokoua ; Centre de conservation de Mikongo, case de passage et achèvement d'un Ecomusée à la Lopé ; site de Praia Jalé et Jardin Botanique à Sao Tomé et Príncipe ;
- diverses études sur les produits touristiques : vision des gorilles (Salines de Lokoué et de Romani) et des chimpanzés autour du Camp de Mboko à Odzala-Kokoua ; faisabilité et impact de l'écotourisme dans le Parc de la Lopé ;
- la remise en état des routes et pistes d'accès aux sites en privilégiant les méthodes à haute intensité de main d'œuvre locale ;
- la relance ou l'intensification des activités touristiques en recherchant une diversification des produits ou en impliquant les communautés comme à Praia Jalé (mise en place d'une structure communautaire avec un fonds de développement pour assurer la gestion technique et financière du site) ;
- l'appui aux activités de recherche, de conservation et d'éducation environnementale ;
- la formation des personnels (guides, gardes et agents pour le suivi écologique).



## PGTCV / RCA – Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier

Le PGTCV avait, pour objectif spécifique, la production durable de la viande de gibier et l'atténuation de la pression de chasse sur la ressource faune par la mise en place des modalités techniques, sociales et administratives d'une gestion rationnelle de la faune par les populations de la région, dans un but d'approvisionnement des marchés ruraux et urbains.

Le PGTCV a débuté en février 2005, pour une durée initialement prévue de trois ans qui fut prolongée de huit mois jusqu'en octobre 2008. Les interventions se sont déroulées dans la zone d'action du volet Ngotto du Programme ECOFAC (sous-préfectures de Boda et de Boganda dans la préfecture de la Lobaye et sous-préfecture de Bambio dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré). L'évaluation finale s'est déroulée en juin 2008.

Le projet a pris le parti de travailler avec les communautés locales en cherchant à leur restituer leurs droits traditionnels, sous condition qu'elles prennent en charge la gestion de leur territoire en respectant, et en faisant respecter, un mode d'exploitation durable des ressources fauniques qu'elles auront, préalablement, elles-mêmes contribué à définir.

### Succès du projet

Des infrastructures d'accès et d'accueil ont pu être rénovées ou construites voire mises en exploitation, ouvrant ainsi des perspectives de développement du tourisme vers les sites identifiés en Afrique centrale.

Pour les acteurs de terrain, les expériences développées sur les différents sites ont permis d'améliorer leurs compétences et leurs performances sur la base de formations, d'échanges et d'analyses critiques.

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

La gestion de ce projet lors de sa dernière année d'exécution a constitué une première expérience enrichissante pour le RAPAC qui a mis en évidence la nécessité, pour cette jeune structure, de renforcer ses capacités en formulation, gestion et suivi-évaluation de projets.

L'enclavement de certains sites, l'instabilité des institutions et les fréquents changements de postes des cadres nationaux, les difficultés de trésorerie liées aux procédures de décaissement et de transfert des fonds ont freiné l'atteinte de l'objectif du projet. Il n'a pas suffisamment été tenu compte des conditions, parfois très contraignantes, que l'on peut rencontrer sur le terrain et du fait que le développement d'une filière touristique est un tout ne pouvant se limiter, même s'ils en constituent un élément important, à des aménagements sur le terrain.

### Principales réalisations

Les actions menées ont porté sur l'organisation de la chasse, des terroirs de chasse, des chasseurs et de la filière viande de gibier. Elles ont également visé l'amélioration de la qualité de la venaison ainsi que le développement des productions animales, tant d'origine sauvage que domestique.

Les réalisations ont concerné, de façon participative, l'identification des communautés de chasseurs et des ayants droit ; l'évaluation des droits coutumiers, des activités de chasse, de leurs impacts socio-économiques et environnementaux; l'identification des acteurs de la filière (communautés de commerçants) et l'évaluation des aspects réglementaires.

Les activités partiellement réalisées ont porté sur l'identification du finage et le classement des terroirs de chasse ; la promotion et l'animation des groupements de chasseurs et des communautés de commerçants ; la transformation, conservation et traçabilité des produits ainsi que l'amélioration de la technologie de la chasse.



FRANCK RIBAS / BRLI

Buffle de forêt (photographié ici dans une petite savane intraforestière)

### Succès du projet

Le principal succès du PGTCV peut se résumer en trois mots : Innovation / Originalité / Réponse. Innovation car c'était la première fois, en Afrique centrale, que la chasse des espèces communes de faune était considérée comme un outil, à la fois de conservation de la biodiversité et de sécurisation économique et alimentaire pour les populations rurales. Originalité car le simple cadre dit "participatif" a été dépassé avec une volonté de pro-activité (identification de terroirs, organisation des acteurs cynégétiques, élaboration/suivi effectifs de règles de gestion cynégétique). Et réponse appropriée car la gestion de la filière viande de gibier est désormais considérée comme une problématique de crise dans l'ensemble du Bassin du Congo. De nombreuses connaissances ont été obtenues sur :

- la filière viande de gibier et toute sa complexité (structuration, typologie des viandes et des acheteurs, régulation des quantités et des prix, origine et territoires de chasse),
- les modes et rythmes de prélèvement (spectre des espèces prélevées, saisonnalité de la reproduction, rendement de l'effort de chasse)
- la gouvernance de la chasse (institutions coutumières qui, malgré la perte d'une partie de leur pouvoir, restent des acteurs prioritaires de tout processus de négociation relatif à la gestion des ressources naturelles ; création de "villes en forêt" au sein des concessions forestières qui contribuent très fortement à la dissolution des règles de gestion cynégétique coutumières et, par voie de conséquence, à une augmentation massive et anarchique de la pression anthropique sur la faune).

Un transfert de compétences au bénéfice de cadres nationaux sur la question des filières de viande de gibier a bien eu lieu (formations continues de techniciens et ingénieurs nationaux, séminaires d'études de cas au siège du CIRAD en France, préparation et validation de plusieurs mémoires de diplômés allant de la Maîtrise au Doctorat d'université). Des publications et communications scientifiques ont permis de valoriser certains résultats du projet et de le faire connaître, même *a posteriori*.

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

Du fait de retards pris au cours de son instruction, un écart important apparaît entre les activités prévues et les réalisations du projet qui a évolué vers une approche de recherche-action. Le développement d'une initiative, reprenant les objectifs spécifiques proposés par l'étude de faisabilité de 2003 (organisation de groupements de chasseurs, organisation et reconnaissance officielle de terroirs, analyses des modifications de pratiques, études d'impacts de la pression anthropique sur la faune commune) et se nourrissant des résultats scientifiques obtenus par le PGTCV, serait tout à fait pertinent.

Toujours sur la base de ces résultats, des travaux mériteraient d'être poursuivis, en particulier sur la comparaison des données biologiques, la validation des indicateurs cynégétiques, l'application de l'anthropologie à la gestion de ressources naturelles et la révision d'un corpus législatif devenu obsolète.

## Appui au renforcement des capacités

### PRGIE - Contribution au Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo

Le Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) avait pour principal objectif d'améliorer la planification et la gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo, avec un accent particulier sur la préservation de la diversité biologique en fournissant, aux différents partenaires, une information sur l'environnement qui soit appropriée à leurs besoins.

Débuté en 1999, le PRGIE a été mis en œuvre par l'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE) basée à Libreville et s'est achevé en novembre 2007. Le FFEM n'a contribué que pour 4 % au financement de cet ambitieux projet qui a réuni plusieurs autres partenaires (FEM via la Banque mondiale, Commission européenne, BAD, FIDA, GTZ, coopérations belge et canadienne, gouvernements des six pays du Bassin du Congo).

Les quatre résultats attendus du PRGIE portaient sur :

- une meilleure circulation de l'information environnementale et la valorisation des résultats des projets existants,
- l'implication des décideurs dans l'utilisation de l'information sur l'environnement pour leurs activités de planification et d'aménagement du bassin,
- la mise à disposition d'une information environnementale répondant aux besoins des utilisateurs,
- le renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'information environnementale.

Le PRGIE et les défaillances de l'ADIE, en particulier dans la mission fondamentale de diffusion de l'information, restent des exemples d'échecs d'initiatives régionales même si les formations dispensées durant la mise en œuvre du programme ont pu constituer des acquis.

#### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

Le PRGIE a fait partie de la première génération de projets financés par le FFEM, lorsque les procédures d'instruction et de contractualisation étaient encore peu exigeantes pour les opérateurs. La mise en place de dispositifs renforcés de pilotage et de suivi ainsi que l'organisation d'évaluations périodiques multipartenaires auraient certainement permis de réorienter ce programme afin de lui permettre d'atteindre, ne serait-ce que partiellement, ses objectifs.



FRANCK RIBAS / BRLU

Prise de données environnementales en forêt

On peut considérer que le PRGIE a au moins réussi, par défaut, à indirectement mettre sur pied l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) grâce à l'établissement d'un partenariat avec la Commission européenne qui n'était pas prévu dans le programme initial. L'OFAC, faisant suite au Projet "Forêts d'Afrique centrale" (FORAF), est en effet né des défaillances de l'ADIE. Cette nouvelle initiative FORAF - OFAC, n'ayant plus rien de commun avec le PRGIE et l'ADIE, a démontré *a contrario* qu'il est possible d'éviter les dérives lorsqu'on intervient au niveau régional et que d'utiles informations sur l'environnement dans le Bassin du Congo peuvent être mises, de façon efficace, à la disposition des acteurs concernés.

#### Après le PRGIE ...

##### **L'OFAC : la collecte d'informations au service de la prise de décisions**

L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), une initiative de plusieurs membres du PFBC, a pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économique, écologique et sociale. Mis en œuvre par le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne et un consortium d'instituts scientifiques, il a déjà produit deux remarquables "Etat des forêts" en 2006 et 2008 auxquels le MAEE a contribué.

## UGADEC - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo

Le soutien à une université communautaire et francophone de conservation de la nature



JACOBS/CONSERVATION INTERNATIONAL

Bâtiments de l'Université de conservation de la nature et du développement, Kasugho, Nord-Kivu, RD Congo

**Le projet FFEM d'appui à l'Université de la conservation de la nature et du développement créée à Kasugho (UCNDK), dans la Province du Nord-Kivu, contribue à la mise en œuvre d'une politique commune de formation des gestionnaires de la biodiversité et du développement des communautés. L'objectif spécifique est de former des cadres de la conservation au service des communautés pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles et des réserves communautaires (volet "Université"). Secondairement, il est également prévu de mener une étude sur la biodiversité et la gestion des aires protégées en RD Congo (volet "Étude Biodiversité").**

Pour mener de front le développement de leurs territoires (situés entre les parcs nationaux du Kahuzi-Biega et de Maiko) et la conservation de la nature, huit chefs traditionnels de la région du Kivu, dans l'est de la RD Congo, ont décidé de créer une association locale pour assurer de meilleures conditions de vie aux populations et bénéficier, le moment venu, des revenus d'une gestion rationnelle de la biodiversité. Cette association, l'UGADEC - Union des associations de conservation des gorilles pour le développement, constitue une expérience unique en Afrique centrale puisque le couloir de réserves communautaires qu'elle met en place devrait, à terme, permettre de placer plus de deux millions d'hectares de forêt tropicale sous statut de protection.

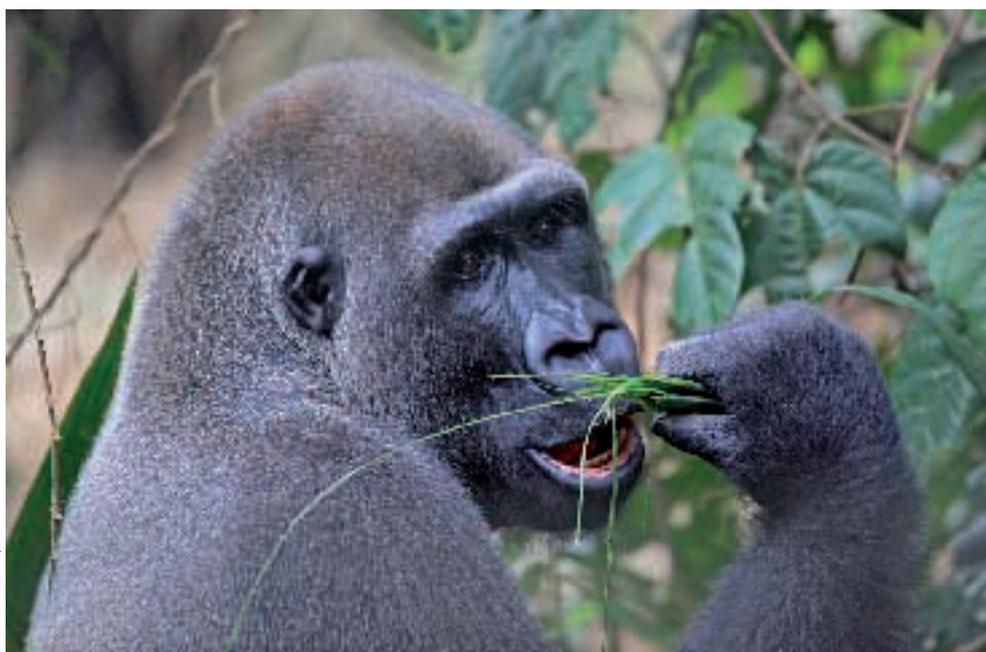
Afin de former les cadres chargés de la conservation de leurs réserves et du développement communautaire dans leurs territoires, l'UGADEC a choisi, en 2006, d'installer à Kasugho, dans la

Province du Nord-Kivu, une Université de la conservation de la nature et du développement (UCNDK). Cette université francophone, gérée par des représentants des communautés locales, est habilitée par le gouvernement congolais. Les enseignants sont permanents ou viennent des universités congolaises pour dispenser leurs cours et former les étudiants aux activités de recherche selon un cycle d'études pouvant aller jusqu'à trois ans après le baccalauréat. Cette nouvelle initiative, issue d'une forte mobilisation locale, relève là aussi de la volonté des chefs traditionnels.

L'appui du FFEM à cette entreprise communautaire innovante se décline en cinq composantes : fonctionnement de l'université pendant deux années (étudiants et enseignants), finalisation de plusieurs locaux universitaires (salles de cours, administration, dortoirs, cafétéria), amélioration des services communs (informatique et internet par satellite, reprographie et stations de SIG), relations internationales. En parallèle à cette action en faveur de la formation des futurs cadres congolais au service des communautés, une étude stratégique sur la diversité biologique en RD Congo (composante 6) doit être réalisée afin de mieux connaître les besoins et proposer des pistes d'intervention pour la coopération française dans le pays.

### Premières réalisations

Grâce à l'appui du FFEM, l'année académique 2010 a pu être bouclée avec succès puisque 150 étudiants, dont 30 femmes (soit 20 %), ont suivi le cycle complet (93 pour le cycle supérieur et 57 pour le secondaire). Parallèlement à ce volet académique, ont pu être réalisés un dispensaire, une école primaire et une secondaire, un centre informatique, deux radios rurales, diverses activités communautaires ; un appui a également été apporté à un centre de remise en liberté de jeunes gorilles. Une étude architecturale a été effectuée pour une extension des infrastructures de l'université en recourant à des technologies locales appropriées. Une réflexion a aussi été menée pour améliorer le système de fonctionnement de l'université. Ainsi un programme novateur d'enseignement à distance a été conçu et approuvé par les



FRANCK RIBAS / BRLI

Jeune gorille mâle

autorités congolaises de l'éducation ; il permettra de faire rayonner l'initiative, d'accroître les recettes et de diminuer les frais fixes.

### Succès du projet

Les anciens étudiants de l'UCNDK apportent déjà une contribution importante à la conservation, par les fonctions qu'ils occupent au sein des parcs nationaux, réserves communautaires, ONG locales, radios rurales, collèges et universités, projets de développement ou de recherche. Depuis 2006, 424 étudiants (335 hommes, 89 femmes) ont achevé leurs études. Chacun d'entre eux a conduit des recherches qui ont accru la connaissance des enjeux et des possibilités d'actions en matière de conservation dans la région. Mais l'aspect le plus important est l'apport des anciens étudiants à leurs communautés, notamment pour produire des plans de gestion de qualité. Toutes les réserves communautaires de l'UGADEC ont en effet, à leur tête, des cadres formés par l'UCNDK (plus de 40 d'entre eux travaillent dans ces réserves comme chefs d'équipes, chercheurs ou éducateurs environnementaux).

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

Même si elle ne constitue que la sixième composante de l'appui du FFEM, l'intéressante étude sur la biodiversité et la gestion des aires protégées en RD Congo (volet "Etude Biodiversité") reste à organiser au cours de l'année 2011.

La subvention accordée par le FFEM s'est révélée déterminante pour assurer le fonctionnement au quotidien de l'Université de Kasugho durant l'année 2010. Cet appui n'étant prévu que pour deux ans, la pérennité du financement des opérations demeure fragile tant que le projet de création d'un fonds fiduciaire spécifique ne sera pas concrétisé. Toutefois, il est raisonnablement permis de penser, qu'en plus des étudiants venant des communautés membres de l'UGADEC, le besoin de renouvellement des techniciens en gestion de la biodiversité pour l'Institut congolais de conservation de la nature comme pour les projets, puisse constituer une source de recettes pour l'université. Au même titre que les revenus générés par le marché du carbone ou le processus REDD qui viendraient s'ajouter aux produits des placements d'un fonds fiduciaire qu'il reste à mettre en place.

*"En tant que bénéficiaires de ces bourses d'études, face au déclin de nos espèces et à la gestion inappropriée des ressources naturelles de nos réserves communautaires, nous avons jugé bon d'embrasser la carrière de la conservation. Aujourd'hui, nos salaires mensuels permettent de nourrir et de scolariser nos enfants. Nous ne pouvons donc pas clore ce témoignage sans remercier nos donateurs qui contribuent à la réussite de notre projet de conservation".*

Muliro Wema Godefroid  
Ancien étudiant de l'UCNDK

## Appui à la gestion d'aires protégées et de leurs zones périphériques

### CAWHFI – Initiative pour le Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale / Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo

L'Initiative CAWHFI (pour *Central African World Heritage Forest Initiative*) résulte d'une coopération entre le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, les gouvernements du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine et quatre ONG de conservation (WWF, WCS, CI, JGI). Elle vient en appui aux engagements pris par sept Etats d'Afrique centrale lors de la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999. Tout en utilisant le statut de Patrimoine mondial pour promouvoir la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo, l'Initiative CAWHFI vise à améliorer la gestion durable de trois paysages écologiques clefs. Ceux-ci correspondent aux complexes TRIDOM, Gamba-Conkouati et Tri-National de la Sangha. Répartis entre le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine, ces trois complexes englobent 12 aires protégées couvrant plus de 60 000 km<sup>2</sup> pour une superficie totale de plus de 230 000 km<sup>2</sup> en incluant leurs zones périphériques.

**L'Initiative CAWHFI vise à améliorer la gestion, d'une part, d'aires protégées sélectionnées dans le Bassin du Congo et, d'autre part, des ressources naturelles, en particulier la faune, autour de ces aires protégées sélectionnées. Les trois objectifs de ce programme portent sur :**

- l'amélioration de la gestion de certaines aires protégées à fort potentiel de valeur universelle exceptionnelle,
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, en particulier de la faune, dans les paysages forestiers autour de ces aires protégées et
- l'utilisation de l'image du Patrimoine mondial pour l'amélioration de la gestion de ces aires protégées et de leur financement à long terme.

Le Programme CAWHFI compte trois niveaux de coordination : une coordination générale par le Centre du Patrimoine mondial (UNESCO) qui assure la maîtrise d'ouvrage, une coordination régionale basée à Libreville tandis, qu'au niveau local, les ONG chargées de la mise en œuvre des activités assurent la coordination avec les autres intervenants ainsi qu'avec les responsables nationaux des diverses aires protégées.

L'appui du FFEM à l'initiative CAWHFI se justifie par le principe selon lequel seule une gestion de l'ensemble du territoire constitué par un parc national et sa zone périphérique peut assurer, sur la base d'une utilisation durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité. Il apporte une dimension complémentaire au programme CAWHFI en cherchant à mieux intégrer le parc dans son contexte local et régional. Pour ce faire, une démarche résolument participative s'adresse à toute une gamme d'acteurs en vue de promouvoir la cogestion des ressources par l'ensemble de parties prenantes, notamment les populations villageoises et entreprises du secteur privé. Mis en œuvre par WCS et le WWF, cet appui porte sur le deuxième des objectifs de CAWHFI (meilleure gestion de la faune) et concerne sept zones périphériques des parcs nationaux de :

- Boumba Bek et Nki au Cameroun, Minkébé et Ivindo au Gabon, Odzala-Kokoua au Congo dans le complexe TRIDOM,
- Loango et Moukalaba-Doudou (concession forestière à aménagement durable de Mandji) au Gabon, Conkouati-Douli au Congo dans le complexe Gamba-Conkouati,
- Nouabalé Ndoki au Congo avec une composante "Pêcheries" et une composante "Peuples semi-nomades", dans le complexe Tri-National de la Sangha (TNS).

En subventionnant le Programme CAWHFI, le FFEM vise :

- le renforcement des capacités de tous les acteurs (dont les institutions) pour une gestion durable et concertée de la faune autour des aires protégées et pour une meilleure lutte anti-braconnage et
- la définition, concertée entre acteurs des zones périphériques aux aires protégées, de plans de gestion de la faune ainsi que leur mise en œuvre et suivi d'exécution. Le Programme FFEM-CAWHFI a débuté dans les trois pays (Congo, Gabon et Cameroun) au premier trimestre 2007 pour une durée de trois ans et se terminera, après une double prolongation d'un an, en mars 2012. Une évaluation externe à mi-parcours du FFEM a été effectuée sur le terrain en août 2010 sur deux des sites CAWHFI : la concession forestière à aménagement durable de Mandji au Gabon et la périphérie du Parc national de Nouabalé Ndoki au Congo.

**"La renommée de notre entreprise s'est jouée sur ses efforts d'aménagement, de certification et de bonne gestion de la faune. La bonne gestion de la faune est un maillon de la bonne santé de l'entreprise".**

Saouili Darkaoui,  
Responsable traçabilité à la CBG, Gabon

### Principales réalisations

A Nouabalé Ndoki, la composante "Pêcheries" a permis d'évaluer le stock halieutique sur 400 km du cours de la rivière Sangha et de débiter des mesures de niveaux de prélèvements tout en commençant à mettre en place des comités de pêcheries. Dans le cadre de la composante "Semi-nomades", l'équipe du projet a réalisé des études sociologiques parmi treize communautés et permis la reconstitution de 25 % des outils de chasse traditionnelle ainsi que la mise en place de quatre comités de gestion des ressources naturelles.

A Ngombe, le projet a mené des études socio-économiques dans 86 villages, mis en place une plateforme de concertation et rédigé, de façon participative, un plan de gestion des ressources naturelles.

A Conkouati, un zonage simplifié du parc national, un nouveau plan d'aménagement et deux règlements intérieurs (utilisation des ressources / circulation) ont été rédigés. Des recherches halieutiques ont été menées et des campagnes d'information, éducation, communication environnementale ont eu lieu dans 25 villages et 17 écoles. Des microprojets pilotes ont été lancés en agriculture, pêche et agroforesterie durables et d'autres sont en cours de développement pour l'éco-tourisme.

A Boumba Beck et Nki, la lutte anti-braconnage a été privilégiée avec un accompagnement des comités de valorisation des ressources fauniques (COVAREF) pour développer des partenariats et des plateformes consultatives afin d'élaborer des plans simples de gestion pour plusieurs zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire.

A Minkebe et Ivindo, le partenariat avec les sociétés forestières a bien fonctionné et les éléments sont réunis pour préparer un statut approprié applicable aux corridors biologiques entre deux parcs nationaux.

A Mandji, les activités ont porté sur la négociation d'accords sur la gestion de la faune ; l'appui technique à l'établissement et la mise en œuvre des plans de gestion de la faune, à la mise en place d'un système de suivi pour évaluer l'impact des mesures de gestion sur les populations fauniques ; le développement et la diffusion des outils d'information et de communication.



THOMAS BREUER/WCS

Formation aux techniques de pêche de contrôle



BIENVENU KIKEMBE/WCS

**"Le FFEM a permis de réellement aller dans les villages, connaître les gens et développer une confiance mutuelle. Il a permis une vraie implication / prise en compte des populations locales. Le FFEM a permis de mettre en place la première plateforme de concertation entre les parties prenantes de l'UFA de Ngombé".**

Richard Malonga  
CTP du PROGEPP à l'UFA Ngombe  
de IFO - WCS

### Succès du projet

D'un point de vue global, le succès du projet vient de son approche "faune", indiscutablement pertinente. Sur tous les sites et malgré de grandes différences dans les contextes, la mise en place d'une gestion concertée et plus durable de la faune est en cours. Diverses voies sont utilisées pour agir sur la problématique de sa conservation mais les populations locales sont toujours considérées comme des acteurs à part entière.

A Nouabalé Ndoki, la composante "Pêcheries" prend en compte une vaste unité de gestion de ressources naturelles (UGRN) transfrontalière et tente de bénéficier d'une synergie entre les Etats et les partenaires, ce qui n'est pas courant et surtout peu facile à mettre en place. Par ailleurs, l'évaluation des stocks de poissons de la rivière Sangha et l'estimation des prélèvements opérés par l'ensemble des pêcheurs constituent des premières du genre. La composante "Semi-nomades" de Nouabalé Ndoki a le mérite de tenter, par la voie de la gestion de la faune, de rééquilibrer et défendre les droits des semi-nomades. Ceci se

**" L'un des points positifs du Projet PROLAB financé par le FFEM est que nous avons été obligés de mettre une clôture électrique autour de la concession à cause des éléphants ! Autrefois, les gens jetaient des cailloux sur les éléphants qui passaient dans le village ou la concession ; aujourd'hui, ils les regardent mais en se mettant derrière mon dos ...".**

José-Luis Bonnin  
Directeur administratif du site de RABI et responsable du volet faune CBG, Gabon

**" Le FFEM a été innovant sur les deux projets (Semi-nomades et Pêcheries) et il a donné une vraie ampleur au Tri National de la Sangha. Le FFEM a permis le premier contact prolongé, détaillé, réel avec le peuple Ba'Aka pour tout le Congo et il a initié la première approche qui se voulait réellement participative avec les pêcheurs de la Sangha".**

Patrick Boundja  
Coordonnateur Recherche et suivi  
écologique  
au PN de Nouabalé Ndoki et sa  
périphérie (PROGEPP - WCS)

déroule également à une large échelle puisqu'un protocole d'accord pour les semi-nomades existe au niveau du complexe TNS, entre WCS, WWF et GTZ.

La composante "Socio-économie" de Ngombe a réussi la concertation entre acteurs pour l'émergence de solutions durables aux problèmes de raréfaction de la faune.

Les projets au Gabon, à Minkébé - Ivindo et à Mandji, ont montré une bonne efficacité dans la lutte contre le braconnage, résultat de l'excellente approche consistant à instaurer un dialogue entre les services étatiques, le secteur privé et la société civile. Ce partenariat s'applique, en plus, à des zones constituant deux vastes corridors biologiques peu perturbés entre parcs nationaux.

Enfin, les nombreuses réalisations positives et efficaces du projet dans le domaine de l'information, éducation, communication sont à souligner.

**"Le FFEM a promu les partenariats Public - Privé, surtout en mettant en exergue les aspects de gestion de la faune dans les forêts de production. Le FFEM a su lancer le débat sur les alternatives et leur prise en compte par le secteur privé".**

Cléto Ndikumagenge  
Coordonnateur du programme Forêt, UICN

### Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir

- **Concertation** : L'approche participative et la concertation entre acteurs est une voie à poursuivre et améliorer. Le savoir-faire des organisations en charge de la mise en œuvre des projets doit être assuré en la matière car la gestion de la biodiversité est plus que jamais une problématique multi-acteurs. La mise en place de plateformes de concertation des parties prenantes (communautés, Etat, société civile, migrants, exploitants, ONG partenaires, etc.), pour la connaissance et/ou la reconnaissance des divers droits et intérêts en jeu, est incontournable.

- **Diversité bio-culturelle** : La mise en place de systèmes de gestion importés (comités préconçus et de type "moderne") peut être considérée comme une marque de désintéressement vis-à-vis des systèmes traditionnels en place, aussi faibles ou endormis soient-ils ; systèmes qui, pourtant, ont prouvé de longue date leur efficacité en matière de conservation de la biodiversité. Les savoir-faire et la culture sont des éléments tout aussi importants à préserver que la stricte biologie du vivant et ceci devrait inciter à passer de la notion de biodiversité à celle de diversité bio-culturelle. Une telle approche permettrait de mieux appréhender la problématique faune et de travailler davantage sur la préservation et l'évolution des modes de vie traditionnels dont on sait qu'ils sont globalement favorables à la préservation de la diversité biologique.

- **Droits des communautés autochtones** : La communication est un élément fondamental de réussite, à commencer par l'échange avec et entre communautés concernées. Ces communautés doivent pouvoir exprimer leurs savoirs et savoirs faire en matière de conservation et développer une vision commune de l'avenir basée sur l'arrêt de l'accès libre aux ressources naturelles (faune forestière et halieutique) et la reconnaissance des droits des usagers autochtones ou traditionnels.

- **Exploitation forestière** : Même si c'est surtout par ses effets induits, l'exploitation forestière constitue une forte menace sur la biodiversité. Malgré la récente ouverture au dialogue, la collaboration de plusieurs exploitants et l'avènement



Maintien du savoir-faire en construction des outils de chasse traditionnelle

**" Les efforts d'aménagement et de certification que nous avons faits depuis dix ans ont donné une colonne vertébrale (structure, méthodes) à la compagnie qui fait qu'aujourd'hui, et grâce au FFEM, nous ne serions peut-être plus là si nous ne l'avions pas fait".**

Luc Holtzsherer  
Directeur administratif et financier CBG, Gabon

CHRISTIAN CHATELAIN / ARIQUE NATURE IMAGES

Martin chasseur du Sénégal (*Halcyon senegalensis*)

des labels de type FSC, l'ouverture des forêts du fait de cette activité a toujours de graves conséquences sur la diversité bio-culturelle. Le projet CAWHFI/FFEM a le mérite d'avoir montré la voie mais bien des efforts restent à engager pour limiter autant, que faire se peut, les impacts négatifs de cette activité.

- **Activités génératrices de revenus** : Les principes de compensation de l'interdiction de chasser ou de substitution d'activités dites génératrices de revenus à la chasse (pêche, agriculture), ne sont pas aussi efficaces pour la conservation de la faune que l'on aurait pu l'espérer. Les actions de surveillance et de lutte collaborative contre le braconnage, d'une part, et l'organisation de la filière viande de gibier, d'autre part, devraient redevenir des priorités.

- **Appropriation** : l'omniprésence des organisations chargées de la mise en œuvre sur le terrain, combinée à une trop faible implication des gouvernements et administrations centrales fait courir le risque d'un manque d'appropriation des acquis dont il conviendra de tenir compte dans la phase finale du projet.

- **Gestion** : L'organisation du projet, avec trois niveaux de coordination et un nombre important de partenaires, est complexe. Des procédures peu adaptées (contrats annuels, circuits de mise à disposition des fonds, conversion en dollars) retardent ou gênent la mise en œuvre des activités. Un manuel de procédures commun aurait facilité les choses et toute mesure visant à simplifier les procédures serait bienvenue.

- **Suivi** : L'esprit dans lequel les projets sont conçus n'est pas toujours fidèlement transcrit dans les réalisations de terrain et les documents, tant de conception que d'information sur l'état d'avancement des réalisations, souffrent de certaines lacunes, notamment en matière de suivi. Une plus grande attention devrait être accordée au maintien d'une cohérence entre programmation et réalisation des projets. Pour ce faire, des indicateurs, non seulement de réalisation mais aussi d'impact,

THOMAS BREUER/WCS

Antilope sitatunga (*Tragelaphus spekei*)

THOMAS BREUER/WCS

Loutre du Congo (*Aonyx congica*)

devraient être définis avec suffisamment de précision, au plus tard lors du lancement du projet.

- **Pérennisation** : Même si l'exemple de la Fondation TNS est un premier pas en ce sens, l'une des questions clés restera le financement pérenne des activités menées sur l'ensemble des sites car, d'une façon générale et malgré les progrès réalisés grâce au dialogue constructif établi par le projet, les acteurs du secteur privé concernés (exploitants forestiers, mais aussi pétroliers dans le cas du Gabon) ne semblent pas être encore prêts à contribuer à la prise en charge d'activités de gestion de la faune.

## LOMAKO - Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie en République Démocratique du Congo

Le Projet Lomako contribue à la conservation participative du paysage Maringa - Lopori - Wamba par la protection et la valorisation de la faune de la forêt de Lomako et de sa périphérie, en privilégiant la moitié sud de la réserve et les territoires situés au sud de la forêt.

Située dans la Province de l'Équateur, la forêt de Lomako s'inscrit dans le paysage écologique Maringa - Lopori - Wamba (MLW). Classée en Réserve de faune de Lomako-Yokokola en juin 2006, cette forêt couvre moins de 5 % (3 600 km<sup>2</sup>) des 74 500 km<sup>2</sup> du paysage MLW. Les recherches sur les bonobos ont grandement justifié sa création, la présence récemment confirmée du Paon congolais étant, sur le plan biologique, une autre raison de conserver ce site.

FRANCIS LAUGINIE / AFRIQUE NATURE IMAGES



Débuté en janvier 2007 et évalué en août 2010, cinq mois avant sa clôture en décembre 2010, le projet comprenait quatre composantes :

- appui à la conservation de la faune dans l'aire protégée de Lomako par le tourisme scientifique,
- mise en place d'une gestion durable de la chasse dans la zone périphérique sud de la forêt de Lomako,
- développement d'activités économiques pour limiter le commerce de viande de gibier et favoriser le développement local,
- Information, éducation, communication des populations locales ou nationales et organisation/gestion du projet.

L'appui du FFEM était destiné à "accompagner les trois premières années de fonctionnement de la Réserve de Lomako et développer des systèmes pour la gestion de l'aire protégée et de sa péri-



FRANCIS LAUGINIE / AFRIQUE NATURE IMAGES

Bungalows, salle de réunion / restaurant au Centre scientifique pour la conservation de Lomako

phérie dans le but de réduire significativement les pressions anthropiques sur l'écosystème en assurant un développement local respectueux des ressources naturelles". Cet appui ne concerne que les trois premières composantes du projet. L'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN) était le Maître d'ouvrage du projet, avec une mise en œuvre assurée par l'African Wildlife Foundation (AWF) qui, coordonnant par ailleurs les interventions en matière de conservation dans le paysage MLW, a délégué la mise en œuvre de la Composante 3 au Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD).

### Principales réalisations

- Pour la Composante 1, les constructions ont été réalisées et les formations assurées de même que l'acquisition des équipements. Des visites tests ont été organisées et un plan d'affaires pour le tourisme scientifique est disponible mais les tentatives de mise en exploitation n'ont pas abouti.
- Au titre de la Composante 2, les études prévues ont été réalisées mais la proposition de plan de gestion de la chasse n'a pas été acceptée par les populations.
- Composante 3 : les études sont réalisées, cinq plateformes de concertation sont fonctionnelles ; la formation de 1 445 membres de 64 associations d'agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et les dons en équipement à des membres d'associations professionnelles agréées sont assurés, de même que la remise en état de pistes et ponts ou les subven-



AMY COBDEN

Bonobo (*Pan paniscus*), espèce emblématique de la forêt de Lomako

tions à deux armateurs pour reprendre le transport des produits par voie fluviale. En revanche, les initiatives dans les domaines de la pêche, de l'agriculture et de l'intégration élevage/pisciculture ont seulement débuté au premier trimestre 2010.

- *Composante 4* : le renforcement de l'équipe de l'AWF et la supervision par un comité de pilotage se sont révélés effectifs ; le projet a produit divers supports orientés vers la presse écrite et télévisée, au niveau national et international mais il n'existe pas de programme spécifique d'information, éducation, communication sur le plan local.

FRANCIS LAUGINIE / AFRIQUE NATURE IMAGES



Bureau pour les chercheurs au Centre scientifique pour la conservation de Lomako



FRANCK RIBAS / BRU

Patrouille sur la rivière Lopori, RD Congo

### **Succès du projet**

Sur le plan biologique, le potentiel de la forêt de Lomako a été sauvegardé. Les bases pour un tourisme scientifique sont mises en place. Ses retombées économiques resteront négligeables mais il pourrait cependant servir à faire connaître la réserve et attirer d'autres soutiens internationaux dont l'ICCN ne pourra, pendant encore de nombreuses années, se passer pour gérer ce site de Lomako. L'expérience de l'AWF en RD Congo a constitué un atout avec une équipe possédant une bonne maîtrise de la logistique pour gérer un site très éloigné du premier centre urbain et ayant eu la sagesse de déléguer le volet des activités socioéconomiques alternatives à une ONG plus spécialisée. L'appui du FFEM, qui avait déjà sécurisé un engagement sur une période de trois ans, a permis de susciter d'autres partenariats dont celui de la Fondation Arcus qui va partiellement prendre son relais.

### **Leçons à tirer et améliorations pour l'avenir**

Une équipe dynamique et motivée est capable de mettre en place une infrastructure de recherche avec quelques possibilités d'accueil touristique et un accès à Internet dans un endroit des plus reculés (un jour et demi de pirogue à partir du premier centre urbain). Pérenniser les acquis sera beaucoup moins facile car les retombées susceptibles d'être générées par un tourisme spécialisé étaient totalement surévaluées. Quant aux mesures en zone périphérique, elles en sont trop à l'état embryonnaire pour pouvoir juger de leur durabilité.

La complexité du contexte, comme les contraintes liées à l'enclavement du site dans une région tout juste sécurisée, ont été sous-estimées lors de la définition des résultats à atteindre. Les choix stratégiques auraient mérité d'être mieux analysés pour intégrer les dangers d'un marché "développement contre conservation", les limites de l'approche "paysage écologique" et les risques que font courir, pour l'équilibre des écosystèmes, le développement d'activités économiques combiné à un accès facilité aux marchés extérieurs à la région.

En périphérie, le lancement d'activités alternatives est récent et les villageois restent peu convaincus des retombées que pourrait avoir le projet, la mise en place d'une gestion communautaire de la chasse n'ayant, par exemple, pu aboutir. Il serait utile de concevoir et mettre en œuvre un programme d'information, éducation et communication spécifiquement tourné vers les communautés locales de Lomako avant de reprendre, en privilégiant la concertation, et avec l'appui de spécialistes en socio-organisation, l'approche pour une gestion rationnelle de la faune dans la périphérie de la réserve.



FRANCIS LAUGINIE / AFRIQUE NATURE IMAGES

Départ au petit matin pour Lomako sur la rivière Maringa.

**" Là où la conservation s'est implantée, on revoit des animaux que l'on ne voyait plus. On commence à revoir les éléphants, bonobos, potamochères, panthères, singes, céphalophes et récemment le Paon congolais".**

*Isungi Jr*

*Membre du Comité de gestion local de la Réserve de Lomako, RD Congo*



Il conviendrait de tenir compte des échecs des projets intégrés de conservation et développement et d'éviter les promesses trop hâtivement faites qui, en générant des attentes excessives, font courir le risque de voir la spirale "espoir, attente, frustration, agression et dégradation" s'enclencher. Et d'éviter d'utiliser des dons accordés sous le couvert de la conservation de la biodiversité pour tenter de "faire du développement".

Sur un plan plus général, les paysages écologiques devraient être replacés dans un contexte national d'aménagement du territoire qui nécessitera appuis techniques, concertation et coordination avec toutes les parties prenantes.

La stratégie actuelle, qui confie à l'ICCN la responsabilité de contribuer au développement socio-économique des communautés de la périphérie des aires protégées, ne fait que compliquer sa mission qu'il avait déjà bien du mal à accomplir.



FRANCS LAUGNIE

***"Avant, j'étais chasseur de potamochères et céphalophes mais, comparativement, ma situation s'est améliorée car les salaires sont réguliers et mes enfants sont scolarisés. Et j'ai augmenté mes connaissances ; ma vie est différente".***

Jonas Mangué Bofasso  
Chef d'équipe pisteurs, Réserve de Lomako, RD Congo

## PPI - Le Programme de petites initiatives : l'appui à de nombreux petits projets pour un programme aux vastes enjeux

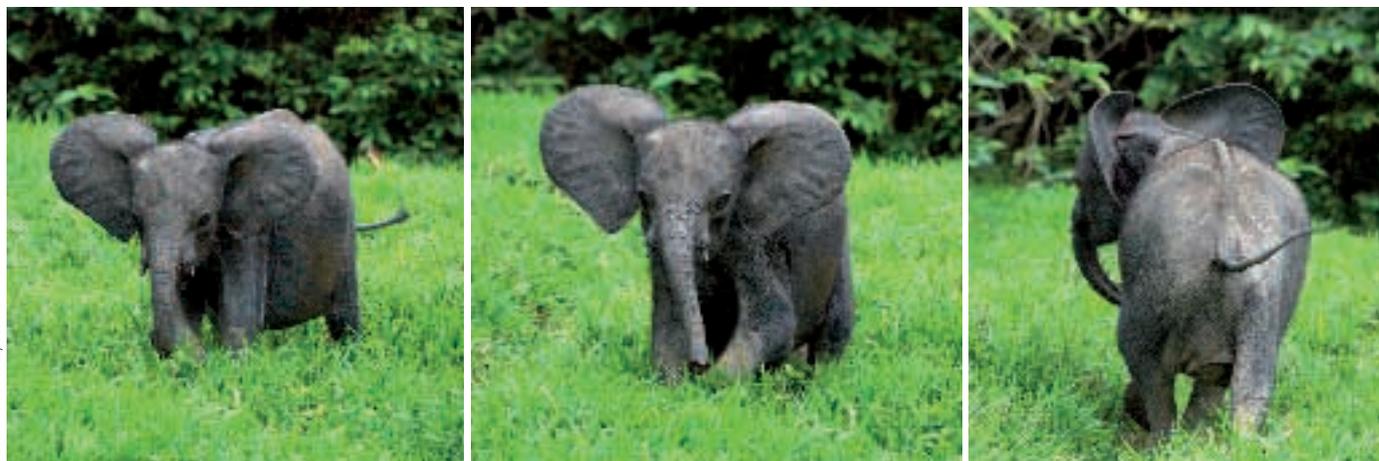
Créé en 2006, le Programme de petites initiatives subventionne, pour des montants ne pouvant excéder 50 000 euros et 50 % de cofinancement, des projets, concrets et de petite taille, conduits par les organisations de la société civile des pays africains, actives dans la protection de la diversité biologique et la lutte contre le changement climatique.

Si les sommes sont modestes par rapport aux projets habituellement appuyés par les institutions donatrices, cette initiative n'en présente pas moins un grand intérêt par l'originalité de la démarche et la nature ainsi que la variété des interventions menées localement.

Au cours de la première phase du programme PPI (2006-2008), 16 projets ont été subventionnés (deux en RCA, trois au Congo et onze au Gabon) pour un montant de 536 000 euros sur un budget total de 1 268 000 euros soit un taux de cofinancement de 42 %. Au cours de la phase 2 (2009-2011), 295 000 euros ont été alloués à neuf projets (quatre au Cameroun, un au Congo, deux au Gabon et deux en RD Congo) pour un budget total de 556 000 euros soit un taux de cofinancement de 45 %. Le suivi technique du Programme de petites initiatives est assuré, pour l'Afrique centrale, par le Comité français de l'UICN.

La grande majorité des associations appuyées par le FFEM travaillent sur le terrain et le Programme PPI constitue donc un intéressant laboratoire pour le soutien aux actions locales. Cette initiative originale facilite forcément la mise en œuvre des actions envisagées mais elle permet surtout d'améliorer les compétences des organisations bénéficiaires en matière de préparation, gestion et suivi de projets. L'intérêt que leur manifeste ainsi le FFEM renforce aussi leur crédibilité et, par conséquent, leur capacité à participer aux débats et à contribuer aux choix nationaux dans le domaine de l'environnement. De même, la gestion de la subvention FFEM constitue un bon apprentissage pour la soumission de dossiers à d'autres institutions donatrices et entretenir, avec elles, des relations d'un niveau adéquat.

Instrument réactif et souple, le Programme PPI est très apprécié dans tous les pays concernés où il donne une image particulièrement positive du FFEM. La pertinence du programme est évidente et le taux d'atteinte des résultats attendus est, en moyenne, de 70 % mais la pérennité des acquis n'est pas toujours assurée, du fait des difficultés que peuvent connaître les organisations de la société civile pour se structurer. Le renforcement de leurs compétences sur un plus long terme mériterait donc d'être envisagé, notamment pour les ONG qui remplissent au mieux leurs engagements.



Un éléphanteau surnommé "Mobylette" jouant le long de rivière Mbani dans le Parc national de Moukalaba-Doudou au Gabon.

TABLEAU IV

## Liste des projets de la phase 1 (2006-2008) du Programme de petites initiatives

| Pays         | Porteur du projet  | Titre du projet  | Montant total en € | Contribution FFEM en |
|--------------|--|--|--------------------|----------------------|
| Centrafrique | Ricagirn   | Création d'une zone villageoise de chasse  | 53 333             | 40 000               |
| Centrafrique | Association de Protection de la Faune du Centrafrique (APFC)   | Conservation de la grande faune emblématique des zones cynégétiques villageoises             | 301 050            | 48 300               |
| Congo        | Renatura   | Etude et sauvegarde des tortues marines  | 115 790            | 40 000               |
| Congo        | Help Congo   | Education à l'environnement dans les écoles de Pointe Noire                                  | 142 500            | 30 000               |
| Congo        | Conservation de la faune congolaise                            | Alternatives à la chasse dans la zone de l'Aire conservée des communautés d'Ibolo-Koundoumou | 76 638             | 38 285               |
| Gabon        | Maison du Tourisme et de la Nature                             | Ecomusée pour le Haut-Ogooué   | 30 000             | 15 000               |
| Gabon        | Ibonga 1ère phase  | Education et interprétation touristique dans les aires protégées de Gamba                    | 100 000            | 50 000               |
| Gabon        | Aventures Sans Frontières (ASF)                                | Réduction des pressions anthropiques sur les plages de ponte de tortues luths à Pongara      | 67 712             | 40 000               |
| Gabon        | Gabon Environnement  | Ecotourisme et protection des tortues marines à Mayumba                                      | 59 818             | 40 000               |
| Gabon        | Cadde  | Conservation durable et concertée de la mangrove d'Akanda                                    | 41 415             | 31 000               |
| Gabon        | Program  | Développement de l'écotourisme communautaire au village de Doussala                          | 66 084             | 47 700               |
| Gabon        | Maison du Tourisme et de la Nature, Concours Terre Sauvage-WWF | Les enfants du Gabon vert : éducation environnementale pour les enfants                      | 19 060             | 15 000               |
| Gabon        | Amis du pangolin, Concours Terre Sauvage-WWF                   | Formation des jeunes à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité         | 12 883             | 10 000               |
| Gabon        | Mogheso  | Tourisme communautaire dans le Parc national de la Lopé                                      | 42 000             | 30 000               |
| Gabon        | Edzengui   | Ecotourisme géré par les pygmées   | 55 000             | 26 000               |
| Gabon        | Ibonga 2ème phase  | Sensibilisation à l'environnement dans les aires protégées de Gamba                          | 85 000             | 35 000               |
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>1 268 283</b>   | <b>536 285</b>       |

TABLEAU V

## Liste des projets de la phase 2 (2009-2011) du Programme de petites initiatives

| Pays     | Porteur                      | Titre  | Montant total |       | Montant octroyé par le FFEM |
|----------|------------------------------|--|---------------|-------|-----------------------------|
| Cameroun | Era                          | Compostage des déchets de la ville de Dschang et valorisation crédits carbone                  | 98 890        | 49,3% | 48 712                      |
| Cameroun | Kuduatube                    | Protection et surveillance des tortues marines du PN Campo Maan                                | 20 292        | 42,9% | 8 700                       |
| Cameroun | Erudef                       | Gestion communautaire et conservation des grands singes  | 103 983       | 38,5% | 40 000                      |
| Cameroun | Rose                         | Appui à la gestion durable des ressources des forêts communautaires                            | 79 600        | 50,3% | 40 000                      |
| Congo    | Renatura                     | Protection et surveillance des tortues marines + écotourisme                                   | 67 957        | 50,0% | 34 000                      |
| Gabon    | Brainforest                  | Renforcer la participation effective des communautés à la gestion des parcs nationaux du Gabon | 91 900        | 43,5% | 40 000                      |
| Gabon    | Figet                        | L'écotourisme vers une préservation durable de la biodiversité                                 | 60 430        | 49,6% | 30 000                      |
| RD Congo | Domaine des Monts de la lune | Développement de cacaoyères bio équitables ombragées via la valorisation des crédits carbone   | 67 000        | 50,0% | 33 500                      |
| RD Congo | Vona                         | Aménagement de la Réserve de Sarambwe  | 66 175        | 30,2% | 20 000                      |



## Un outil et des expériences au service des partenaires du Bassin du Congo

*Le FFEM constitue, par le biais de la mise en œuvre des 13 grands projets et des 25 petites initiatives cofinancés, un laboratoire d'idées et un creuset d'expériences auxquelles pourront se référer les rédacteurs de nouveaux concepts.*

En une décennie, le Fonds français pour l'environnement mondial est devenu l'un des premiers donateurs dans le Bassin du Congo pour la conservation de la biodiversité. Trop souvent considéré comme un simple outil de financement, le FFEM constitue en fait, par le biais de la mise en œuvre des 13 grands projets et des 25 petites initiatives cofinancés, un laboratoire d'idées et un creuset d'expériences auxquelles pourront se référer les rédacteurs de nouveaux concepts.

L'analyse des actions menées, grâce à ce portefeuille diversifié et cet engagement conséquent, permet d'identifier sept principes ayant guidé l'action du FFEM dans cette région :

- considérer la biodiversité comme un tout ne pouvant se réduire aux seules espèces emblématiques
- lier les diversités biologique et culturelle
- aborder des problématiques parfois évitées
- adopter une approche territoriale globale
- appuyer la gestion décentralisée
- favoriser le dialogue public – privé
- impliquer les populations locales

## Les points forts du FFEM

### Un dispositif bilatéral de coopération pour des dons au service de projets concrets

- Le FFEM reste l'un des rares instruments de la coopération française accordant exclusivement des financements sous forme de subventions pour la protection de l'environnement. Il bénéficie d'un pilotage interministériel avec un comité indépendant constitué de représentants de ses cinq institutions de tutelle décisionnaires sur l'utilisation des fonds.
- Lors de la mise en œuvre de ses appuis, ce dispositif bilatéral sait éviter que les procédures prennent le pas sur l'action, que la forme occulte le fond. A l'abri d'une excessive bureaucratie, sa souplesse et sa réactivité lui permettent de jouer un rôle de catalyseur ou de sauver des projets se trouvant, pour diverses raisons, dans des phases délicates. Bien qu'il n'intervienne que sur un mode de cofinancement minoritaire, le FFEM est souvent un précurseur par sa capacité à se positionner sur des thématiques innovantes.
- Le FFEM continue de privilégier les aspects opérationnels en conservant le souci des réalisations concrètes sans trop se tourner vers des thèmes relevant plus de macro-politiques. Sachant mettre en valeur des compétences pratiques, le fait de rester un fonds à la disposition de projets est assurément l'une de ses grandes valeurs ajoutées.

### Un bâtisseur de synergies pour la conservation de la diversité biologique

- Promoteur de partenariats dans un esprit de solidarité, il bâtit des synergies entre aide bilatérale française, aides multilatérales et parties prenantes. Le FFEM cherche à s'adresser à l'ensemble des acteurs, encourageant le transfert des technologies et des compétences. Plusieurs interlocuteurs de la mission ont assuré que le FFEM leur avait permis d'apprendre à travailler ensemble.
- C'est l'un des fonds qui garde un intérêt marqué pour la conservation de la diversité biologique comme en atteste le volume des appuis apportés en Afrique subsaharienne dans ce secteur (71 projets cofinancés pour un montant total de 74 millions d'euros de subventions représentant respectivement 64 % du nombre de projets appuyés et 66 % des dons pour cette région). Il porte aussi une grande attention à l'acceptabilité sociale et culturelle des actions menées vis-à-vis des populations cibles.

## Les succès de l'action du FFEM dans le bassin du Congo

### Un portefeuille diversifié pour un rôle de pionnier et de catalyseur

- Le FFEM s'est inscrit dans une approche d'aménagement du territoire, en cherchant à améliorer les affectations des espaces ruraux et leurs modes de gouvernance. Il a contribué à un accroissement des connaissances sur la biodiversité et son utilisation locale.
- Ses appuis ont permis aux sociétés d'exploitation forestière bénéficiaires de s'engager dans des initiatives ayant indéniablement amélioré leurs conditions de travail et le fonctionnement même de leurs entreprises alors qu'elles pouvaient, à l'origine, douter du bien-fondé de cette évolution. L'impulsion donnée par le FFEM en termes de prise en compte de préoccupations environnementales est particulièrement positive car il est le seul, parmi les donateurs internationaux, à avoir autant voulu initier ce dialogue avec le secteur privé. Il a également le mérite d'avoir compris que l'objectif de la certification FSC pouvait être un puissant atout tout en concernant, le plus souvent, de vastes superficies peu perturbées et proches d'aires protégées.
- Le FFEM a également joué un rôle de catalyseur en osant s'engager sur la filière viande de gibier et en considérant les populations locales comme des acteurs importants de la gestion de la faune. A ce propos, il a compris et fait comprendre à l'opinion internationale qu'il ne faut plus chercher à se défendre des populations locales mais plutôt à les défendre dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits et capacités à contribuer à la conservation des ressources naturelles.



FRANCK RIBAS / BRLI

- Sa réussite dans la promotion et la mise en œuvre de partenariats public-privé est à souligner, que ce soit pour la prise en compte de la gestion de la faune dans les forêts de production, l'implantation du dialogue entre parties prenantes qui avaient tendance à s'ignorer ou le fait d'avoir su tirer avantage de la présence sur le terrain des exploitants forestiers engagés dans une démarche de gestion durable.

**"Le Projet PROLAB, financé par le FFEM, a indéniablement permis de changer les choses pour adhérer à une bonne gestion de la faune sur le territoire de la concession".**

Olivier Aménoudji  
Responsable du volet social et  
du personnel à la base RABI  
de la CBG (Gabon)

- En étant présent sur divers fronts pour limiter au maximum la perte en diversité biologique (viande de gibier, grandes exploitations forestières, petits périmètres forestiers, foresterie communale, pêcheries, etc.), le FFEM s'est assuré une bonne visibilité, fortement renforcée par l'apport globalement très positif du Programme de petites initiatives.

## Ses innovations

Le FFEM a particulièrement innové dans le Bassin du Congo en permettant :

- d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers et de faire progresser le processus d'éco-certification
- de mener des programmes destinés aux résidents des périphéries des aires protégées
- de chercher à traduire, dans les faits, la valorisation de la biodiversité
- de favoriser l'exploitation forestière durable à l'échelle locale
- de tenter de concilier la conservation avec le mode de vie et les besoins des populations locales
- d'instaurer un dialogue entre les services étatiques, le secteur privé et la société civile

## Son image positive : l'avis des bénéficiaires

Le FFEM constitue un outil de cofinancement unanimement apprécié des gestionnaires pour :

- sa souplesse d'utilisation et sa capacité d'adaptation lors de la mise en œuvre des projets,
- son rôle indirect en faveur d'une meilleure transparence dans l'utilisation des redevances forestières,
- sa contribution au déblocage de certaines situations conflictuelles,
- son apport financier, très souvent déterminant malgré son caractère strictement additionnel,
- le bien-fondé de son programme de petites initiatives.



FRANCK RIBAS / BRLI

## Les limites de l'approche du FFEM

### La contrainte d'un cofinancement limité

En limitant son cofinancement à un maximum de 30 % du budget total, le FFEM ne peut peser sur le cours des projets et s'interdit un rôle de leader, ce qui peut entrer en contradiction avec l'un des volets de sa mission, à savoir la promotion d'initiatives exemplaires.

L'analyse de la part de la contribution du FFEM dans le montant des budgets globaux des projets appuyés (voir tableau VI ci-dessous) fait paradoxalement apparaître que, plus le FFEM engage de fonds, plus le pourcentage de sa contribution est faible.

TABLEAU VI

**Part du FFEM dans le budget global des projets cofinancés selon quatre ordres de grandeur de participation financière.**

| Thème central   | Nature des projets  | Ordre de grandeur de la part FFEM dans le budget global | Montant total alloué |
|---|---|---|----------------------|
| Appui à une meilleure exploitation forestière                       | Aménagement durable forestier, grand / petits permis, forêts communales | 10 %  | 5,4 M                |
| Appui à une meilleure gestion de la faune                           | Chasse villageoise, CAWHFI, Lomako                                      | 30 %  | 4,3 M                |
| Appui à trois projets répondant à des concepts relativement récents | REDD, UGADEC, FSC   | 40 %  | 3,5 M                |
| Appui à une meilleure valorisation économique                       | Biodivalor et tourisme  | 50 % et plus  | 1,4 M                |

### L'échelle de temps

Dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, le pas de temps est de l'ordre de quinze ans, surtout lorsque l'on cherche à modifier des comportements néfastes. La plupart des projets mettant au minimum une année à s'installer sur le terrain, une période de mise en œuvre de trois ans est, dans la quasi-totalité des cas, beaucoup trop courte.

Il serait profitable de mieux s'inscrire dans le temps car la règle du non-renouvellement des appuis du FFEM lui fait perdre énormément de possibilités de capitalisation de ses efforts. Ceci se vérifie lorsqu'il s'agit d'actions innovantes pour lesquelles le travail pédagogique est toujours plus important. Indépendamment de l'intérêt que pourrait en retirer le FFEM, plusieurs projets gagneraient à bénéficier d'une poursuite de son appui sur une seconde période de trois ans, sous réserve de programmer un remplacement progressif garantissant une meilleure pérennité des acquis.

### La difficulté d'assurer une pérennité des acquis

En liaison avec le constat précédent, force est de constater que la dépendance financière et aussi technique des bénéficiaires d'un projet, vis-à-vis des partenaires, reste insuffisamment viable à la fin de la période d'appui du FFEM.

Tout comme pour le secteur privé, même si les exploitants forestiers bénéficiaires de cofinancements du

FFEM ont assez bien intégré la conservation de la diversité biologique dans leurs plans de gestion, ils ne sont pas pour autant prêts à en assumer la prise en charge. La mondialisation des économies se prête également peu à une sécurisation des acquis. Une société ayant beaucoup investi dans l'éco-certification peut très bien être rachetée par une entreprise qui verra tout l'intérêt de communiquer sur la concession FSC qu'elle acquiert par rapport à l'ensemble de ses activités forestières et continuer des pratiques peu vertueuses sur la majorité du reste de son champ d'intervention.

Toujours dans le secteur forestier où le FFEM s'est particulièrement investi en Afrique centrale en venant compléter les engagements de l'AFD, le risque financier du passage à l'exploitation des essences secondaires ne va-t-il pas, en plus du coût de l'éco-certification face à la concurrence déloyale d'entreprises non engagées dans le même processus, décourager de grandes entreprises qui pourraient préférer abandonner leur activité après avoir écrémé les forêts du Bassin du Congo ?

### Une complexification croissante dans le montage des projets

Les projets les plus récents, figurant dans le portefeuille du FFEM, se caractérisent par une complexité croissante de leur montage et donc de leur coordination en raison d'un nombre de plus en plus important de partenaires ; chacun d'entre eux devant trouver sa juste place, ne serait-ce que dans une optique de communication.

## Des inquiétudes à la hauteur de la gravité des enjeux

Deux tendances nettement affirmées en Afrique centrale méritent, entre autres, d'être soulignées même si elles ne sont pas spécifiques au FFEM : d'une part, l'utilisation de subventions réservées à la conservation de la biodiversité pour des initiatives relevant bien plus du secteur du développement et, d'autre part, l'intérêt porté à des approches régionales dans un domaine où, pourtant, l'essentiel se joue au niveau local et national.

### La tendance à canaliser des fonds "Biodiversité" vers des actions de développement

Une part des subventions allouées à la conservation de la biodiversité est utilisée par des organisations qui n'ont pas d'expérience spécifique en la matière et qui tentent de "faire du développement". Il s'agit d'une dérive, non seulement en termes d'allocation de ressources détournées de leur affectation initiale mais aussi en termes de compétences.

du processus de dégradation des ressources naturelles sur le terrain.

Dans un secteur rarement considéré, dans les faits, comme une priorité par les gouvernements, l'évolution actuelle chez les partenaires traditionnels, à savoir le choix d'intervenir par le biais d'appuis budgétaires et non plus selon une approche projets et une croyance dans les bénéfices que pourrait avoir une prise en compte régionale des problèmes, est critiquée par plusieurs interlocuteurs.

S'il est tout à fait compréhensible que des actions transfrontalières ou de nature régionale présentent un intérêt dans des secteurs bien spécifiques (harmonisation des législations, mutualisation des moyens dans des cas précis, espèces migratrices par exemple), la tendance au "tout régional" n'est probablement pas systématiquement optimale.

Les pays ont leur spécificité et ils sont encore loin de posséder les structures institutionnelles nécessaires à une bonne gestion des ressources naturelles tandis que, dans le cas précis de l'Afrique centrale, les organisations et associations régionales manquent de performance. Le déphasage entre, d'une part, les réflexions menées, de façon externalisée au niveau sous-régional et,

d'autre part, les capacités d'intervention sur le terrain est inquiétant.

S'il est intéressant pour un donateur de minimiser son engagement direct en se tournant vers une approche régionale, celle-ci ne fait qu'ajouter un niveau supplémentaire de complexité et conduit à l'éloigner des réalités en devenant moins performant sur le plan de l'opérationnalité, alors que la conservation de la biodiversité se jouera toujours sur le terrain, en s'assurant simultanément de la mise en place d'un contexte national adéquat, tant sur les plans juridique, qu'institutionnel ou organisationnel.

### Participation ou extinction ?

*La RD Congo hébergeait, dans le Parc national de la Garamba, la dernière population au monde de Rhinocéros blanc du nord.*

**2004** : une dizaine d'individus subsistaient et une proposition de déplacer cinq reproducteurs vers un site plus sécurisé est faite. Les communautés locales s'opposent à ce projet ; le gouvernement les approuve et rejette l'idée.

**2006** : seuls quatre rhinocéros sont encore dénombrés. Plus aucune observation n'a pu être faite depuis cette date, dans une zone qui fut ensuite régulièrement envahie par les rebelles ougandais et où l'on décomptait des dizaines de milliers de réfugiés et de miliciens soudanais. La sous-espèce du Rhinocéros blanc du nord est aujourd'hui considérée comme éteinte.

Cette évolution est encore plus gênante lorsqu'on s'efforce de concilier la mise sous protection d'une forêt avec des actions de développement local.

### L'évolution des projets vers du "régional" au détriment d'actions de terrain

Des projets aux budgets toujours plus gros et aux ambitions les plus vastes sont de mise tandis que l'utilisation de l'imagerie satellitaire et des cartes à grande échelle occultent quelque peu l'aggravation

FRANCK RIBAS / BRLI



### L'absence de politiques nationales d'utilisation de l'espace rural

La décentralisation suppose qu'il existe au préalable des structures centrales opérationnelles qui permettent d'agir au niveau local. Il faut alors qu'il y ait matière à la décentralisation : que veut-on décentraliser dans chaque secteur, comment le faire et avec qui ? L'idée est que ce processus de décentralisation amène une meilleure gestion de l'Etat, sachant qu'une décentralisation mal maîtrisée est néfaste à la conservation de la biodiversité.

Le concept de paysage écologique relève aussi d'une bonne intention. Mais, là encore, la nature est un continuum et sa conservation relève, avant toute chose, d'un bon aménagement du territoire pensé au plus haut niveau ou, plus exactement, d'une politique harmonieuse d'utilisation des terres. Ce qui réclame une véritable coordination interministérielle avec, bien souvent, un recours à des arbitrages auprès d'un Premier Ministre. En ce sens, l'approche paysage, tout comme la gestion de terroirs villageois, ne pourront atteindre leurs objectifs si elles continuent à ne pas être relayées sur le plan national.

Le concept des paysages écologiques se traduit, dans les faits, par l'octroi de moins de moyens sur plus d'espace et, sur le plan des réalisations, par une collection d'activités hétéroclite. Cette question complexe, à laquelle se rattache d'ailleurs le problème du foncier, mérite d'être traitée. Il est vain de prétendre maintenir les flux génétiques et les processus écologiques sans travailler également à l'échelle du pays tout entier.

### Un désintérêt pour les parcs nationaux

L'importance vitale des parcs nationaux et réserves analogues, pour la conservation de la diversité biologique, est démontrée sur tous les continents. C'est, en effet, en préservant, dans chaque pays, une représentation adéquate des écosystèmes, dans un réseau de sites pouvant servir de refuges naturels viables pour les espèces animales et floristiques, que l'objectif de conservation *in situ* de la diversité biologique pourra être atteint.

Une bonne représentativité des milieux naturels sur des superficies suffisamment grandes, riches en écotones favorables à la richesse spécifique, une mise sous préservation effective et un financement régulier à long terme sont des passages obligés mais, d'une manière générale, les "cœurs" de la conservation que sont les parcs nationaux disparaissent des portefeuilles des projets.

A trop vouloir couvrir de vastes espaces et chercher de nouvelles voies, qui ne sont souvent que des toilettes d'anciens concepts, ne va-t-on pas laisser se perdre l'essentiel ?

*Les "cœurs" de conservation de la biodiversité que sont les parcs nationaux et les réserves intégrales sont encore trop peu nombreux dans le Bassin du Congo.*

*Leur renforcement, en liaison avec un plan national d'utilisation des terres veillant, autant que faire se peut, au maintien d'une connectivité entre aires protégées sous différents statuts, devrait constituer une haute priorité pour les pays de la région.*

## La versatilité des donateurs

Comme déjà indiqué, des périodes de mise en œuvre de trois à cinq ans pour les projets d'appui correspondent mal aux besoins du secteur de la conservation. Liée parfois à l'absence d'un cadre stratégique pour justifier et guider les actions des donateurs et partenaires, cette inadéquation est surtout le fait d'un trop grand attrait pour les effets de mode. Un domaine nécessitant de la constance ne peut que mal s'accommoder de changements trop fréquents d'orientations.

## Des axes d'amélioration

### Plus d'exigences dans la sélection des projets

- Mieux veiller à la cohérence des propositions de projets.

L'excès d'optimisme est fréquent lors de la préparation d'un projet ; celui-ci se traduit souvent par un manque de prise en compte des délais de lancement des activités ou de mise en œuvre pour, parfois, de simples questions de coordination des partenaires. D'une manière générale, il existe une trop grande inadéquation entre les objectifs et le temps imparti pour les atteindre. Alors que chacun sait que la conservation relève toujours, par essence, d'une vision à long terme et que les approches innovantes auxquelles le FFEM est attaché demandent plus de temps, ne serait-ce que pour des questions pédagogiques ou de rééquilibrage des pouvoirs.

Liée à la précédente, une autre conséquence d'un trop grand enthousiasme chez les concepteurs de projets est le choix d'objectifs et de résultats attendus trop ambitieux (trop d'activités prévues dans un délai trop court ne tenant compte ni des moyens disponibles, ni des capacités de gestion des unités de projet). Lorsque le concepteur, cherchant à convaincre ses interlocuteurs, et le donateur, séduit par un ambitieux portefeuille de projets, déterminent des objectifs qui seront très difficiles à atteindre, la logique d'une intervention perd un peu de son sens.

Un autre élément de cohérence, fréquemment occulté, est l'adéquation des montants engagés aux capacités de gestion des bénéficiaires et, surtout, de prise en charge ultérieure des coûts récurrents.

Le FFEM devrait donc être davantage réaliste et inciter à mieux tenir compte, dans les réflexions, des échecs des projets intégrés de conservation et développement.

- Renforcer les études de faisabilité

Une réponse à la remarque ci-dessus pourra être apportée par des études de faisabilité plus approfondies développant une analyse sérieuse des risques et des hypothèses critiques. Une étude de faisabilité doit permettre de vérifier la cohérence externe et interne d'une proposition de projet, aussi bien sur le plan technique que scientifique, institutionnel, organisationnel ou financier.

Pour mémoire, le FFEM n'a consacré que 93 000 euros à la préparation des 13 projets appuyés dans le Bassin du Congo (soit 0,6 % des investissements réalisés). Une plus grande attention devrait donc être accordée à cette phase préliminaire et ce, d'autant plus, qu'un projet ayant l'ambition d'aborder une problématique sous un angle nouveau, comme ceux privilégiés par le FFEM, nécessite d'autant plus de précautions en matière de faisabilité, montage et suivi de la mise en œuvre que son caractère pionnier est fort.

### Redonner toute son importance au processus de planification des projets soumis au FFEM

Les projets les plus récents du portefeuille du FFEM pour le Bassin du Congo montrent une amélioration de leur identification et de l'analyse de leur faisabilité. Des efforts restent toutefois à poursuivre en matière de logique de planification des activités. Lorsque cette préoccupation n'est pas tout simplement absente, tous les documents de projets présentent des lacunes à ce titre alors qu'il s'agit d'une étape essentielle pour la réussite de la mise en œuvre. Après l'analyse des contextes, cette étape doit débiter par l'identification et la hiérarchisation des problèmes rencontrés ; elles-seules pourront permettre de définir des objectifs appropriés avant de procéder à une évaluation des alternatives, autant de tâches semblant, à tort, être considérées comme du temps perdu.

Les objectifs et les résultats formulés sont fréquemment associés par erreur aux activités. Il arrive que ce manque de logique se retrouve dans l'établissement du cadre d'intervention. La stratégie d'intervention nécessite une analyse approfondie des problèmes à résoudre afin de dégager les relations de cause à effet qui les caractérisent et d'en déduire des objectifs pertinents. Si ce travail préalable n'est pas conduit lors de la préparation du projet, toute la logique de l'intervention s'en ressent : une idée séduisante ne suffit pas pour concevoir un bon projet. Cette analyse est d'ailleurs devenue obligatoire dans les nouveaux documents de projets FFEM, depuis l'approbation du Comité de pilotage du FFEM le 26 novembre 2010.

L'imprécision des indicateurs objectivement vérifiables les rend parfois inutilisables pour les besoins



FRANCK RIBAS / BRLI

*Habitat traditionnel dans les jachères forestières*

d'un suivi-évaluation et inutiles pour l'équipe de mise en œuvre. Leur formulation dans les projets concernés se limite à leur nature, sans mention de leurs caractéristiques spatiale, temporelle et quantitative. De ce fait, l'évaluation des résultats atteints ne peut que difficilement être faite puisque ne pouvant se baser que sur une analyse des actions conduites (l'absence de définition suffisante des indicateurs ne pouvant permettre de juger de leur niveau d'atteinte).

Cette faiblesse de la planification n'est pas une question d'académisme. Elle gêne le suivi des activités, ne permet pas au document de projet de jouer son rôle fédérateur d'initiatives et d'offrir, sous forme synthétique, une bonne compréhension de la nature des activités envisagées et de leurs buts.

### **Améliorer l'évaluation des situations de base, le suivi et la capitalisation**

Malgré son implication, l'équipe du Secrétariat du FFEM est trop réduite pour être en mesure d'assurer un suivi-évaluation régulier des projets. Et, sauf dans le cas de l'AFD, les institutions porteuses n'ont pas les moyens d'assurer ce suivi à la place du Secrétariat.

En liaison avec l'insuffisance d'investissement initial précédemment notée lors du montage des projets, le manque d'état de référence est un handicap pour évaluer l'apport effectif d'un appui à la résolution d'une problématique donnée et, dans le cas présent, à la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo. Ceci est d'autant plus sensible que le suivi des actions du FFEM se trouve compliqué par le fait qu'il est malaisé de juger des effets d'un apport spécifique dans un projet impliquant plusieurs partenaires.

Il est sans doute inutile de rappeler qu'un suivi de projet est capital pour éviter des dérives et procéder à des réorientations en temps utile mais, aussi, pour sauvegarder les données, partager les analyses et résultats, ne serait-ce que dans le but de faciliter la reproductibilité des actions entreprises. En plus d'un minimum d'état de référence, l'amélioration du suivi des projets passe par une meilleure qualité des données ainsi que, comme déjà mentionné, par l'exigence de cadres logiques cohérents, correctement formulés et présentant des indicateurs qui soient objectivement vérifiables.

### **Au niveau des procédures**

Pour la mise à disposition des fonds, la simplicité est à rechercher en privilégiant les circuits les plus directs entre le FFEM et le bénéficiaire sur le terrain. Le système de contrats annuels qui a parfois cours, source de nombreux retards, mériterait d'être abandonné pour un contrat global portant sur la totalité de la période de mise en œuvre, les décaissements se faisant sur une base annuelle après simple justification des engagements effectués et présentation d'un programme d'utilisation des fonds pour l'année suivante.

### **Le choix des maîtres d'œuvre / opérateurs**

Les opérateurs retenus devraient pouvoir faire état des compétences requises pour répondre aux orientations du document de projet. Une ONG de conservation n'est pas toujours la mieux qualifiée pour mener des actions à caractère social et un institut de recherche n'est, pas plus, le mieux indiqué pour développer une gestion participative des ressources fauniques. Sur la base de ce critère de compétences nécessaires pour la

réussite de la mise en œuvre, l'éventail des maîtres d'œuvre et opérateurs reste très ouvert, comme en témoigne d'ailleurs la diversité des collaborations et partenariats établis par le FFEM.

S'appuyer sur une agence des Nations Unies peut être intéressant sur le plan de la gouvernance des projets en raison du rôle potentiel de facilitation qu'elle pourra jouer, du fait de la neutralité imposée par le rattachement au système onusien. Mais, comme l'a fait le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO pour le programme CAWHFI, la création d'un poste de coordonnateur au contact du terrain s'impose et il resterait à envisager des circuits plus directs de mise à disposition des fonds entre les donateurs et les bureaux nationaux ou régionaux de telles agences.

Le pragmatisme ne peut donc qu'être suggéré pour le choix des maîtres d'œuvre et des opérateurs en poursuivant l'actuel esprit d'ouverture du FFEM et en s'adaptant, au cas par cas, au contexte et aux possibilités offertes.

### La trop faible implication des administrations nationales

Le FFEM appuie des entreprises privées, des ONG internationales, des organismes de recherche et bureaux d'études, des réseaux internationaux, des projets multiformes et multi-donateurs, des labels d'éco-certification, mais peu d'initiatives viennent appuyer directement un Etat et ses services (à l'exception du projet Petits permis forestiers au Gabon).

Dans le secteur de l'exploitation forestière privée, l'intérêt des entreprises est de bénéficier d'une "paix sociale" les laissant exploiter en toute quiétude. Mais ce n'est évidemment pas à elles de s'occuper de la politique sociale du pays où elles interviennent. En ce domaine, les donateurs et bailleurs devraient donc inciter et aider l'Etat à prendre ses responsabilités en matière sociale plutôt que de subventionner une entreprise pour lui faire assumer des tâches auxquelles elle n'est pas préparée.

L'administration reste un acteur incontournable. Penser que l'on pourrait faire l'économie de directives précises et de cadres juridiques adéquats assortis d'un minimum de moyens pour les faire appliquer, sous le prétexte que le Bassin du Congo serait, contrairement à toutes les autres régions de la planète, immuablement protégé d'une dégradation accélérée des paysages et de ses ressources naturelles, relève d'une célèbre méthode cultivant un optimisme qui n'a plus aucune raison d'être, face aux réalités du quotidien sur le terrain.

La plupart des projets ne s'insèrent pas suffisamment dans les contextes nationaux et ne s'impliquent pas à un niveau approprié de prises de décisions alors qu'ils devraient au moins donner l'occasion d'engager un dialogue technique avec les administrations. La conservation de la biodiversité ne se joue pas dans le seul secteur forestier et dépend de bien d'autres choix au niveau des politiques nationales. Même s'il n'est pas aisé à trouver, il convient de s'efforcer de mieux rechercher un point d'équilibre entre réalisations de terrain ayant valeur d'exemple, innovation et renforcement des capacités nationales.

### Mieux prendre en compte la pérennisation des acquis

La pérennité des projets restera faible tant que des mécanismes de financement plus durables ne seront pas mis en place et sans une implication plus volontaire des États, accompagnée de renforcements des capacités et de formations spécifiques (planification, gestion, suivi/évaluation, communication). Le développement de systèmes de paiement pour services environnementaux est, entre autres, un champ pour lequel l'expertise technique est encore largement nécessaire.

A ce titre et bien que les appuis du FFEM soient limités dans le temps, il serait cependant utile de s'intéresser aux possibilités de pérennisation des acquis d'un projet. A commencer par l'identification des personnes ressources et acteurs susceptibles de s'en charger dans les meilleures conditions.

FRANCIS LAUGNIE / AFRIQUE NATURE IMAGES



Mission de contrôle sur la rivière Lopori, RD Congo

## Suggestions de priorités d'intervention

En réponse aux enjeux identifiés dans le Bassin du Congo en matière de préservation de la biodiversité (voir page 23 "Les principaux enjeux"), le FFEM doit continuer d'intervenir sur les thématiques clés suivantes :

- l'exploitation forestière durable,
- la gestion durable de la faune sauvage (en réponse à la demande croissante de protéines animales à des fins alimentaires) et le contrôle de la filière viande de gibier,
- les politiques d'aménagement du territoire, notamment pour la constitution d'un réseau d'aires protégées cohérent, fonctionnel et représentatif de la biodiversité d'Afrique centrale ; à ce propos, il serait entre autres utile de développer le concept de réserves biologiques à l'intérieur des forêts de production, qu'elles soient domaniales, communales ou, à moyen terme, privées.

A ces trois priorités fondamentales, pourraient être pris en compte quatre autres champs d'intervention :

- le renforcement des activités de recherche pour une meilleure compréhension des dynamiques écologiques,
- l'encouragement au financement durable de la conservation sans écarter les Etats de leurs devoirs,
- la politique internationale REDD (réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers),
- l'appui aux communautés locales.

Les deux derniers thèmes justifient les précisions suivantes :

### REDD et conservation

La politique internationale REDD donne une valeur marchande à la tonne de carbone stocké dans la végétation et le sol. Ce mécanisme est donc susceptible de générer des fonds substantiels en contrepartie du maintien du couvert forestier.

De nombreuses questions restent cependant ouvertes sur cette politique REDD : quels seront les gestionnaires et les bénéficiaires des fonds issus de son mécanisme de mise en oeuvre ? Quelle en sera l'implication pour les peuples forestiers ? Que va-t-il se passer si les marchés financiers spéculent sur le carbone, créent des produits dérivés carbone ou REDD et que le tout s'effondre par le développement des énergies renouvelables ? Enfin, l'initiative REDD va-t-elle appliquer les tout récents principes et garanties adoptés par les Nations Unies (programme conjoint PNUE, PNUD, FAO) dont celui du consentement préalable, libre et informé (FPIC – *Free Prior Informed Consent*) des peuples autochtones concernés (pour mémoire, en juin 2011, les négociateurs de la Convention Climat ont décidé d'élaborer des mécanismes qui garantissent la bonne mise en place et le suivi de ces garanties).

En référence à plusieurs spécialistes de l'initiative REDD (A. Karsenty, S. Lovera, S. Ongolo, J. Pollini ; comm. pers.) et dans le cadre du seul Bassin du Congo, il peut être suggéré au FFEM d'adopter une approche qui permette :

- de cibler, en priorité, les acteurs les plus concernés et leurs organisations susceptibles de réagir (à savoir, les producteurs, pasteurs, agriculteurs, forestiers, les communautés, municipalités et entreprises) afin de limiter la spéculation sur les terres et éviter, d'une part, leur conversion en exploitations agro-industrielles et, d'autre part, de s'adresser uniquement aux gouvernements en pensant que des incitations vont avoir un effet réel et suffisant ;
- d'inviter, spécifiquement, les gouvernements d'Afrique centrale qui réclament une contrepartie pour leur bonne gestion passée des forêts du Bassin du Congo, à investir

en priorité dans de nouvelles politiques et dans des réformes menant à des transformations socio-économiques profondes. En effet, en s'attaquant aux causes structurelles de la déforestation et de la dégradation des forêts (et de leur biodiversité) et en cherchant à lier les systèmes de paiements pour services environnementaux (PSE) ou pour dégradation de l'environnement (PDE) aux programmes de développement (par exemple par la transformation des produits agricoles, la gestion communautaire de la faune sauvage, les diverses activités génératrices de revenus), il serait possible de remettre en cause de façon forte, voire définitive, la logique de compensation financière ;

- d'utiliser la politique REDD pour promouvoir la meilleure gouvernance des aires protégées et la sécurisation foncière dans leurs périphéries, toutes deux étant des notions essentielles à la pérennité de la diversité bioculturelle en Afrique centrale.

### L'appui aux communautés locales

Avec l'émergence progressive d'une société civile plus active dans les pays du Bassin du Congo, les communautés locales vont être amenées à jouer un rôle plus marqué dans les politiques de préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, il est proposé d'appuyer :

- les actions initiées et menées par les groupes d'usagers des ressources naturelles qui se sont engagés dans la conservation de leurs ressources naturelles ;
- la mise en place et la reconnaissance légale d'aires du Patrimoine autochtone et communautaire ainsi que les initiatives de cogestion donnant une place réelle au partage équitable des décisions de gestion des espaces naturels ;
- les communautés locales et les peuples autochtones dans la reconnaissance de leurs droits à la terre et à la gestion des ressources naturelles dont dépendent leurs modes de vie ;
- la mise à disposition de financements "ouverts", c'est-à-dire non affectés *a priori*, dans le but de permettre l'identification, la formulation et la préparation de projets auto-promus par les communautés locales.



## Suggestions pour un fonds dont l'utilité est unanimement reconnue

### Maintenir une approche projet maîtrisée

Conscient des erreurs à éviter, le FFEM a su maintenir ses appuis à des initiatives concrètes dont ne peut se passer un secteur comme celui de la biodiversité. Il peut simplement être recommandé de poursuivre dans la voie du pragmatisme pour le montage des projets, d'accorder plus d'attention à la sélection des acteurs et parties prenantes, de les associer au plus tôt dans un souci d'appropriation et, surtout, de mettre les moyens accordés en adéquation avec les capacités de gestion et la pérennisation des acquis, ce qui d'une façon imagée reviendrait à "mettre moins d'argent sur plus de temps".

En matière de conservation de la diversité biologique *in situ*, le chiffre d'un euro par hectare et par an pour des superficies de quelques centaines de milliers d'hectares reste un bon ordre de grandeur des engagements financiers nécessaires. Des projets de taille moyenne (300 000 à un maximum de 500 000 euros) sont donc largement suffisants pour traiter au quotidien les problèmes de conservation que l'on peut rencontrer sur le terrain. A la condition que l'accompagnement s'inscrive sur une durée adéquate, prévoyant un remplacement progressif des appuis.

En revanche, accorder un budget plus conséquent pour l'étape de conception d'un projet ferait gagner en cohérence de l'intervention envisagée et donc en chances de succès. Veiller à mieux se rapprocher, dès cette étape, des initiatives complémentaires en cours ne pourrait également que renforcer les synergies et donner plus d'assise et de possibilités de pérennité aux projets.

## Renforcer le suivi des projets

Le FFEM souffre d'un manque d'outils d'évaluation intermédiaire des projets qu'il cofinance. Il est impossible de confier à l'équipe actuelle du Secrétariat du FFEM plus de tâches qu'elle en assume déjà et la solution de relais locaux, à l'image du système mis en place avec l'UICN pour les PPI, n'est pas idéal en raison d'un risque de conflit d'intérêt. La solution d'une poursuite dans l'externalisation du suivi - évaluation reste pourtant la plus envisageable.

Pour les PPI, un volontaire international, sous la supervision légère d'un cadre de l'agence locale de l'AFD, pourrait valablement assurer, pour le pays concerné, voire pour deux ou trois pays voisins, la préparation de la sélection (en améliorant l'appui aux porteurs de propositions) et le suivi des initiatives.

Pour les grands projets, il pourrait être fait appel à un réseau de consultants présélectionnés pour suivre de façon régulière les actions menées. Ceci supposerait simplement une mission d'environ une semaine en début de projet pour que l'intéressé s'imprègne bien du contexte, à charge pour lui de réagir ensuite sur les rapports d'activités semestriels auprès du Secrétariat. Si nécessaire, une seconde mission de quelques jours pourrait intervenir à mi-parcours, l'évaluation finale étant alors confiée par appel à propositions à un cabinet indépendant, comme c'est déjà l'usage aujourd'hui. Peu onéreux, la mise en place d'un tel suivi sur toute la durée de la mise en œuvre des activités ne pourrait qu'être d'une grande utilité.

## Se concentrer sur la biodiversité

Le portefeuille des projets FFEM dans le Bassin du Congo est marqué par son orientation vers la conservation du couvert forestier et des activités de développement. Cette orientation traduit une bonne adéquation avec les projets de l'AFD qui sont souvent liés à l'exploitation durable de la forêt, notamment par l'intégration de la conservation dans les projets d'aménagement forestier.

Pourtant, même si le FFEM ne peut être tenu en quoi que ce soit pour responsable de ne pas "avoir pu faire plus", les forêts d'Afrique centrale sont de plus en plus silencieuses et, en pleine Année internationale de la biodiversité (2010), le marché de l'ivoire s'est à nouveau remis à flamber avec le retour des massacres d'éléphants comparables à ceux ayant précédé l'inscription de cette espèce à l'Annexe 1 de la Convention de Washington. Evoquer cette espèce phare n'est pas de la sensiblerie ; c'est, tout au contraire, parce que cette espèce, lorsqu'elle disparaît, entraîne avec elle la perte de tout un cortège d'autres espèces et très vite des processus écologiques vitaux, qu'elle constitue le meilleur indicateur d'une aggravation de la situation. Et sa disparition, sur de vastes zones d'Afrique centrale où elle comptait encore récemment des milliers de représentants, est le plus mauvais signal qui puisse être donné quant à l'avenir des richesses biologiques dans cette région.



FRANCK RIBAS / BRLI



FRANCK RIBAS / BRLI

## Intégrer la dimension culturelle de la conservation

Sans contredire le point précédent, il est maintenant admis que les populations locales sont des acteurs à part entière de la conservation et que leur rôle traditionnel vis-à-vis des ressources naturelles s'est nourri de leurs savoirs, savoir-faire et particularités culturelles dont les langues sont les vecteurs (au rythme actuel, il est estimé que 90 % des langues parlées sur la planète auront disparu en 2100). Laisser se réduire la diversité culturelle implique un appauvrissement de la diversité biologique. Dans des contextes appropriés, le FFEM pourrait mieux prendre en compte cette dimension culturelle de la conservation et aborder certaines actions sous l'angle de la diversité bio-culturelle plutôt que seulement dans une dimension biologique.

## Le Programme de petites initiatives

Valorisant particulièrement bien son image, ce programme est un atout pour le FFEM. Ses thèmes d'intervention trop dispersés ont récemment conduit à recommander une concentration sur quelques pays. Cependant, le programme pourrait ainsi perdre son intéressant côté "Concours des meilleures initiatives" dans le champ de la Coopération française qui lui donnait sa spécificité et justifiait son attrait comme vaste laboratoire d'idées et d'échanges d'expériences dans quasiment le monde entier.

Si des arguments d'efficacité ont prévalu sur les apports en matière de communication pour justifier cette concentration de l'aide au sein du PPI, il conviendrait alors de poursuivre cette logique en trouvant, avec d'autres partenaires, les moyens d'assurer un accompagnement technique aux ONG nationales qui remplissent leurs engagements et un financement de leurs actions sur le moyen terme.



FRANCK RIBAS / BRLI



FRANCK RIBAS / BRLI

Danse traditionnelle pygmée, Cameroun

## Mieux valoriser le potentiel du FFEM en laissant le temps de capitaliser

L'un des constats les plus fréquents en matière de grands projets de conservation est le gain qu'apporterait le fait d'étaler l'appui d'une contribution conséquente dans le temps, en apportant moins chaque année pour s'adapter aux capacités de gestion des bénéficiaires et tenir compte de la prise en charge des coûts récurrents mais en assurant un accompagnement sur un plus long terme.

Dans cette logique, l'interdiction faite au FFEM de poursuivre son appui au-delà d'une première période statutairement fixée à trois ans mériterait d'être allégée en apportant toutes les garanties déjà mentionnées quant à la programmation d'un retrait progressif de l'aide simultanément à la mise en place d'un système de pérennisation des acquis. Une telle possibilité, qui ne devrait bien sûr pas être systématique, permettrait au FFEM de mieux bénéficier des retombées de l'aide apportée, que ce soit en termes de communication ou de capitalisation.

## En guise de conclusion

Comme dans beaucoup d'autres régions, l'une des clés du succès dans le Bassin du Congo sera d'arriver à stopper une utilisation anarchique des ressources naturelles et de la faire évoluer vers un système de gestion durable avec des mécanismes de gouvernance partagée susceptibles d'être respectés par les concernés.

La réussite en matière de conservation de la biodiversité ne peut donc se passer d'une utilisation optimale de l'espace rural ; elle suppose l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre de mesures de planification et de réglementation ne pouvant être assurées que par une société et une administration en ordre de marche. C'est-à-dire lorsque chacun accomplit, là où il se trouve et à son niveau d'intervention, la mission qu'il doit remplir pour contribuer au bien-être des citoyens de ce monde.

N'est-ce pas par là qu'il faudrait commencer et ne serait-ce finalement pas, en aidant à promouvoir une aussi simple évidence, que les partenaires techniques et financiers comme le FFEM contribueraient à la plus utile des innovations ?



ROMAIN BÉVILLE / PROGRAM

## ANNEXE 1

## Principaux documents consultés

- ACHARD, F., EVA, H., GLINNI, A., MAYAUX, P., RICHARDS, T. et STIBIG, H.J. *al.* (1998). - *Identification of deforestation hot spot areas in the humid tropics*. Commission européenne, Bruxelles, 99 pp.
- AUBREVILLE, A. (1961). - *Flore du Gabon, n° 1*. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris.
- AVELING, C. et DEBONNET, G. (2010). - *Le Patrimoine mondial dans le Bassin du Congo*. UNESCO, Paris, 60 pp.
- AWF (2006). - *Rapport de présentation au FFEM présenté au Comité de pilotage du 5 juillet 2006*. African Wildlife Foundation, Kinshasa, 44 pp + annexes.
- BALLON, P. et BROWN, D. (2008). - *Rapport d'expertise du Projet de gestion des terroirs de chasse villageoise (PGTCV) en République Centrafricaine*. CEMAGREF/ODI et FFEM/AFD, Paris, 30 pp.
- BEVILLE, R., IBOUILI, G.R., NZAMBAT, V., NZIENGUI, P.E, MOUSSAVOU, A., MOUSSAVOU, J.B. et MOUSSOUNGOU, S. (2009). - *Prospection de la rivière Mbani, Parc national de Moukalaba-Doudou, Gabon. Evaluation touristique d'un patrimoine naturel*. PROGRAM, 10 pp.
- BOISVERT, V. et CHETAILLE, A. (2009). - *Rapport d'évaluation finale du Projet BIODIVALOR d'appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales au Gabon*. IRD, GRET et FFEM, Paris, 53 pp + annexes.
- BRLi (2010). - *Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet d'extension de la dynamique d'aménagement durable aux PPF en République gabonaise*. FFEM, Paris, 69 pp + annexes.
- BURGESS, N., AMICO HALES, J. d', UNDERWOOD, E., DINERSTEIN, E., OLSON, D., ITOUA, I., SCHIPPER, J., RICKETTS, T. et NEWMAN, K. (2004). - *Terrestrial Ecoregions of Africa and Madagascar – A conservation assessment*. Island Press, Washington, USA, 501 pp.
- CABALLE, G. (1978). - Essai sur la géographie forestière du Gabon. *Adansonia*, série 2, **17** (4).
- CARLTON WARD Jr ; LEE, M., DALLMEIER, F., ALONSO, A. (2003). - *The edge of Africa*. Hylas Publishing and Smithsonian Institution, 318 pp.
- CARPE (2005). - *The forests of the Congo Basin: A preliminary assessment*. Central African Regional Program for the Environment, 37 pp.
- CBG (2004). - *Résumé public du Plan d'aménagement de l'UFA de Mandji*. Compagnie des Bois du Gabon, Port-Gentil, 24 pp.
- CBG (2009). - *Plan d'aménagement de l'UFA de Kivoro – Résumé public*. Compagnie des Bois du Gabon et Terea, Libreville, 20 pp.
- CERRUTI, P.O. et TACCONI, L. (2006). - *Forests, illegality and livelihoods in Cameroon*. Working Paper 35. CIFOR, Bogor.
- CHATELAIN, C. (2011). - *Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme de conservation de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo*. Projet CAWHFI – TNS en République du Congo. Rapport d'évaluation à mi-parcours. BRLi et FFEM, Paris, 46 pp + annexes.
- CHATELAIN, C. et LAUGINIE, F. (2011). - *Rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun*. BRLi et FFEM, Paris, 59 pp + annexes.
- CNPN (2006). - *Plan cadre de gestion du réseau des parcs nationaux du Gabon*. Commission européenne, CNPN / Présidence de la République, Libreville, 56 pp + annexe.
- CNPN (2006). - *Programme de conservation du réseau des parcs nationaux du Gabon*. Commission européenne, CNPN / Présidence de la République, Libreville, 112 pp + annexes.
- DURRIEU de MADRON, L., FORNI E. et MEKOK, M. (1998). - *Les techniques d'exploitation à faible impact en forêt dense humide camerounaise*. CIRAD-Forêt, Série FORAFRI, 17 Montpellier, 28 pp.
- DUVEILLER, G., DEFOURNY, P., DESCLEE, B., et MAYAUX, P. (2008). - *Deforestation in Central Africa : Estimates as regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically distributed Landsat Extracts*. *Remote Sensing of Environment*, 112 (5) : 1969 – 1981.
- GTZ/MINFOF (2006). - *Suivi de l'impact de la gestion forestière au Cameroun, situation de référence*. Programme sectoriel Forêt Environnement du Cameroun (PSFE). Programme de gestion durable des ressources naturelles (PGDRN). GTZ / Ministère des forêts et de la faune, Yaoundé.

- HARRISON, M.J.S. (1988). - A new species of guenon (genus *Cercopithecus*) from Gabon. *J. Zool. Soc. Lond.*, 215 : 561-575.
- JACQUES, J.C., LAUGINIE, F. et CHAFIL, R. (2010). - *Atlas - Biodiversité de la Francophonie – Richesses et vulnérabilités*. UICN Euro/IEPF/OIF, Bruxelles, Paris et Québec, 227 pp + annexes.
- KARSENTY, A. (coordonnateur), RODA, J.M., MILOL, A. et FOCHIVE, E. (2006). - *Rapport d'audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun, avec le concours de l'Institut National de la Statistique du Cameroun*. CIRAD, 222 pp.
- KERMEL, J.Y. (2010). - *Rapport d'évaluation finale du Projet d'aménagement des UFA attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (Congo)*. Biotope et FFEM, 33 pp + annexes.
- LAPORTE, N.T., STABACH, J.A., GROSCH, R., LIN, T.S. et GOETZ, S.J. (2007). - Expansion of Industrial Logging in Central Africa. *Science*, 316: 1451.
- LAUGINIE, F. (2011). - *Rapport d'évaluation à mi-parcours du Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie en République Démocratique du Congo*. BRLi et FFEM, Paris, 69 pp + annexes.
- LAUGINIE, F. et CHATELAIN, C. (2011). - *Rapport d'évaluation à mi-parcours du Projet de gestion durable de la faune dans la concession forestière à aménagement durable (CFAD) Mandji de CBG en périphérie du Complexe d'aires protégées de Gamba au Gabon*. Projet CAWHFI – Gamba au Gabon. BRLi et FFEM, Paris, 42 pp + annexes.
- MECNEF (1997). - *État de la biodiversité en République démocratique du Congo*. Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et forêts, Kinshasa.
- NASI, R., NGINGUIRI, J.-C. et BLAS, D.E. de - Eds et al. (2006). - *Exploitation et gestion durable des forêts d'Afrique centrale*. L'Harmattan, Paris, 404 pp.
- OFAC - Observatoire des forêts d'Afrique centrale (2007). - *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des forêts 2006*. Commission européenne, Bruxelles.
- OFAC - Observatoire des forêts d'Afrique centrale (2009). - *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des forêts 2008*. Commission européenne, Bruxelles, 425 pp.
- PERTHUISOT, N. et FAURE, J.J. (2006). - *Etude Bilan-Evaluation du Projet FFEM d'appui à l'aménagement forestier durable au Gabon*. Oréade-Brèche et FFEM, Paris, 46 pp + annexes.
- SAYER, J., HARCOURT, C.S., COLLINS, N.M. et al. (1992). - *The conservation atlas of tropical forest – Africa*. MacMillan. Royaume-Uni, 288 pp.
- SCHNELL, R. (1976). - *Flore et végétation de l'Afrique tropicale*. Tome 1. Gauthier-Villars, Paris.
- UICN (2010). - *Les collectivités territoriales et la biodiversité : le chaînon manquant à l'action de l'UICN ?*  
[http://www.uicn.fr/IMG/pdf/collectivites\\_territoriales-le\\_chainon\\_manquant\\_francais.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/collectivites_territoriales-le_chainon_manquant_francais.pdf)
- UICN/OIF (2010). - *Atlas - Biodiversité de la Francophonie – Richesses et vulnérabilités*. UICN Euro/IEPF/OIF, Bruxelles, Paris et Québec, 227 pp + annexes.
- VANDE WEGHE, J.-P. 2004. *Forêts d'Afrique centrale – La nature et l'Homme*. Lannoo éditions, Belgique, 367 pp.
- VAUTRAVERS, E. (2009). - *Rapport de mission : Contribution à la rédaction du plan simple de gestion communautaire de la chasse dans la CBNRM-Lomako, Province de l'Equateur, RDC*. AWF et Nature +, Kinshasa et Bruxelles, 22 pp.
- VOSPER, A. (2010). - *Large Mammal Survey in the Faunal Reserve of Lomako- Yokokala*, AWF, Kinshasa, 32 pp.
- WHITE, L. et VANDE WEGHE, J.P. (2008). *Patrimoine mondial d'Afrique centrale – Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale – CAWHFI*. Rapport de l'atelier de Brazzaville 12 – 14 mars 2008. UNESCO, Paris, 96 pp.
- WILKIE D.S. et CARPENTER, J.F. (1998). - Bushmeat hunting in the Congo Basin. An assessment of impact and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation*, 8: 927 - 955.
- WILKS, C. (1990). - *La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon*. CCE, UICN, Bruxelles et Gland, 215 pp.

## ANNEXE 2

## Personnes rencontrées et interlocuteurs pour les entretiens téléphoniques

## PERSONNES RENCONTRÉES

## Cameroun

AJARA Ngoungoure (CTFC),  
 AWONO Mélanie Tsogo (CTFC),  
 BALADA Marinus Awouala (Maire de Doumé),  
 BALOMOG Jeanne (MINFOF),  
 BANDOMA Anny (UICN),  
 BELIGNE Vincent (AT MINFOF / MINEP),  
 BENE BENE Christophe Lambert (WWF),  
 BIHINI Won Wa Musiti (Coordonnateur régional du Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo),  
 BIMBAR Olivier Poum (Receveur municipal de Dimako),  
 CARR-DIRICK Brigitte (consultante, ex directrice WWF Gabon),  
 CARR Ian (WWF),  
 CHETEU Louis Bernard (CTFC),  
 CUNY Pascal (ONFi),  
 DIERICKX Philippe (AFD),  
 FAPA Clémentine (CTFC),  
 GOURA Piglaemma (CTFC),  
 HEGENER Kirsten (GTZ),  
 HOUNGANG Carine (CTFC),  
 KAFFO Eric (MINFOF),  
 KEMAJOU Bodelaire (CTFC – Directeur),  
 KONGAPE Jean Avit (MINFOF),  
 KOULAGNA Koutou Denis (Secrétaire Général du MINFOF)  
 MOAMPANG Gisèle (Mairie de Doumé),  
 NANKAM Appolinaire (CTFC – SIG),  
 NDANGANG Vincent (MINEP),  
 NDIKUMAGENGE Cléto (UICN),  
 NDOUGA André-Jules (Président du Syndicat des transformateurs PFNL),  
 NKANJE Bertin Tchikangwa (Coordonnateur ONG),  
 ONDOUA Adolphe Serge Lamont (Contrôleur forestier, observateur indépendant),  
 OTTOU Ange (MINEP),  
 OWONO Alain Ebalé (Chef Cellule de foresterie de Dimako),  
 OYONO Jeanne Mado (MINEP),  
 PIGLA Emma Goura (CTFC),  
 RABIER Charles Maurice (Point focal ACFCam au CTFC),  
 RABUS Peter (AT DED auprès du CTFC),  
 SCHINDLER Jana (AT DED / CTFC Bertoua),  
 SCHLEENBAECKER Andreas (DED)  
 SIDIKI Saïdou (MINEP),  
 SONNE Norbert (WWF),

SOSSOMBA Mongui Janvier (Président AFCam, Maire de Dimako),  
 TADOUM Martin (Secrétaire Exécutif Adjoint COMIFAC),  
 TCHIKANGWA Nkanje Bertin (WWF),  
 TOMASIAN Arthur (AT COMIFAC),  
 USONGO Léonard (UICN),  
 WASSOUNI Amadou (MINEP),  
 WOUAMANE Alphonse Mbélé (MINEP),  
 ZAGO (Chef de la Cellule de foresterie communale de Doumé)

## Congo

AGNAGNA Marcellin (UICN – Point focal CRAPE),  
 AMBASSILO Moléki Antoine (villageois),  
 AMBASSILO Gaston (villageois),  
 BAKABANA Charleston Parfait (WCS),  
 BAKETIBA Brice (ECOFAC),  
 BASSOUAMA Aimé (ECOFAC),  
 BOBOMELA Ekoutouba Dieudonné (pêcheur),  
 BOUNDJA Patrick (WCS),  
 BREUER Thomas (WCS),  
 DAL BELLO Patrick (AFD),  
 DE WINTER Yan (ECOFAC),  
 DIALLO Abdourahmane (UNESCO),  
 DJONI Djimbi Bourges (Coordonnateur national TRIDOM),  
 DOS SANTOS Domingo (conservateur PNNN),  
 DOUBABE Frédéric (contractuel projet CE),  
 EBIBA Pierre (villageois),  
 ELENDE Albert (WCS),  
 FISHER Nicole (Commission européenne),  
 GRUNDMAN Juliette (AFD),  
 HONIG Naftali (USFWS),  
 IBARA Marcel (WRI),  
 IDISSA Boue Alphonse (pêcheur),  
 IKEBA Gervais (WCS),  
 JAMART Alette (HELP Congo),  
 KABI Antoinette (MDDEFE),  
 KIMBEMBE Bienvenu (WCS),  
 LOKOUA Boniface (pêcheur),  
 MAGNALE RUPHIN (pêcheur),  
 MAKOLO Didier (pêcheur),  
 MALONGA Richard (WCS),  
 MAMBOULI Casimir (villageois),  
 MAMIOKA Suzanne (villageois),  
 MASSIMBA Claude Etienne (MDDEFE),  
 MBENGUI Noël (pêcheur),  
 MBESSA Constantin (MDDEFE),

MOKOKO Ikonga Jérôme (WCS),  
 MOLEKI famille (pêcheur),  
 MOUKASSA Gabriel (PROGEPP),  
 MOUNZIMBA Emmanuel (villageois),  
 NGANGA Yves (PROGEPP),  
 NGOMA Pascal (Conservateur du Sanctuaire des gorilles de Lossi),  
 NIANDO Micheline (villageois),  
 NISHIHARA Tomo (WCS),  
 NSOSSO Dominique consultant, ex Directeur de la faune,  
 ONONONGA Jean Robert (WCS),  
 OYO Pierre (MDDEFE),  
 PENELON Alain (AT régional),  
 RAKOTOMAHEFA Nirina (WCS),  
 ROSSI Xavier (FRM),  
 TELFER Paul (WCS),  
 TURUNEN Léa (Commission européenne),  
 VIVIEN Catherine (FRM),  
 ZANGUI Blaise (pêcheur).

## Gabon

AKAGNA Ndoti Jean Bernard (Préfet de Mandji),  
 AMENOUDDJI Messan Olivier Gagnon (CBG – Compagnie des bois du Gabon),  
 BACHIRI Mohammed (UNESCO),  
 BEVILLE Romain (ONG PROGRAM),  
 BISWAS Suparna (WWF),  
 BONNIN José Luis (CBG),  
 BOULINGUI Corsini Gervais (ANPN),  
 COULON Hélène (AFD),  
 DARKAOUI Saouili (CBG),  
 DESCHAMPS Vincent (CBG),  
 DE WACHTER Pauwel (WWF),  
 EKWA Donnie Ronald (WWF),  
 ELLA Marie-Louise (DGEF),  
 FENART Hubert (CBG),  
 FONDJO Thomas (UNESCO),  
 GAGNON Amenoudji Olivier- Messan (CBG),  
 GUIBERT Jean François (CBG),  
 HOLTZSCHERER Luc (CBG),  
 HUMEN Alain (AFD),  
 IBOUILI Guy-Roger,  
 IDIATA Mambounga Daniel (DGEF),  
 KAMGA Kamdem Luc Sébastien (RAPAC),  
 KOUMBA Zauou Paul (DGEF – Directeur Général),  
 MABIALA Nsitou (DGEF),  
 MAMFOUMBI Kombila Emile (ANPN),  
 MARTINEZ-DEFFRY Idriss (Banque mondiale),

MBA Manassé (WWF),  
 MBADINGA Jean-Louis (chef du village de Peny),  
 MBADINGA Joly (ONG PROGRAM),  
 MBINA Borobou Maridet (WWF),  
 MEYE Brice Léandre (ANPN),  
 MOUDOUA Rick Larry,  
 N'SITOU Mabilia (DGEF),  
 NTOUGOU Omer (ANPN),  
 NYAMENGO Roger (ANPN),  
 NZAME Daniel (ANPN),  
 NZIENGUI Marcel Kevin (ANPN),  
 NZIENGUI Pie Evrard,  
 OKOUTOU Gisèle (ONG PROGRAM),  
 PALLA Florence (RAPAC),  
 PARMANTIER François (AFD – Directeur),  
 PRE Michel (SCAC – conseiller régional),  
 ROGER Guy (ONG PROGRAM),  
 SIONNEAU Jean-Michel (ECOFAC),  
 SONGUET Guy-Philippe (Aventures sans frontières),  
 VAN DE POL Jacqueline (CBG),  
 VERHAGE Sébastien (WWF),  
 WAITKUWAIT Wolf Ekkehard (ECOFAC),  
 WHITE Lee (ANPN)

## RD Congo

ADUNAGOW Mireille (WWF),  
 Claudine ANDRE (Présidente Fondatrice de l'ONG Les amis des bonobos du Congo - ABC),  
 BOLEKIMO Bruno (Okapi Environnement Conseil – Directeur associé),  
 BONI Awazi (Commissaire District de Basankusu),  
 BOFASSO Mangué Jonas, (AWF),  
 BOKETE Jean-Luc Likolo (villageois),  
 BOLUWA Longi José (villageois),  
 BOLUWA Micky (Conducteur travaux),  
 BRAINCH Brenda (Dispute Resolution Center),  
 BWEBWE Florence (AWF),  
 COBDEN Amy (AWF),  
 COSMAS Wilangula (ICCN),  
 DUPAIN Jef (AWF),  
 FABING Aline (GTZ),  
 FLYNN John B. (USAID/CARPE),  
 FUMUTOTO Rémi (ICCN),  
 GICKER Ethan (AWF),  
 HILECO Joseph (villageois),  
 HUIJBREGTS Bass (WWF),  
 ILOKO Samy (ICCN),  
 ISUNGI Junior (villageois),  
 JULLIEN Pierre (UNOPS),  
 LANGUY Marc (ICCN),

LEROY-SAUDUBRAY Virginie (AFD),  
 LOMBOTO Honoré (conducteur travaux),  
 LUMBU Christelle Dr (ABC),  
 MAYIFILUA Lukombo Jules (ICCN),  
 MBAYMA Dr (ICCN),  
 MEHL Fanny (ABC),  
 MONGBENGA Alphonse (ABC),  
 MPEMBELE Victor (ICCN),  
 MPUTU Noella (AWF),  
 MUEMBO Kabemba Donatien (ICCN),  
 MUGANGU Trinto (consultant),  
 NLEMVO Paul (ICCN),  
 NSOMBA Many Malou (AWF),  
 NZOLANI Annie (AWF),  
 OKAKO Jolie (AWF),  
 OMASOMBO Valentin (ICCN),  
 OMBENI Innocent (REFADD),  
 PERODEAU Bruno (WWF),  
 PUTU Kang Mwamba (AWF),  
 LUMBUENAMO Raymond (WWF),  
 RONDEAU Guy (Expert environnementaliste international à la Cellule Infrastructures du MTPR),  
 SARACCO Filippo (Commission européenne),  
 SHORLAND Gladez (ABC),  
 SIMBA Alfred (AWF),  
 SIONNEAU Jean-Michel (Coordonnateur régional ECOFAC IV),  
 SOWERS Frederick (consultant),  
 TSHOMBE Richard (WCS)

## ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

Jean-Pierre AGNANGOYE (RAPAC),  
 Richard ATUY (CIFOR),  
 Thomas BACHA (UICN),  
 Jean BAKOUMA (WWF),  
 Nicolas BAYOL (FRM),  
 Vincent BELIGNE (AT Cameroun),  
 Alain BILLAND (CIRAD),  
 Caroline BLANCHARD (ATIBT),  
 Hervé BOURGUIGNON (ATIBT),  
 Julien CALAS (FFEM),  
 Christophe du CASTEL (FFEM),  
 Guillaume CHOUMERT (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement),  
 Guy DEBONNET (UNESCO),  
 Willy DELVINGT (ex Président ATIBT),  
 Benoît DEMARQUEZ (TEREA),  
 Raymond DISSAUX (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement),  
 Philippe DUCHOCHOIS (AT RD Congo),

Christian FARGEOT (CIRAD),  
 Jérôme FRIGNET (Greenpeace),  
 Claude-Anne GAUTHIER (Fondation Biodiversité),  
 Arnaud GRETH (Noé Conservation),  
 Stéphane GUENEAU (FSC France),  
 Rémi GOUIN (ex FFEM),  
 Gilles KLEITZ (AFD),  
 Jean-Pierre d'HUART (consultant),  
 Jochen KRIMPHOFF (WWF),  
 Mathilde IWEINS (Conservation International),  
 Thierry LIABASTRE (AFD),  
 Jean-Christophe LEFEUVRE (Conservation International),  
 Geoffroy MAUVAIS (UICN),  
 Leila MAZIZ (UNESCO),  
 Emmanuel MORICE (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement),  
 Aimé NIANOGO (UICN),  
 Catherine PEGUILLAN (ATIBT),  
 Martin PERRIER (ONFi),  
 Pierre POILECOT (CIRAD),  
 Emmanuel POUSSE (E&D),  
 Fabien POUSSE (E&D),  
 Guy REINAUD (Pro-Natura),  
 Silvia RITOSSA (UICN),  
 Pierre-Armand ROULET (consultant),  
 Jean-Marie SAMYN (Intercoopération),  
 Jean-Pierre VANDE WEGHE (consultant – WCS)

### *Sont particulièrement remerciés pour leur aimable et compétente disponibilité :*

- Jef DUPAIN, Directeur du Programme de l'AWF en RD Congo et Alfred SIMBA, logisticien
- Philippe DUCHOCHOIS, assistant technique, conseiller auprès du Ministre de l'environnement de la RD Congo
- Sébastien VERHAGE du WWF Gabon
- Guy DEBONNET et Leila MAZIZ du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Thomas FONDJO, Coordonnateur régional du Programme CAWHFI
- Vincent BELIGNE, Assistant technique, conseiller auprès du Ministre des forêts et de la faune (MINFOF) et du Ministre de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) du Cameroun
- Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC (Cameroun)
- Paul TELFER de WCS Gabon
- Jean-Pierre d'HUART, Pierre POILECOT et Pierre-Armand ROULET

*Le second plus grand bloc forestier du monde se fragmente et ses composantes se dégradent.*

*L'avenir des forêts d'Afrique centrale se joue maintenant.*

*Le FFEM, qui contribue à leur sauvegarde, encourage les partenariats pour un engagement multi-acteurs.*



**Fonds Français pour  
l'Environnement Mondial (FFEM)**

Secrétariat du FFEM  
Agence française de développement

5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12

Tel. +33 1 53 44 42 42

Fax +33 1 53 44 32 48

www.ffem.fr E-mail : ffem@afd.fr



**BRL Ingénierie**

1105 Avenue Pierre Mendès-France  
30001 Nîmes Cedex 5

Tel : +33 (0) 4 66 87 52 71

Fax : +33 (0) 4 66 87 51 03

www.brl.fr/brli Email : david.brugiere@brl.fr



ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORÊTS - 2011

